



MÉTROSCOPE

50 indicateurs clés
pour les métropoles françaises

JUIN 2017



SOMMAIRE

PRÉFACE Chiffrer et déchiffrer les métropoles	2
INTRODUCTION Les métropoles observées par les experts de l'ingénierie publique	4
Liste des indicateurs retenus	5

CONTEXTE

Carte d'identité des métropoles	6
Qu'est-ce qu'une métropole ?	8
Trois métropoles à statut particulier	10
De la diversité des modes de gouvernance des métropoles françaises	11
Des métropoles aux formes et aux atouts variés	12

DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES

Dynamiques démographiques	16
Dynamiques économiques	19
Dynamiques résidentielles	22
Typologie	27

QUALITÉ DE VIE ET COHÉSION SOCIALE

Accès à l'emploi	30
Niveau de vie et précarité	33
Accès au logement	35
Mobilités	40
Cadre de vie	44

ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

Enseignement supérieur et recherche	50
Attractivité économique	52
Tourisme	57

CONCLUSION De 15 à 22 métropoles	61
Lexique	62

PRÉFACE

CHIFFRER ET DÉCHIFFRER LES MÉTROPOLIS

Créées pour répondre à la montée en puissance du « fait métropolitain », la France compte début 2017 quinze métropoles au sens institutionnel du terme, quinze métropoles qui se caractérisent par une grande diversité de configurations, d'atouts territoriaux comme de gouvernance, dont trois métropoles de statut particulier, celles d'Aix-Marseille, de Lyon et du Grand Paris.

Dans le cadre du Pacte État Métropole signé le 6 juillet 2016, la Fédération des agences d'urbanisme (FNAU), France Urbaine et l'Assemblée des communautés de France (AdCF), associées au Commissariat général à l'Égalité des Territoires (CGET) ont souhaité initier une démarche de connaissance et d'observation en réseau des métropoles françaises. Cette démarche, baptisée *Métroscope*, s'appuie sur l'expertise de l'observation territoriale de l'ingénierie publique et parapublique en mobilisant une communauté de spécialistes des agences d'urbanisme, des métropoles, des associations d'élus et du CGET avec le soutien du ministère de la Cohésion des Territoires et de la Caisse des Dépôts.

Cette dynamique a abouti à la construction collective d'indicateurs originaux à l'échelle nationale, appuyés sur des statistiques nationales – notamment de l'INSEE – ou de données collectées sur les territoires. Mais surtout la démarche se caractérise par l'analyse partagée des indicateurs entre les acteurs de l'observation. Cette publication s'attache ainsi à la mise en perspective d'une cinquantaine d'indicateurs qui rendent compte des dynamiques métropolitaines, de la qualité de vie et de la cohésion sociale, de l'attractivité et du rayonnement des quinze premières métropoles françaises, en associant analyses, cartographies, data-visualisation et zooms locaux. Refusant d'établir un classement, l'enjeu est de permettre aux acteurs locaux comme nationaux, de situer la spécificité de chaque métropole dans le contexte national, mais aussi de saisir les tendances communes et les différenciations à l'œuvre. L'objectif est de pouvoir inscrire cette connaissance dans le temps, de l'élargir aux six nouvelles métropoles, à de nouvelles problématiques ainsi qu'à une inscription dans un contexte élargi européen.

Métroscope donne à voir et à comprendre la géographie et les dynamiques territoriales des métropoles qui maillent le territoire français. Elle se veut un outil dont les élus et acteurs locaux et nationaux puissent se saisir pour dialoguer, éclairer les enjeux prospectifs et les politiques publiques et renforcer leurs coopérations en réseau.

INTRODUCTION

LES MÉTROPOLIS OBSERVÉES PAR LES EXPERTS DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE

Métroscope ne s'inscrit pas dans une logique de classement entre métropoles. Dans la continuité d'une démarche précédente, *Observ'agglo*, il a été conçu comme un outil qui, à partir de ressources diverses, rassemble, met en perspective et compare les données des métropoles.

La force de *Métroscope* est de s'appuyer sur la robustesse des données et sur un réseau d'experts garantissant une analyse de qualité, grâce à une connaissance fine des dynamiques territoriales de chacune des métropoles. Le panel d'observation est composé des quinze métropoles existantes au premier janvier 2017.

● MIEUX OBSERVER ENSEMBLE

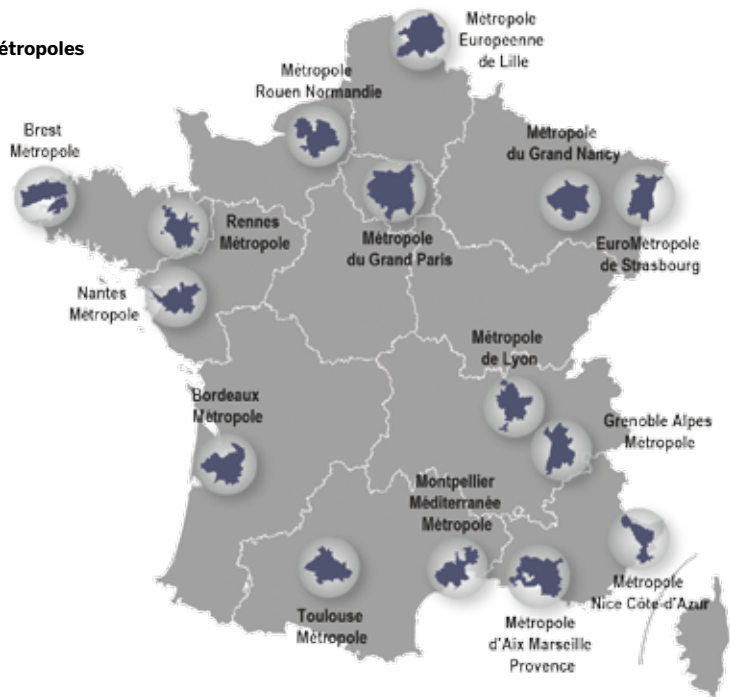
Métroscope s'appuie sur les compétences en observation existant dans les métropoles. Il est le fruit d'un groupe de travail large rassemblant les spécialistes de l'observation des agences d'urbanisme, des services des métropoles, des associations d'élus urbains et du CGET, avec notamment des membres de l'observatoire des territoires. Le pilotage en est assuré par la FNAU et un petit groupe de directeurs d'études issus de cinq agences d'urbanisme. La cartographie et la réflexion en termes de sémiologie graphique ont été assurées par une équipe du CGET.

Le choix des 50 indicateurs s'est fait de manière collective au sein du groupe de travail, en s'appuyant sur l'expertise des agences et des collectivités, afin d'apporter une vision transversale des métropoles. Les indicateurs émanent en grande partie d'*Observ'agglo*, mais ils ont été enrichis, affinés, précisés. Le recours aux indicateurs multi-dimensionnels ou composites a été écarté volontairement.

De nombreux partenaires y ont contribué. L'INSEE a produit des exploitations spécifiques. Le Cerema a fait une exploitation de toutes les Enquêtes ménages déplacements et de l'enquête sur les transports collectifs urbains. L'ANIL a communiqué les niveaux de loyers et ATMO France a collecté les données sur la qualité de l'air. Certaines bases de données ont également été acquises spécifiquement.

En termes de représentation des données, au classement brut des métropoles sont préférées des cartes qui permettent de mieux comprendre les effets géographiques et les dynamiques territoriales. Au-delà de la base de données et des cartes, l'apport

Les 15 métropoles



principal de *Métroscope* est de produire des éléments de compréhension réciproque du positionnement relatif des métropoles, en s'appuyant sur la connaissance des spécificités locales et des dynamiques en œuvre dans chaque métropole. La composition du groupe de travail, comprenant des spécialistes de l'analyse urbaine des quinze métropoles, y a contribué grandement.

● MODE D'EMPLOI, LIMITES ET MODALITÉS DE LECTURE

Les indicateurs sont rassemblés selon trois entrées :

- dynamiques métropolitaines ;
- qualité de vie et cohésion sociale ;
- attractivité et rayonnement.

Chaque page présente un indicateur ou plusieurs indicateurs relatifs au même thème. Elle comporte une carte, clé de voûte de lecture des indicateurs. Selon les sujets, des diagrammes et des chiffres clés complètent l'analyse. Les chiffres clés se réfèrent soit à la situation nationale, soit au sein du panel des métropoles. Ils constituent des repères utiles pour bien appréhender les données

cartographiées. Des zooms locaux ont été intégrés afin d'illustrer la situation particulière d'une ou plusieurs métropoles.

Enfin, par rigueur méthodologique, sur chaque page figure un encart intitulé « ce qui est observé » qui indique comment est construit l'indicateur et les sources utilisées.

CHIFFRES CLÉS



Chiffres clés sur les 15 métropoles



Chiffres-clés à l'échelle nationale

Cette publication se veut volontairement synthétique. Le nombre réduit d'indicateurs retenus et la non-disponibilité de certaines bases de données font que certaines thématiques, comme l'énergie, le dynamisme culturel ou les commerces par exemple, n'ont pu être étudiées à ce jour.

LISTE DES INDICATEURS RETENUS

CONTEXTE		Page
Démographie	POPULATION/EMPLOI	12
Aménagement	SUPERFICIE DONT SURFACE URBANISÉE	12
	DENSITÉ SUR SURFACE URBANISÉE	12
Gouvernance	NOMBRE DE COMMUNES	12
	COMPÉTENCES OPTIONNELLES ET DÉPARTEMENTALES	12
Fiscalité	POTENTIEL FISCAL PAR HABITANT	12
	COEFFICIENT D'INTÉGRATION FISCALE	9
Richesse et précarité	NIVEAU DE VIE MÉDIAN	12
DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES		Page
Dynamiques démographiques	SOLDE MIGRATOIRE	16
	TAUX ANNUEL DE CROISSANCE DE LA POPULATION	17
Dynamiques économiques	TAUX ANNUEL DE CROISSANCE DE L'EMPLOI	19
	ÉVOLUTION EMPLOI PRÉSENTIEL/PRODUCTIF	20
	CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES	21
Dynamiques résidentielles	MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES	22
	TAUX DE CONSTRUCTION NEUVE	25
	CONSOMMATION FONCIÈRE	26
QUALITÉ DE VIE ET COHÉSION SOCIALE		Page
Accès à l'emploi	TAUX D'EMPLOI	30
	DÉCLASSEMENT	31
	DÉCROCHAGE DES JEUNES	32
Niveau de vie et précarité	REVENU DISPONIBLE	33
	ÉCARTS DE NIVEAU DE VIE	33
Accès au logement	NOMBRE D'ANNÉES REVENUS ACHAT T3 ANCIEN ET NEUF	35
	NIVEAU DE LOYER MÉDIAN	36
	TAUX DE PRESSION SUR LOGEMENT SOCIAL	37
	TAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX	37
	JEUNES NON DÉCOHABITANTS	39
Mobilités	TEMPS MOYEN DE DÉPLACEMENT	40
	DISTANCE MOYENNE PARCOURUE EN VOITURE	40
	PARTS MODALES	41
	OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN PAR MODE	42
Cadre de vie	QUALITÉ DE L'AIR	44
	NATURE EN VILLE	45
	INDICATEUR COMPARATIF DE MORTALITÉ	46
ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT		Page
Enseignement supérieur	TAUX D'ÉTUDIANTS / PART DES ÉTRANGERS	50
	ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ÉTUDIANTS SUR 5 DERNIÈRES ANNÉES	50
	RATIO DES DOCTORANTS / MASTERS	50
Attractivité économique	CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES ET SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES	52
	PART DES SIÈGES SOCIAUX PARMI ENTREPRISES > 50 SALARIÉS	53
	PART DES SALARIÉS DONT L'ENTREPRISE A SON SIÈGE À L'ÉTRANGER	54
	CRÉATIONS ENTREPRISES ET SURVIE À 5 ANS	55
	IMMOBILIER DE BUREAUX	56
Tourisme	CAPACITÉ HOTELIÈRE ET AUTRES TYPES D'HÉBERGEMENT	57
	PASSAGERS AÉROPORTS ET LIGNES AÉRIENNES	58
	TRAFIC GARES	59

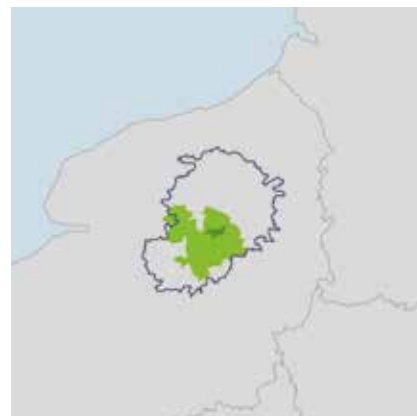
CARTE D'IDENTITÉ DES MÉTROPOLIS

Données issues de l'enquête de recensement de la population de 2014. Périmètre des métropoles au 1^{er} janvier 2017. Toutes les cartes sont à la même échelle.

- Ville centre
- Périmètre de la métropole
- Périmètre de l'aire urbaine
- Sous découpage pour Paris, Lyon et Marseille
- Région



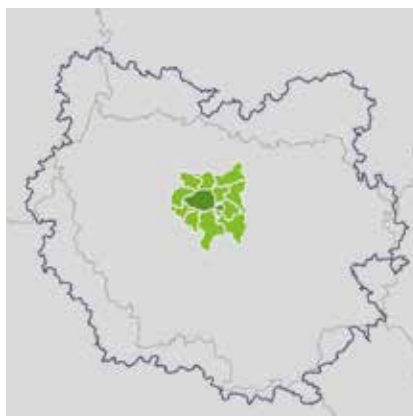
BREST MÉTROPOLIS
8 communes
207 700 habitants
106 200 emplois
951 habitants/km²
218 km²



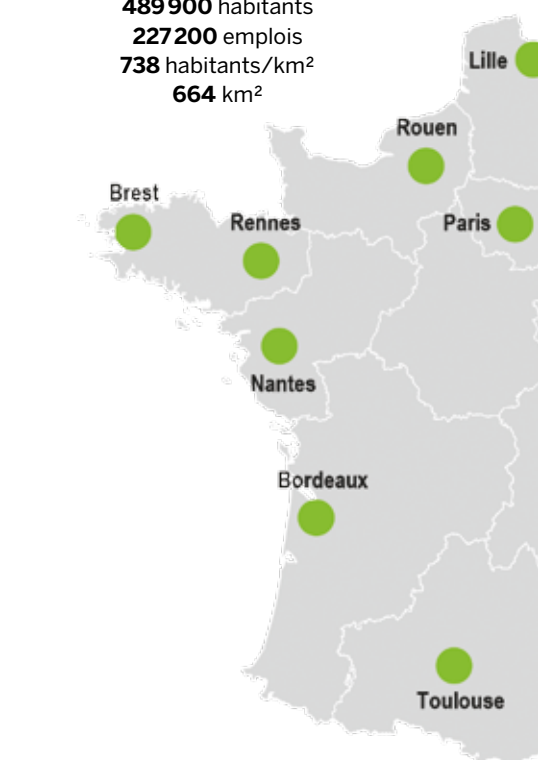
MÉTROPOLIS ROUEN NORMANDIE
71 communes
489 900 habitants
227 200 emplois
738 habitants/km²
664 km²



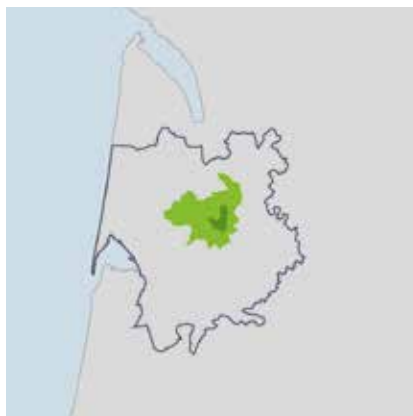
RENNES MÉTROPOLIS
43 communes
432 900 habitants
239 400 emplois
614 habitants/km²
705 km²



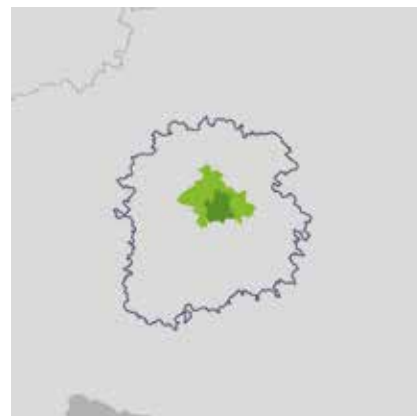
MÉTROPOLIS DU GRAND PARIS
131 communes
6 999 100 habitants
3 904 400 emplois
8 596 habitants/km²
814 km²



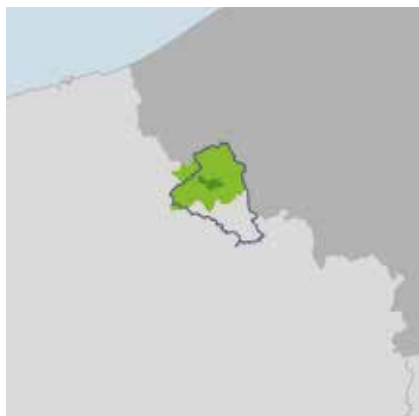
NANTES MÉTROPOLIS
24 communes
619 200 habitants
331 900 emplois
1 183 habitants/km²
523 km²



BORDEAUX MÉTROPOLIS
28 communes
761 000 habitants
395 300 emplois
1 316 habitants/km²
578 km²

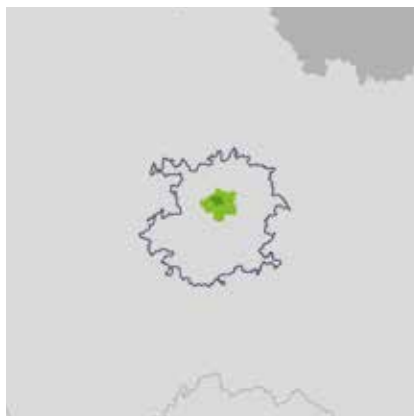


TOULOUSE MÉTROPOLIS
37 communes
746 900 habitants
435 300 emplois
1 630 habitants/km²
458 km²



MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

90 communes
1 139 900 habitants
509 800 emplois
1 760 habitants/km²
648 km²



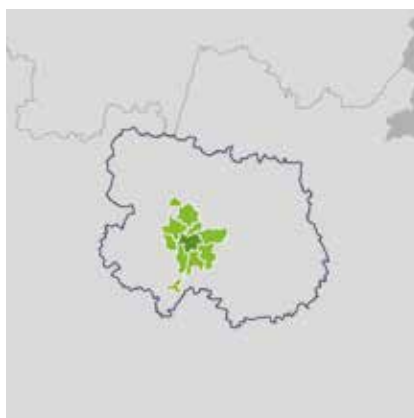
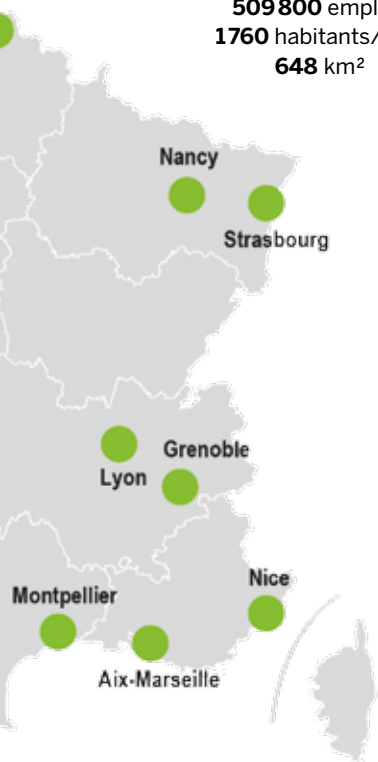
MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

20 communes
254 800 habitants
136 500 emplois
1 790 habitants/km²
142 km²



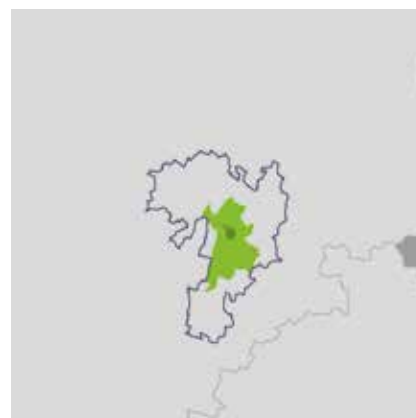
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

33 communes
484 200 habitants
246 800 emplois
1 434 habitants/km²
338 km²



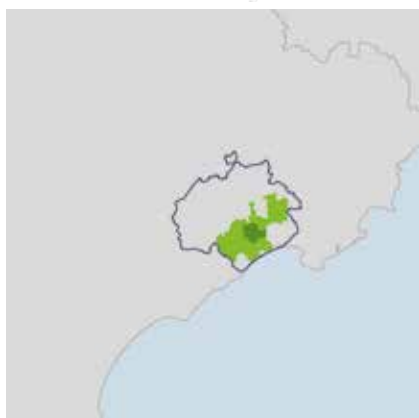
MÉTROPOLE DE LYON

59 communes
1 354 500 habitants
685 300 emplois
2 538 habitants/km²
534 km²



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

49 communes
444 100 habitants
221 400 emplois
814 habitants/km²
546 km²



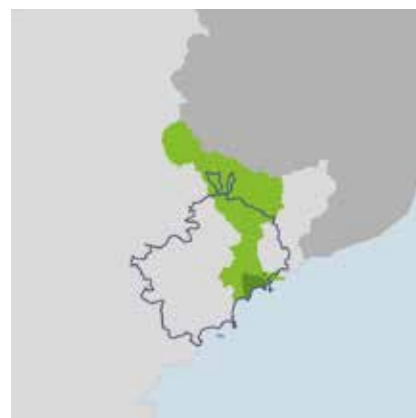
MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

31 communes
450 000 habitants
208 300 emplois
1 067 habitants/km²
422 km²



MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE PROVENCE

92 communes
1 859 900 habitants
739 600 emplois
591 habitants/km²
3 149 km²



MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

49 communes
538 600 habitants
209 500 emplois
367 habitants/km²
1 466 km²

QU'EST-CE QU'UNE MÉTROPOLE ?

Créé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le statut de métropole a été renforcé par les dispositions de la loi « de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » (MAPTAM), et élargi par la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain.

La création des métropoles répond à la volonté d'adapter l'organisation territoriale française aux nouveaux défis, au premier rang desquels la montée en puissance du « fait urbain » et la compétition croissante entre les grandes agglomérations européennes et internationales, qui nécessitent la mise en place de politiques publiques locales de plus en plus intégrées ainsi que de nouvelles dynamiques de croissance économique des territoires.

Essentiellement fondée sur le principe du volontariat, la création des métropoles concerne avant tout les grands pôles urbains fortement peuplés. Codifiées à l'article L. 5217-1 du code général des collectivités territoriales, les conditions d'accès au statut de métropole sont plurielles :

- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) qui forment, à la date de la création de la métropole, un ensemble de plus de 400 000 habitants ;
- Les EPCI centres d'une zone d'emplois de plus de 400 000 habitants qui exerçaient déjà les compétences d'une métropole à la promulgation de la loi MAPTAM ;
- Les EPCI centres d'une zone d'emplois de plus de 400 000 habitants comprenant dans leur périmètre le chef-lieu de région ;
- Les EPCI de plus de 250 000 habitants ou comprenant dans leur périmètre, au 31 décembre 2015, le chef-lieu de région, centres d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants.

Le 1^{er} janvier 2018, sept agglomérations supplémentaires pourront accéder au statut de métropole du fait de ces deux derniers critères, introduits par l'article 70 de la loi Statut de Paris et aménagement métropolitain du 28 février 2017 : Clermont-Ferrand, Dijon, Metz, Orléans, Saint-Étienne, Toulon et Tours.

● UNE GRANDE DIVERSITÉ DE RÉALITÉS MÉTROPOLITAINES

Quelles que soient les dispositions législatives dont elles relèvent, les 15 métropoles françaises se caractérisent par une grande diversité de situations, qui tiennent à leur histoire intercommunale, leurs réalités territoriales et leurs spécificités administratives propres.

Certaines métropoles sont issues de la transformation de communautés urbaines, plus haut niveau d'intégration intercommunale jusqu'à la loi MAPTAM : Métropole de Lyon, Métropole Européenne de Lille, Bordeaux Métropole, EuroMétropole de Strasbourg, Brest Métropole, Métropole du Grand Nancy, Nantes Métropole, Toulouse Métropole et Nice Côte d'Azur, qui a été la première métropole fondée en France le 31 décembre 2011. Quatre métropoles sont issues de la transformation directe de communautés d'agglomération en métropoles : Rouen Normandie Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole, Grenoble-Alpes Métropole et Rennes Métropole. Aix-Marseille Provence (MAMP) est quant à elle, le produit de la fusion de six EPCI, dont une communauté urbaine, un syndicat d'agglomération nouvelle et quatre communautés d'agglomération. Au delà de son passé de communauté urbaine, trait qu'elle partage avec d'autres agglomérations, la métropole de Lyon a un profil unique car elle existe en tant que collectivité spécifique correspondant à la fois, sur son périmètre, au département et à l'ancienne communauté urbaine. Enfin, la Métropole du Grand Paris (MGP) a été créée par la loi MAPTAM au 1^{er} janvier 2016. Métropole à statut spécifique, elle regroupe 131 communes dont 42 villes qui étaient « isolées » (dont la ville de

Paris) car elles n'appartenaient à aucune intercommunalité. Pour tenir compte du poids économique (près de 20% du PIB national) et démographique (près de 7 millions d'habitants) de la MGP, le législateur a organisé l'appartenance simultanée de ces communes à deux intercommunalités : d'une part la métropole et d'autre part l'un des 12 établissements publics territoriaux (EPT) ; ces EPT sont une forme d'intercommunalité de proximité qui se substitue aux intercommunalités préexistantes. D'une manière générale, il importe de noter que la prudence est de mise dans la comparaison de la MGP avec les autres métropoles françaises du fait de cette organisation intercommunale à deux « branches ».

Au final, la métropole Aix-Marseille Provence, la Métropole de Lyon et la Métropole du Grand Paris relèvent de statuts particuliers, quand les autres métropoles sont qualifiées de métropoles de « droit commun ».

● UN FORT NIVEAU D'INTÉGRATION INTERCOMMUNALE

Les métropoles sont spécifiquement reconues « autorités organisatrices » en matière de développement économique, social et culturel, d'aménagement, d'habitat, de politique de la ville, de gestion des services d'intérêt collectif, de protection de l'environnement et de cadre de vie.

LILLE ET STRASBOURG, ILLUSTRATIONS DE LA PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS MÉTROPOLITAINES

Sans les avoir dotées d'un statut particulier, la loi MAPTAM prévoit que, en raison du caractère transfrontalier, de leur appartenance à des groupements européens de coopération territoriale et, pour Strasbourg, de la présence d'institutions européennes et internationales, la Métropole Européenne de Lille et l'EuroMétropole de Strasbourg connaissent certaines spécificités. Ainsi, les autorités publiques locales du pays voisin, les organismes transfrontaliers ainsi que les groupements européens de coopération

territoriale dont la Métropole Européenne de Lille et l'EuroMétropole de Strasbourg sont membres – ainsi que, pour Strasbourg, les représentants des institutions et organismes européens – sont associés aux travaux du conseil de développement de la métropole. De la même manière, la loi MAPTAM prévoit que les schémas de coopération transfrontalière que doivent adopter les métropoles limitrophes de pays étrangers, en association avec le département, la région et les communes concernées, sont élaborés sans préjudice des actions de coopération territoriale conduites par la

Métropole Européenne de Lille et l'EuroMétropole de Strasbourg au sein des groupements européens de coopération territoriale dont elles sont membres. Enfin, il est prévu qu'un contrat de plan prenant en compte la présence d'institutions européennes et internationales est signé entre l'État et l'EuroMétropole de Strasbourg. À cela s'ajoute la signature d'un contrat spécifique, le « contrat triennal, Strasbourg, capitale européenne », destiné à assurer à la métropole les moyens de ses fonctions de ville siège des institutions européennes.

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) est un indicateur déterminé par la loi et calculé par le ministère de l'intérieur afin de mesurer le poids de l'intercommunalité au sein du couple commune/intercommunalité. Globalement, il s'agit de mesurer la part des ressources fiscales qui sont conservées par l'intercommunalité pour financer ses propres politiques dans le total des ressources mobilisées par l'ensemble formé par les communes et leur intercommunalité. En retour, ce ratio illustre aussi le poids financier relatif des politiques que les communes ont mises en commun dans l'intercommunalité par rapport à celles qu'elles ont conservées. Calculé pour 2015 et pour toutes les métropoles ce CIF permet les comparaisons, il ne tient pas compte des évolutions institutionnelles lourdes qui se sont mises en place en 2015 pour Lyon et 2016 pour la MGP. Ainsi le CIF de Lyon correspond, dans sa méthode de calcul, à celui de l'ancienne communauté urbaine, l'impact de la suppression du département n'étant pas encore pris en compte. Pour Aix-Marseille, le CIF de 2015 correspond à une anticipation de celui de la métropole dans la mesure où ce ratio est défini sur l'ensemble des six intercommunalités qui pré-existaient en 2015 à la création de la métropole. Enfin, pour la MGP, le CIF est très spécifique car il s'agit d'un calcul théorique qui intègre les données des 42 communes qui étaient encore isolées en 2015. Aussi ce CIF, calculé sur le périmètre de la MGP, est-il celui « constitué » sur les intercommunalités qui pré-existaient à la création de la métropole rapporté à l'ensemble des ressources des communes et des intercommunalités de la métropole. Par construction ce CIF est très faible mais il traduit la réalité de l'intercommunalité en 2015 consolidée sur l'ensemble du périmètre de la MGP.

Coefficient d'intégration fiscale 2015	
Métropole du Grand Nancy	60,90%
Brest Métropole	55,08%
EuroMétropole de Strasbourg	50,85%
Montpellier Méditerranée Métropole	47,75%
Bordeaux Métropole	46,15%
Métropole de Lyon	45,64%
Métropole Européenne de Lille	45,63%
Nantes Métropole	43,16%
Métropole Nice Côte d'Azur	41,90%
Rennes Métropole	39,69%
Grenoble-Alpes Métropole**	39,41%
Toulouse Métropole	38,94%
Métropole d'Aix-Marseille Provence	35,90%
Métropole Rouen Normandie	33,97%
Métropole du Grand Paris*	11,67%

* Le CIF de la métropole du Grand Paris est calculé en prenant en compte les données de 2015 des intercommunalités préexistantes à la création de la MGP et celles des communes qui, en 2015, étaient encore « isolées », il s'agit donc d'un calcul théorique.

** Le CIF de la métropole de Grenoble découle de l'application d'une disposition juridique spécifique du fait de la fusion de 3 communautés en 2014 puis du changement de statut en 2015 : il est établi en référence au coefficient d'intégration fiscale moyen des communautés de même catégorie juridique et ne reflète pas réellement la part des ressources fiscales qui sont conservées par l'intercommunalité.

La grande dispersion des CIF des métropoles s'explique largement par l'ancienneté et la profondeur de l'intercommunalité de chacune des agglomérations visées. En particulier les anciennes communautés urbaines (créées par la loi ou à la demande des communes) ont une intégration fiscale qui est logiquement plus aboutie que celle des métropoles ayant connu un parcours intercommunal moins long et moins poussé.

Certaines métropoles ont choisi, parfois de longue date, de mutualiser des fonctions administratives entre la ville-centre et l'intercommunalité, ce choix traduit une volonté d'intégration organisationnelle (Brest, Strasbourg...).

● UNE CAPACITÉ DE DIALOGUE RENFORCÉE AVEC LES AUTRES ACTEURS PUBLICS

La spécificité de la métropole tient à sa capacité de dialogue avec les autres niveaux d'action publique et à la possibilité d'appels de compétences :

- de l'État sur un certain nombre de compétences en matière de logement (aides au logement social et intermédiaire, DALO, hébergement d'urgence...) ;
- de la Région, notamment en matière de développement économique. La métropole est également associée à tout schéma ayant une incidence sur son territoire. En matière de développement économique, elle co-élabora et co-adapte le schéma régional sur son territoire et dispose par ailleurs d'un volet spécifique au sein des Contrats de Plan État-régions ;
- du Département dans le cadre d'un conventionnement obligatoire sur un certain nombre de compétences prévues par la loi : au 31 décembre 2016, les métropoles ont fait le choix de conventionner sur différents thèmes. Comme le montre le tableau suivant, le large choix de transferts relatifs au fonds de soutien au logement, au fonds d'aide aux jeunes et à la prévention spécialisée fait écho au volontarisme des métropoles en matière de politique de la ville et de politique du logement. De la même manière, le tourisme et la culture constituent des composantes importantes des politiques d'attractivité des métropoles.

Compétences départementales transférées aux métropoles en application de l'article 43 de la loi MAPTAM			
Métropole d'Aix-Marseille Provence	Fonds de soutien au logement	Fonds d'aide aux jeunes	Prévention spécialisée
Brest Métropole	Fonds de soutien au logement	Fonds d'aide aux jeunes	Prévention spécialisée
Bordeaux Métropole	Fonds de soutien au logement	Fonds d'aide aux jeunes	Tourisme
Métropole Européenne de Lille	Fonds de soutien au logement	Fonds d'aide aux jeunes	Tourisme
Rennes Métropole	Fonds de soutien au logement	Fonds d'aide aux jeunes	Prévention spécialisée
Métropole du Grand Nancy	Fonds de soutien au logement	Fonds d'aide aux jeunes	Culture
Toulouse Métropole	Fonds de soutien au logement	Fonds d'aide aux jeunes	Prévention spécialisée
Nantes Métropole	Fonds de soutien au logement	Fonds d'aide aux jeunes	Centres locaux d'information et de coordination
Montpellier Méditerranée Métropole	Fonds de soutien au logement	Fonds d'aide aux jeunes	Culture
Métropole Rouen Normandie	Fonds d'aide aux jeunes	Prévention spécialisée	Equipements culturels
EuroMétropole de Strasbourg	Fonds de soutien au logement	Prévention spécialisée	Prévention spécialisée
Grenoble-Alpes Métropole	Prévention spécialisée	Fonds d'aide aux jeunes	Tourisme et équipements culturels
Métropole Nice Côte d'Azur	Fonds de soutien au logement	Prévention spécialisée	Prévention spécialisée

TROIS MÉTROPOLIS À STATUT PARTICULIER

Du fait de leurs spécificités géographiques, économiques ou institutionnelles, trois métropoles ont été dotées d'un statut particulier. Il importe de conserver ces spécificités à l'esprit dans les comparaisons qui peuvent être faites tout au long de cet ouvrage.



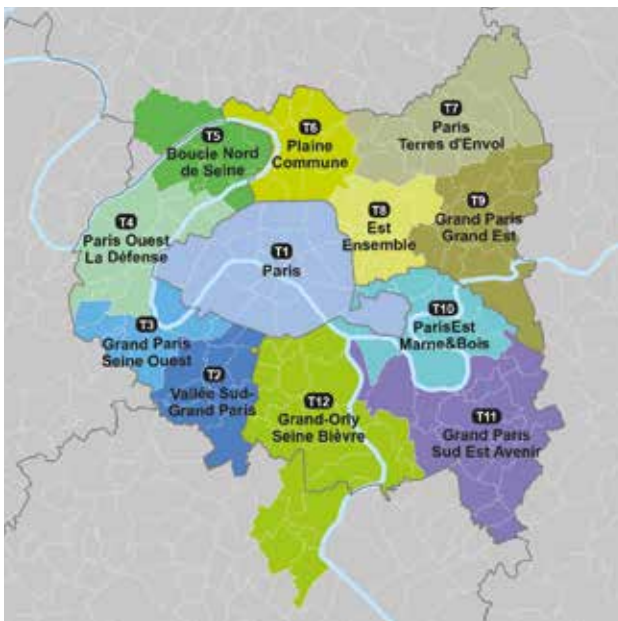
● LA MÉTROPOLE DE LYON UNE COLLECTIVITÉ À STATUT PARTICULIER EXERÇANT LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT

Créée le 1^{er} janvier 2015, la métropole de Lyon est issue de la fusion de la communauté urbaine et d'une partie du département, dont elle exerce l'intégralité des compétences sur son territoire. Elle est organisée, territorialement, autour de conférences territoriales des maires, qui peuvent être consultées, pour avis, par le Conseil de la métropole lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques métropolitaines. Ce dernier, dont les membres

sont élus au suffrage universel direct, règle par ses délibérations les affaires de la métropole. Enfin, la Conférence métropolitaine, instance de coordination entre la métropole et les communes situées sur son territoire, élabore un « Pacte de cohérence métropolitain » afin de déterminer les modalités de délégation de compétences entre la métropole et les communes.

● AIX-MARSEILLE PROVENCE UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI

Créée le 1^{er} janvier 2016, la métropole Aix-Marseille Provence est issue de la fusion de 6 intercommunalités, et répond principalement à la volonté de redéfinir le périmètre du territoire pour y intégrer un certain nombre d'espaces stratégiques en matière de fonctions métropolitaines. Elle est organisée en conseils de territoires qui exercent une partie de ses compétences par délégation, en étant notamment consultés sur les projets de délibération du Conseil métropolitain ayant une incidence sur leur territoire dans les champs du développement économique, social et culturel, de l'aménagement et de l'habitat.



● LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS UNE ARCHITECTURE À DEUX NIVEAUX

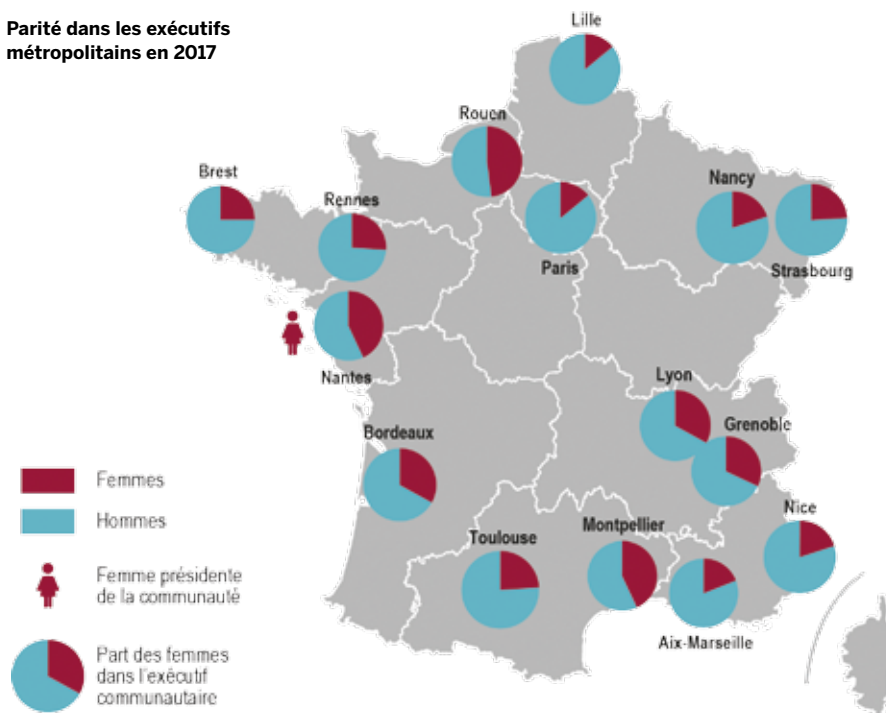
Créée le 1^{er} janvier 2016, la Métropole du Grand Paris intervient, fin 2017 au plus tard, dans quatre domaines de compétences : l'aménagement, la politique de l'habitat, le développement et l'aménagement économique, social et culturel et, enfin, la protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie.

En charge notamment de l'élaboration du projet métropolitain et de l'élaboration des schémas stratégiques, la Métropole du Grand Paris partage les compétences mises en œuvre par les métropoles de droit commun, avec un niveau intermédiaire, composé des onze établissements publics territoriaux (EPT) et de la Ville de Paris. Les EPT sont dotés du statut de syndicats intercommunaux et disposent de compétences propres : PLU, politique de la ville, services urbains (eau, assainissement et déchets), équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial. Les EPT assument également les compétences obligatoires et facultatives auparavant exercées par les anciens EPCI à fiscalité propre, mais uniquement au sein du périmètre de ces anciens EPCI. Ces compétences seront, au 1^{er} janvier 2018, soit élargies à tout le périmètre de l'EPT soit restituées aux communes.

DE LA DIVERSITÉ DES MODES DE GOUVERNANCE DES MÉTROPOLIS FRANÇAISES

La gouvernance des métropoles françaises est spécifique par rapport aux autres échelons territoriaux. Elle recouvre aussi un enjeu important, celui de la future élection de tous les conseillers métropolitains au suffrage universel direct.

Parité dans les exécutifs métropolitains en 2017



● L'ÉLECTION DES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS AUJOURD'HUI

L'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales établit les modalités du mode de scrutin de l'élection des conseillers des douze métropoles françaises de droit commun. Chaque commune dispose d'au moins un siège au sein de l'assemblée délibérante métropolitaine. Ce mode de scrutin lie les mandats de conseiller municipal et métropolitain mais il varie en fonction de la taille de la commune : d'une part les conseillers métropolitains des communes de 1000 habitants et plus sont élus au suffrage universel direct « fléché » lors d'un scrutin de liste à deux tours ; d'autre part, ceux des communes de moins de 1000 habitants sont désignés au sein des conseils municipaux. En 2014, 4% des conseillers métropolitains n'ont pas été élus au suffrage universel direct « fléché ».

Le lien entre les élections municipales et métropolitaines a permis d'améliorer la mixité femmes/hommes dans les instances élues. Néanmoins, l'entrelacement des

niveaux communal et métropolitain masque les enjeux d'envergure métropolitaine, tant du point de vue de la campagne et du débat électoral que de l'appropriation citoyenne. De plus, ce fonctionnement ne permet pas toujours d'établir une majorité politique métropolitaine claire.

● LES SPÉCIFICITÉS PARIS-LYON-MARSEILLE

Dans ce cadre, l'article 54 de la loi MAPTAM prévoit que l'élection de tous les conseillers métropolitains évolue vers le suffrage universel direct. Aujourd'hui, seuls les conseillers métropolitains de Lyon, de par le statut particulier de la métropole, sont élus au suffrage universel direct lors d'un scrutin de liste à deux tours non fléché. En conséquence, les communes ne sont pas considérées comme des membres à part entière du Grand Lyon. Restent la Métropole du Grand Paris et Aix-Marseille Provence. La première voit ses conseillers métropolitains désignés au scrutin de liste à un tour par les conseils municipaux, les communes étant représen-

tées à la proportionnelle. Quant à ceux de la seconde, ils sont désignés par les conseils municipaux des villes membres de la métropole.

● VERS L'ÉLECTION AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT DE TOUS LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 prévoit que « le renouvellement général des conseillers des métropoles [...] à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux suivant leur mise en place, est effectué au suffrage universel direct suivant des modalités particulières fixées par la loi avant le 1er janvier 2017. » Une loi électorale devait être adoptée avant le 1er janvier 2017 pour en définir les modalités.

La loi « relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain », promulguée le 28 février 2017, a reporté la date d'adoption de la loi électorale avant le 1er janvier 2019. Ce nouveau délai doit permettre un dialogue entre le gouvernement et les exécutifs métropolitains afin de dégager des modalités d'élection parmi plusieurs scénarios, qui ont fait l'objet d'un rapport gouvernemental en janvier 2017.

● MÉTROPOLIS ET PARITÉ

Avec une seule présidente et 29% de femmes en moyenne dans les exécutifs des métropoles françaises, se pose la question de la parité. Cette situation s'avère très contrastée, puisque Nantes, Rouen et Montpellier dépassent les 40% de femmes dans leur exécutif, tandis que Lille et Paris n'atteignent pas les 15%. Si l'on s'intéresse aux délégations dont les vice-présidentes des métropoles ont le plus souvent la charge, on constate que dans plus de 50% des métropoles, elles ont la responsabilité de la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations, de l'habitat et du logement, mais aussi en partie de l'économie et de l'innovation. Puis viennent les délégations telles que : gestion des publics spécifiques (47%), culture (40%), rayonnement métropolitain (40%), urbanisme et politique foncière (33%) ou encore les finances (33%).

DES MÉTROPOLLES AUX FORMES ET AUX ATOUTS VARIÉS

Afin de donner à voir un instantané de la situation comparée des 15 métropoles, sept indicateurs ont été retenus. L'analyse de ces sept indicateurs met en relief la diversité des profils et du poids relatif des métropoles au sein de leur région.

● DES MÉTROPOLLES DIVERSEMMENT PEUPLÉES, ÉTENDUES ET DENSES

Population et superficie

Avec près de 7 millions d'habitants, le Grand Paris est sans surprise la métropole la plus peuplée. Elle est suivie par celle d'Aix-Marseille Provence, qui présente la plus grande superficie des 15 métropoles françaises, incluant en majorité des espaces naturels, parfois très vastes, ce qui ne l'empêche pas pour autant de disposer de la plus importante surface urbanisée après Paris. Nice Côte d'Azur est également très étendue. Elle présente la particularité d'englober à la fois des espaces littoraux fortement urbanisés et des espaces montagneux peu denses de son haut et moyen pays. Grenoble-Alpes Métropole présente dans une moindre mesure la même caractéristique : au-delà de la vallée, peuplée, son périmètre inclut des espaces montagneux, bien moins denses. La métropole de Brest quant à elle est 33 fois moins peuplée que celle du Grand Paris.

Densité

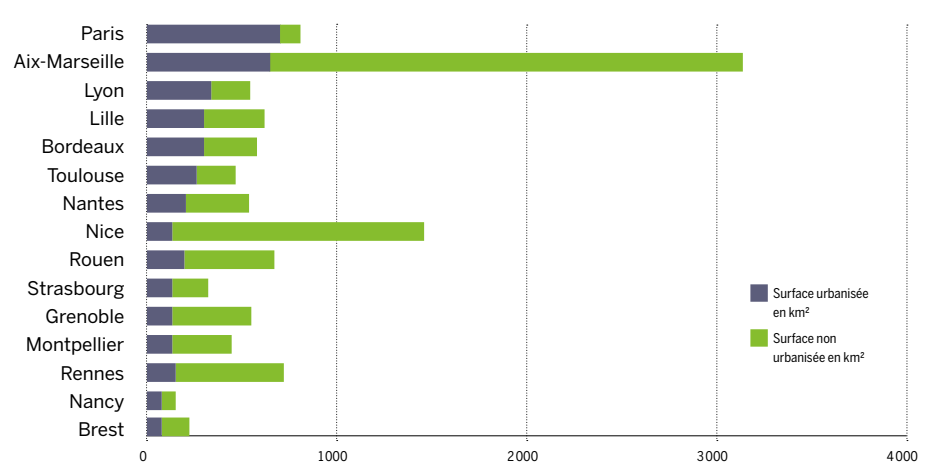
La population rapportée à la seule surface urbanisée de la métropole permet de distinguer trois familles de métropoles : les métropoles situées dans une grande moitié Ouest du pays (Nantes, Toulouse, Rennes, Brest, Bordeaux et Rouen Normandie) ainsi que Aix-Marseille Provence sont globalement moins densément peuplées que celles situées à l'Est : Nice Côte d'Azur, Lyon, Lille, Grenoble-Alpes, Strasbourg, Nancy et Montpellier-Méditerranée. Historiquement l'habitat collectif est en effet plus courant dans ces régions. La métropole du Grand Paris se caractérise par une densité de population plus de deux fois plus élevée que celle des métropoles de Nice Côte d'Azur ou Lyon.

Nombre et taille des communes incluses dans le périmètre métropolitain

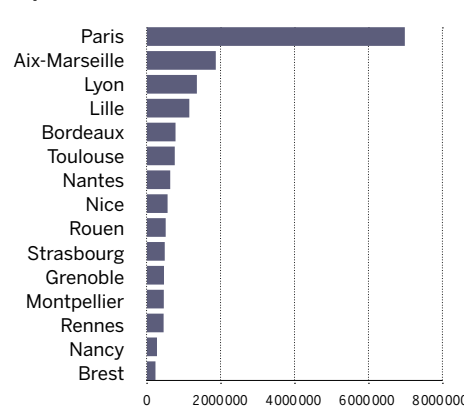
L'étendue d'une métropole et sa surface urbanisée sont généralement fonction de la superficie des communes qui la composent et notamment du poids de la ville-centre, mais aussi et surtout des choix politiques qui ont conduit à la définition du périmètre métropolitain.

Le nombre de communes peut représenter un indicateur utile pour envisager la qualifi-

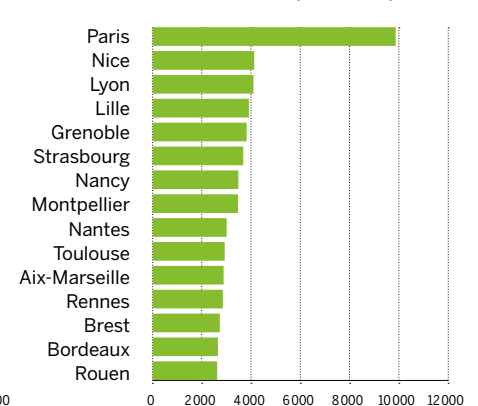
Superficie



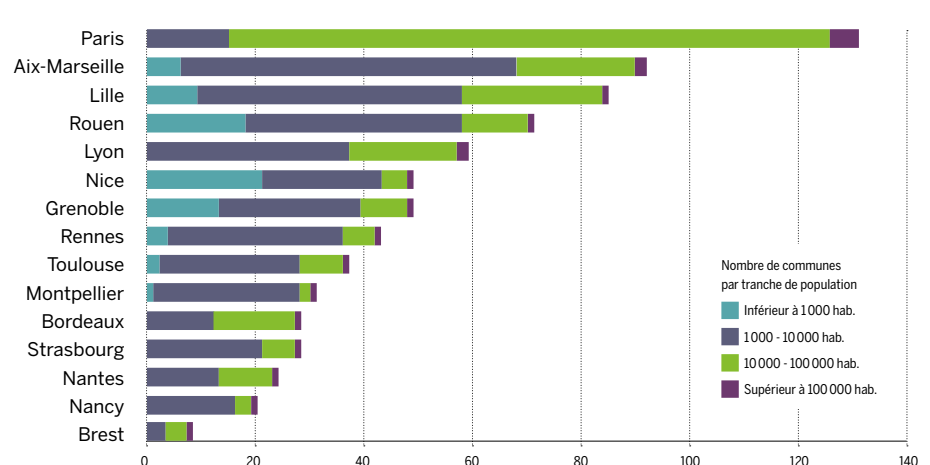
Population



Densité sur surface urbanisée (hab./km²)



Nombre et taille des communes incluses dans le périmètre métropolitain



cation de la gouvernance des métropoles, bien qu'il faille tenir compte de la couleur politique et des alliances entre ces communes. Après Paris et Aix-Marseille Provence, ce sont les métropoles de Lille et Rouen qui se distinguent par le nombre important de communes qui les composent.

Les métropoles de Paris, Lyon et Marseille ont la particularité de compter au sein de leurs membres plusieurs communes peuplées de plus de 100 000 habitants, ce qui n'est pas sans poser des questions d'influence au sein de ces instances. A contrario, seules deux communes de plus de 10 000 habitants sont membres d'une métropole telle que Montpellier Méditerranée : la commune de Montpellier fait donc figure d'unique poids lourd au sein de l'intercommunalité. Les métropoles de Rouen Normandie et Nice Côte d'Azur sont composées d'une vingtaine de très petites communes (moins de 1000 habitants) qui doivent être intégrées au processus de décision.

● DES MÉTROPOLIS ET POPULATIONS MÉTROPOLITAINES INÉGALEMENT DOTÉES EN POTENTIEL FINANCIER

Taux de pauvreté

Les métropoles sont généralement considérées comme des territoires moteurs, concentrant la population et encore davantage les emplois. Il est également admis que des poches de pauvreté s'y forment et que les inégalités en termes de revenus y sont les plus fortes. Montpellier Méditerranée a un taux de pauvreté près de deux fois supérieur à celui de Nantes Métropole. En termes de niveau de vie, on retrouve un effet « territoires de l'Ouest » : les métropoles de Nantes, Rennes, Brest et Bordeaux bénéficient des taux de pauvreté les plus faibles, tandis que la Métropole Européenne de Lille présente le deuxième taux de pauvreté le plus élevé. Il est à noter que l'étendue de certaines métropoles tend à gommer des disparités particulièrement vives, entre Aix-en-Provence et Marseille par exemple.

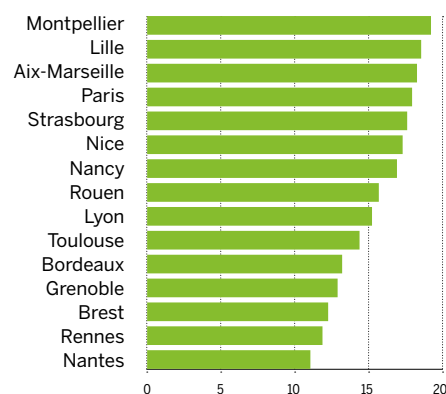
Fiscalité

Les entreprises locales créant la majeure partie des ressources fiscales des EPCI, l'indicateur de potentiel fiscal consolidé rapporté au nombre d'habitants permet de quantifier la marge de manœuvre potentielle des métropoles. Celles de Brest et de Lille arrivent en fin de classement, alors que celles de Lyon et surtout de Paris se détachent. Cet indicateur est également révélateur de l'histoire industrielle et économique des territoires.

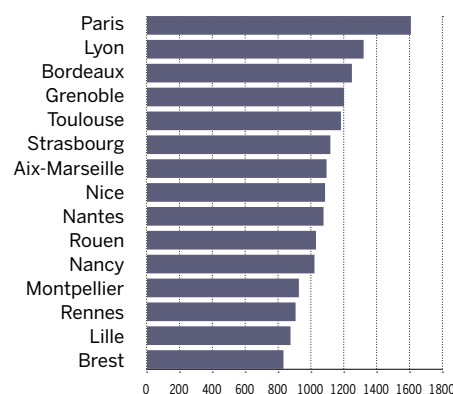
● DES MÉTROPOLIS AU POIDS CONTRASTÉ AU SEIN DES RÉGIONS FRANÇAISES

Le poids des métropoles au sein des 13 régions de France métropolitaine est très contrasté : si la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val-de-Loire et la Corse ne comptent début 2017 aucune métropole sur leur territoire, une part majeure de la population et de l'emploi des régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur se concentre dans leurs métropoles, respectivement celles du Grand Paris, d'Aix-Marseille Provence et de Nice Côte d'Azur. La Nouvelle-Aquitaine, la Normandie et le Grand-Est qui accueillent pourtant les métropoles de Bordeaux, Rouen, Strasbourg et Nancy, se distinguent par une dépendance relativement faible vis-à-vis d'elles, la concentration des emplois étant inférieure à 20% au sein de ces dernières. La population d'une métropole n'est pas strictement corrélée au poids économique au sein de sa région : si toutes les métropoles concentrent une part plus importante d'emplois que de population, preuve de leur influence économique, les situations sont différenciées. En Auvergne-Rhône-Alpes Lyon concentre davantage d'emplois que d'habitants alors qu'à Grenoble population et emplois sont en proportions similaires. La population et surtout l'emploi de la région Île-de-France sont très largement concentrés au sein de la métropole du Grand Paris. Sans surprise, on relève la surconcentration d'emplois dans la métropole toulousaine comparativement à la concentration de population, à la différence de la métropole de Rouen Normandie ou d'Aix-Marseille.

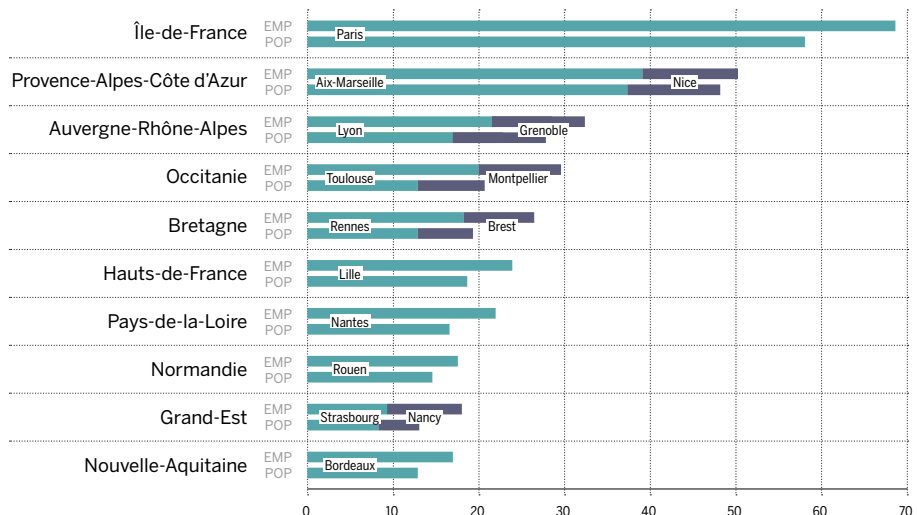
Taux de pauvreté selon le seuil du niveau de vie médian (%)



Potentiel fiscal par habitant (euros)



Poids des métropoles dans leur région respective (emploi et population)



SOURCES : FILOSOFI INSEE 2013, DGCL 2016, CORINE LAND COVER 2012 SOES/CGDD

Sauf mention contraire, dans l'ensemble du document, les données utilisées sont celles du recensement de 2013 sur les périmètres des métropoles au 1^{er} janvier 2016.

DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES

La loi MAPTAM affirme la place des métropoles en France, pour leur permettre d'affronter la concurrence mondiale et jouer un rôle de diffusion avec les territoires qui les entourent.

Au regard de ces enjeux, il semble important d'analyser les dynamiques des métropoles – dynamiques démographiques, économiques et résidentielles – et de les comparer à l'évolution de l'ensemble de la France. Pour apprécier l'effet d'entraînement des métropoles, nous avons aussi cherché à mettre en regard les dynamiques observées à celles de leurs aires urbaines et de leurs ville-centres.

Pour caractériser le contexte actuel des métropoles, pour savoir si elles bénéficient d'une dynamique porteuse ou si elles font face à des difficultés, l'analyse porte essentiellement sur les évolutions récentes. Une analyse de plus long terme aurait montré un autre visage des métropoles.

Le dynamisme démographique des métropoles est un révélateur de l'attractivité des territoires. Pour caractériser la situation démographique, nous

avons étudié le taux de croissance de la population et ses composantes : évolution naturelle et évolution migratoire.

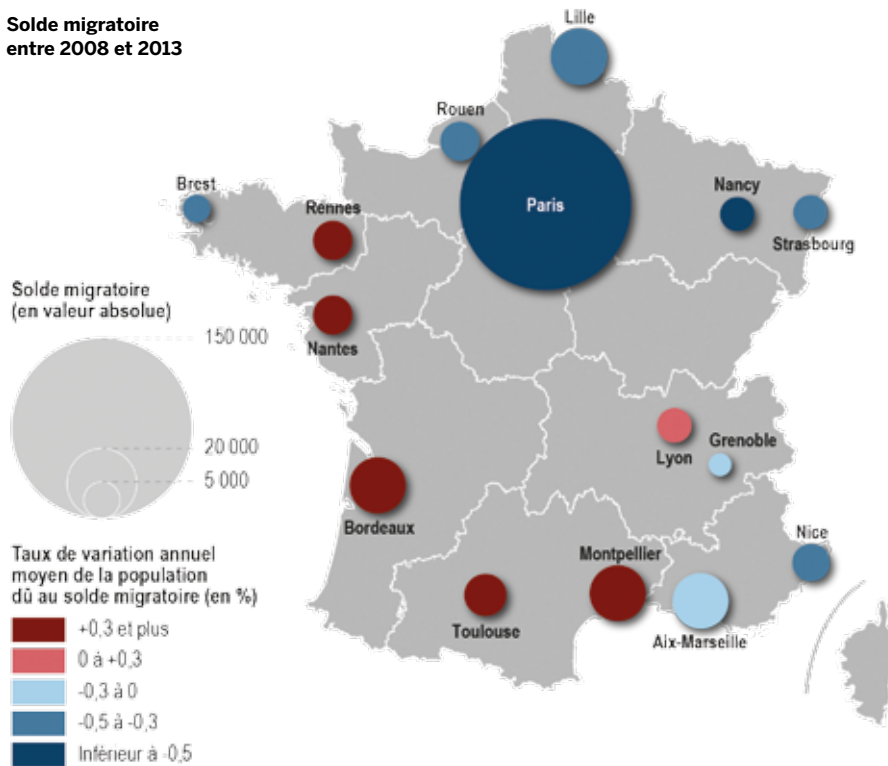
Les questions économiques sont au cœur des politiques d'attractivité des territoires qui cherchent à concentrer une masse suffisante d'entreprises et de services, en particulier dans les emplois stratégiques, pour être innovants et compétitifs. L'évolution de l'emploi a été analysée tant dans la sphère productive, que dans la sphère résidentielle, ainsi que la progression des fonctions métropolitaines.

Pour finir, afin de caractériser les métropoles au regard des dynamiques résidentielles ; trois grands indicateurs sont exploités les flux résidentiels, la construction de logements et l'efficacité foncière qui permet d'appréhender les conséquences du développement sur l'étalement urbain et la consommation d'espace.

La synthèse de ces observations a permis de faire ressortir trois groupes de métropoles.

SIX MÉTROPOLIS AFFICHENT UN EXCÉDENT MIGRATOIRE QUI VIENT AMPLIFIER LEUR CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Solde migratoire entre 2008 et 2013



Avec 16,7 millions d'habitants, les 15 métropoles concentrent plus d'un Français sur quatre en 2013. La dynamique démographique dans les métropoles apparaît en moyenne légèrement plus soutenue que dans le reste de la France avec toutefois des nuances marquées entre et au sein des métropoles. Toutes les métropoles, qui accueillent une population jeune, enregistrent des taux d'évolution naturelle élevés. La dimension migratoire apparaît comme déterminante dans la dynamique démographique globale d'une métropole même si l'accroissement naturel de la population reste le moteur principal.

Entre 2008 et 2013, les métropoles présentent en moyenne un taux de croissance annuel moyen lié au solde naturel de +0,8%. Ce taux atteint +0,3% dans le reste de la France. Ces chiffres illustrent la capacité globale des métropoles à garder des familles en devenir ou qui s'agrandissent sur leur

territoire. Sans la Métropole du Grand Paris, le recul de population dans les métropoles s'élève à 11000 habitants. Les métropoles perdent globalement des habitants au jeu des migrations alors que la France hors métropole en gagne. Si plus de la moitié des métropoles présentent des soldes migratoires déficitaires, un certain nombre ont un solde excédentaire. Elles se répartissent selon un « J inversé », de Rennes à Lyon en passant par Bordeaux, et Montpellier, conformément à la géographie mise en lumière dans les travaux du CGET ou *Observ'agglo*.

Si toutes les métropoles présentent des évolutions naturelles favorables, la croissance migratoire, solde des flux d'entrées et de sorties de personnes sur un territoire, varie fortement ; elle est déterminante pour la dynamique démographique globale et montre l'importance des enjeux d'attractivité des métropoles.

CHIFFRES CLÉS



16,7 millions d'habitants en 2013
26% des habitants de France métropolitaine

6 métropoles sur 15 enregistrent des soldes migratoires excédentaires

Au total, les métropoles ont perdu près de 200 000 habitants au jeu des migrations entre 2008 et 2013



Le reste de la France métropolitaine gagne près de 490 000 habitants du fait des échanges migratoires

UN CERCLE VERTUEUX : CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET RECENTRAGE URBAIN POUR RENNES MÉTROPOLE

La métropole rennaise s'inscrit dans une dynamique démographique très positive avec un gain de 5 000 habitants par an soit près de 1,2% de croissance annuelle. Cette croissance la positionne au deuxième rang des EPCI de plus de 250 000 habitants derrière Montpellier et devant Toulouse, Nantes et Bordeaux. Cette croissance est basée sur deux phénomènes. Le solde migratoire du territoire est de plus de 0,4% par an. Il place la métropole rennaise avec Montpellier devant l'ensemble des métropoles françaises. L'attractivité économique du territoire comme celle de son appareil de formation supérieure en sont les principales causes. Le solde naturel (plus de 0,6%/an) situe également Rennes dans le peloton de tête des métropoles avec Grenoble, Montpellier et Toulouse. Même si, comme partout ailleurs la population vieillit, son indice de jeunesse fait d'elle la communauté la plus jeune des métropoles comparables. Le dynamisme rennais se traduit en outre par une tendance au réagencement spatial des populations dans l'aire urbaine. La ville de Rennes a retrouvé le chemin d'une croissance de sa population (0,6/an contre 0% précédemment). Cette croissance s'est accentuée dans le reste de la métropole (1,9 vs 1,4%) alors qu'elle a fléchi dans l'aire urbaine (1,7 vs 2%) et qu'elle s'est effondrée dans ses franges les plus périphériques (0,9 vs 2,5%). Les PLH successifs de la métropole ont effectivement contribué à contrarier les logiques de périurbanisation dans l'aire urbaine.

CE QUI EST OBSERVÉ

Solde migratoire apparent ou solde apparent des entrées sorties entre 2008 et 2013 : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès domiciliés. Si la composante naturelle de la croissance démographique est facilement quantifiable, le volet migratoire est plus difficile à évaluer et est estimé par la différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2008 ET 2013

TROIS PROFILS DE DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

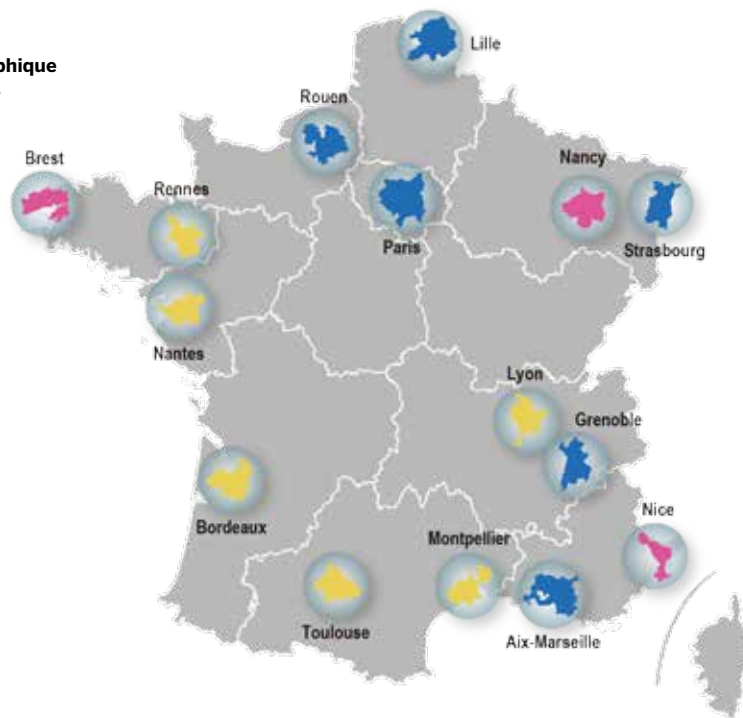
L'analyse croisée de l'évolution démographique, du solde naturel et du solde migratoire fait apparaître trois profils de métropoles.

■ Les métropoles attractives présentent des taux de croissance annuels moyens qui varient de 1% à 1,5% entre 2008 et 2013. Elles cumulent des soldes naturels et migratoires positifs. Ce dernier est particulièrement élevé à Bordeaux, Rennes et Montpellier où le taux de variation annuel moyen de la population dû au solde migratoire dépasse 0,5% et atteint jusqu'à 0,9% à Montpellier.

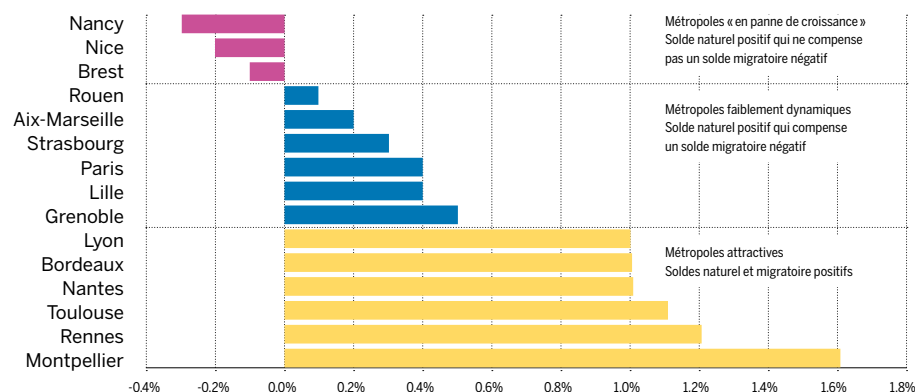
■ Les métropoles faiblement dynamiques se caractérisent par des taux de croissance annuels moyens positifs entre 0,1 et 0,6% et par des croissances démographiques uniquement portées par l'évolution naturelle. Dans le cas de ces métropoles, un solde naturel positif vient compenser un solde migratoire négatif. À noter les accroissements naturels des métropoles de Paris, Lille et Grenoble qui, aux côtés de Lyon et Toulouse (classées dans les métropoles attractives) sont les plus élevés. En effet, pour ces métropoles, les valeurs oscillent entre 0,7% à Grenoble et 1% à Paris.

■ Les métropoles « en panne de croissance » perdent des habitants malgré un solde naturel positif ceci du fait d'un solde migratoire négatif. La métropole de Nancy accuse avec celle de Paris (classée dans les métropoles faiblement dynamiques) le recul migratoire le plus marqué avec des taux respectifs de variation annuels moyens de population dû au solde migratoire de -0,7% et -0,5%.

Profil démographique des métropoles

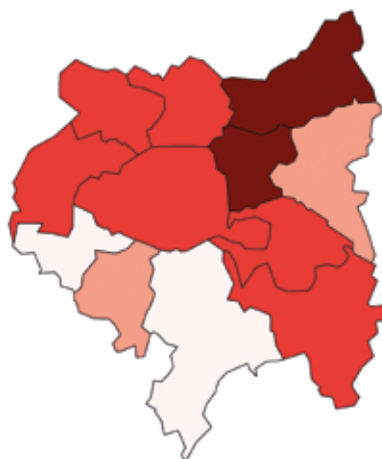


Taux de variation annuel moyen de la population entre 2008 et 2013



UN INDICATEUR À SUIVRE DE PRÈS

Chaque année, l'INSEE met à jour les taux annuels de croissance pour tous les territoires. Ces taux sont toujours calculés sur un cycle de cinq ans en moyenne « glissante » où une année remplace une autre. Les chiffres mentionnés dans ce chapitre concernant la période 2008-2013. On dispose depuis peu des données pour la période 2009-2014. Pour l'ensemble des métropoles, la tendance demeure la même. Dans le détail, les nouveaux chiffres peuvent faire changer de catégorie les métropoles qui étaient en situation de limites entre catégories. C'est le cas de la métropole de Nice qui affiche désormais un taux positif (+0,1% contre -0,2%) et de Brest dont la population stagne alors qu'elle baissait de 0,1%.



Taux de croissance annuel moyen dû au solde migratoire apparent
Entre 2008 et 2013 en %

■ -1.00 - -0.75	■ -0.55 - -0.25
■ -0.78 - -0.50	■ -0.33 - 0.00

LA DÉMOGRAPHIE DU GRAND PARIS

La Métropole du Grand Paris présente un profil démographique faiblement dynamique : le solde naturel, parmi les plus élevés des métropoles françaises, parvient à compenser le solde migratoire négatif. Cette croissance du solde naturel s'explique par le maintien à un haut niveau de la natalité et la baisse des décès. Les territoires du Grand Paris qui connaissent les soldes naturels les plus élevés sont ceux qui rencontrent les difficultés économiques et sociales, dans le nord et le nord-est de la métropole. Les soldes migratoires de tous les territoires de la Métropole du Grand Paris (les 11 établissements publics territoriaux et la Ville de Paris) sont négatifs (entre -0,1% et -1%). La Ville de Paris connaît le taux de croissance annuel le plus faible parmi les territoires du Grand Paris, qui n'est pas compensé par un solde migratoire lui aussi peu élevé. Cette dynamique se confirme dans le temps : Paris a perdu en moyenne 2700 habitants par an entre 2009 et 2014. Cette évolution peut en partie s'expliquer par la progression du parc inoccupé.

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES MÉTROPOLIS, DE LEUR VILLE-CENTRE ET DE LEUR AIRE URBAINE VONT-ELLES DE PAIR ?

Métropoles en panne de croissance, faiblement dynamiques ou attractives ne sont pas synonymes de mêmes tendances pour la ville centre et l'aire urbaine. La dynamique démographique se concentre selon les cas sur un niveau géographique ou sur plusieurs.

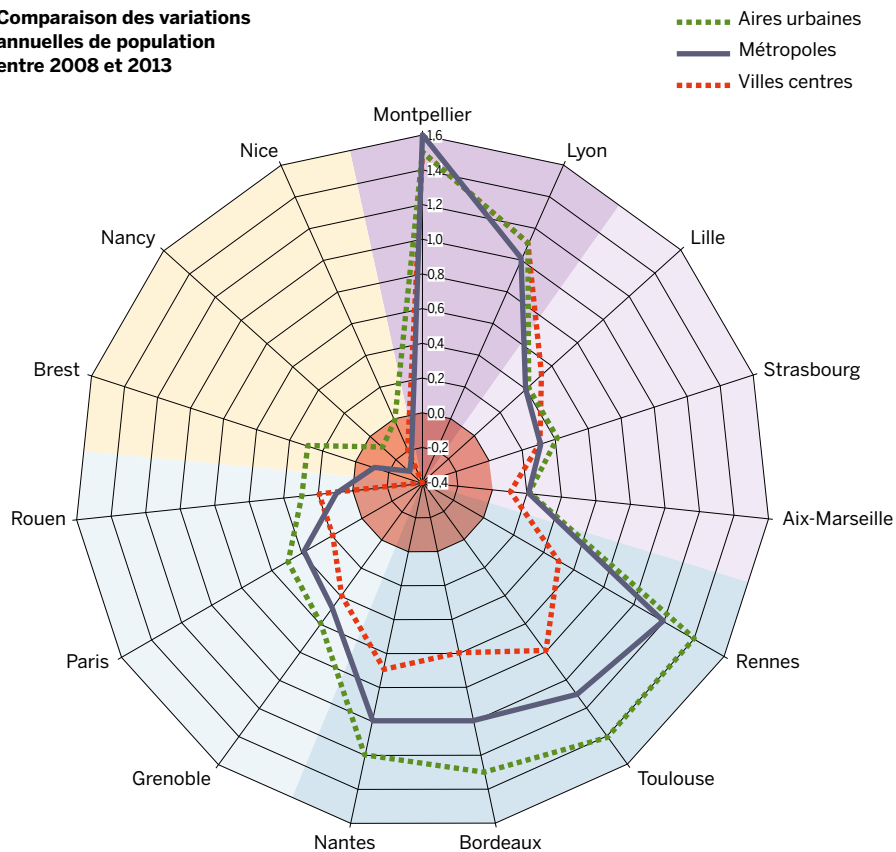
Trois grandes tendances se dessinent :

- Des territoires, plutôt homogènes entre les trois échelles géographiques (villes centres, métropoles et aires urbaines) ;
- Ceux qui connaissent une attractivité périurbaine plus soutenue ;
- Les territoires globalement en recul démographique ou en difficile stabilisation quelle que soit l'échelle de territoire.

■ ■ Territoires avec des croissances démographiques soutenues et équivalentes sur les trois échelles d'observation que sont la ville centre, la métropole et l'aire urbaine. La périurbanisation soutenue concomitante à la poursuite de la densification des villes centres des territoires de Montpellier et Lyon illustrent leur dynamique démographique soutenue et leur attractivité. Lille, Strasbourg, Aix-Marseille présentent des dynamiques démographiques modérées à faibles et comparables sur les trois échelles d'observation. Le taux de variation annuel moyen de population évolue entre 0,1% dans la ville centre de Marseille et 0,5% dans la ville centre de Lille avec des valeurs proches dans les territoires de référence respectifs.

■ ■ Territoires en croissance démographique modérée à forte présentant des disparités marquées entre les trois échelles géographiques. Dans les territoires de Rennes, Toulouse, Bordeaux et Nantes, les aires urbaines et les métropoles enregistrent des niveaux de croissance élevés comparables à ceux de Lyon et Montpellier mais les villes centres sont moins attractives que leurs périphéries proches et éloignées. La dynamique croît ainsi de

Comparaison des variations annuelles de population entre 2008 et 2013



manière concentrique dans ces territoires. Grenoble, Paris et Rouen appartiennent également au groupe des territoires dans lesquels les aires urbaines sont plus dynamiques que les autres échelles d'observation. Néanmoins, les taux de croissance démographique y sont peu élevés et notamment ceux des villes centres.

■ Territoires caractérisés par des reculs démographiques dans les villes centres et les métropoles et par une difficile stabilisation des aires urbaines : Brest, Nancy et Nice (avec néanmoins une légère hausse dans celui de Brest).

CHIFFRES CLÉS



Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2008 et 2013

	Villes centres	Métropoles	Aires urbaines
En moyenne	+0,3%	+0,5%	+0,7%
Minimum	-0,4%	-0,3%	-0,1%
Maximum	+1,5%	+1,6%	+1,5%

CE QUI EST OBSERVÉ

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

UNE PLUS FORTE PROGRESSION DE L'EMPLOI DANS LES MÉTROPOLIS

En moyenne dans les 15 métropoles, l'emploi a crû au rythme de 0,5% par an (contre +0,1% en France métropolitaine). On observe néanmoins de fortes disparités selon les métropoles notamment parce que le stock d'emplois en 2013 est très différent et va de 100 000 pour Brest Métropole à presque 4 000 000 pour le Grand Paris.

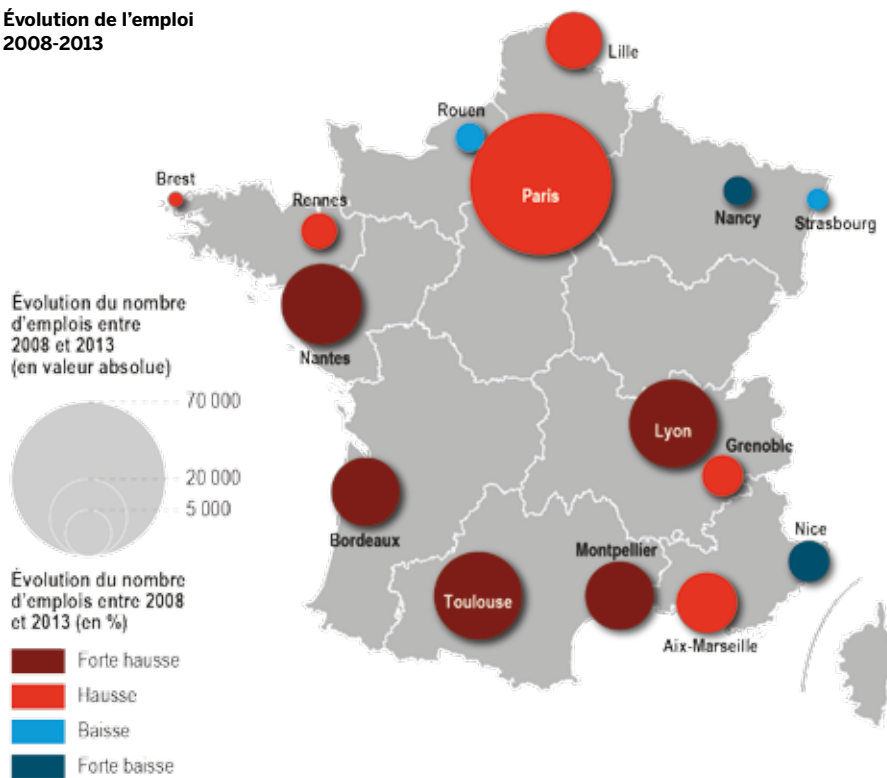
Les 15 métropoles regroupent 33% de l'emploi français, avec une répartition similaire pour les deux sphères.

Dans les métropoles, la sphère présente représente deux tiers des emplois comme pour le reste de la France.

L'emploi présentiel et l'emploi productif ont augmenté au même rythme, de l'ordre de 0,5% par an (contre respectivement +0,4% et -0,3% en France métropolitaine).

Les dynamiques d'emploi observées dans les métropoles ne se retrouvent pas toujours dans l'ensemble de leur aire urbaine. De même, la ville-centre peut évoluer différemment de son intercommunalité. Seules les métropoles de Nantes et Montpellier, très dynamiques sur le plan économique, enregistrent une progression de l'emploi similaire pour les trois niveaux géographiques.

Évolution de l'emploi 2008-2013



CHIFFRES CLÉS



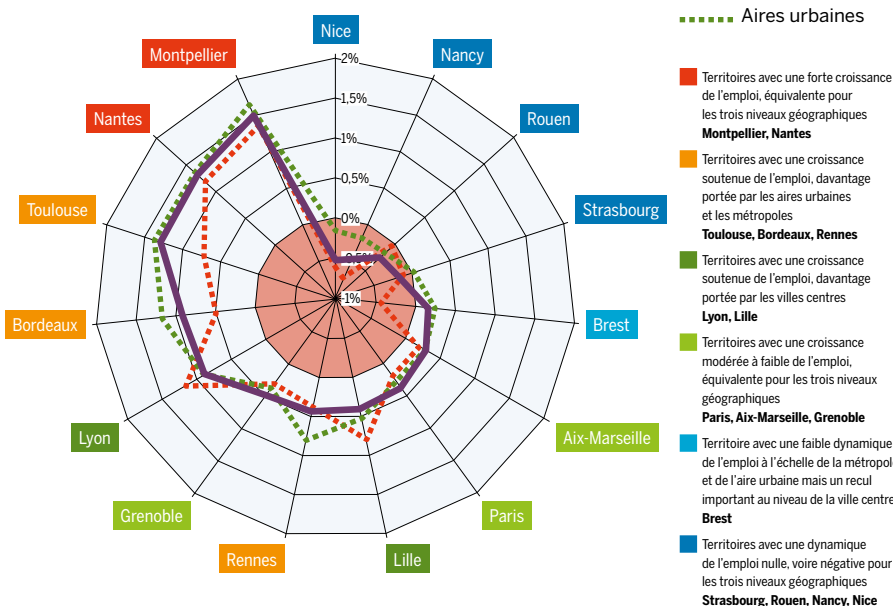
8,6 millions d'emplois

Évolution 2008-2013 des emplois
 totaux : +197 100
 productifs : +70 400
 présents : +126 700



Évolution 2008-2013 des emplois
 totaux : -17 200
 productifs : -209 900
 présents : +192 700

Taux de variation annuel de l'emploi entre 2008 et 2013



CE QUI EST OBSERVÉ

Taux de croissance annuel moyen de l'emploi entre 2008 et 2013.

Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2008 ET 2013

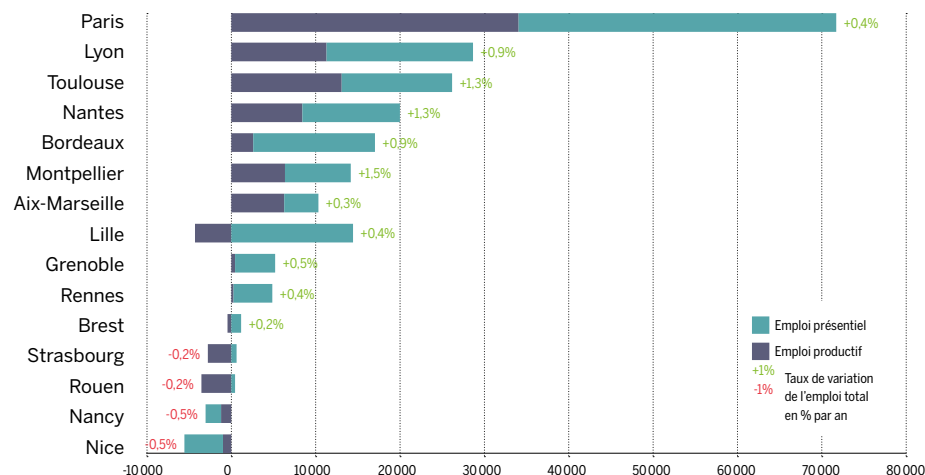
QUELLE DYNAMIQUE DE L'EMPLOI DANS LES MÉTROPOLIS FRANÇAISES

Entre 2008 et 2013 la moitié des métropoles françaises est sur une dynamique positive, mais avec des contrastes marqués. D'un côté, Paris montre un taux de variation modéré dû à son important stock d'emplois, tandis qu'on constate par exemple un important effet de rattrapage pour Montpellier qui est sur une croissance forte et continue depuis les années 90. Lille, Strasbourg et Rouen ont connu d'importantes pertes d'emplois productifs qui sont largement compensées à Lille. Ce n'est par contre pas le cas à Strasbourg et Rouen. Pour ce qui est de Grenoble, Rennes et Brest, l'emploi productif reste relativement stable. Enfin, on constate à Nice et Nancy des pertes d'emplois notables dans les deux sphères et principalement pour la sphère présentielle.

Quelle dynamique de l'emploi dans les métropoles françaises? Période 2008-2013



Variation de l'emploi par sphère entre 2008 et 2013



Forte croissance de l'emploi dans les deux sphères

Montpellier, Toulouse et Nantes se caractérisent par une très forte augmentation de l'emploi productif (>1% par an) et de l'emploi présentielle (>1% par an). Lyon se situe aussi dans cette catégorie mais avec une progression de l'emploi légèrement moins soutenue. À noter, que dans ces quatre métropoles l'emploi productif augmente plus vite que l'emploi présentielle.

Croissance modérée dans les deux sphères

Le Grand Paris et Aix-Marseille Provence enregistrent une légère augmentation du nombre d'emplois dans les deux sphères, avec une évolution de l'emploi productif proche du rythme observé dans l'ensemble des métropoles

(0,5% par an), et une évolution des emplois présentiels (0,2-0,3% par an) en dessous de la moyenne des métropoles (0,5%).

Forte croissance de la sphère présentielle, croissance modérée ou stagnation de la sphère productive

Les métropoles de cette catégorie – Bordeaux, Rennes et Grenoble – ont une progression de l'emploi présentielle plus forte que la moyenne en particulier Bordeaux (+1,1%). En revanche dans ces trois métropoles, l'emploi productif n'évolue que très modérément, il stagne même à Rennes.

Décroissance de l'emploi productif, croissance de la sphère présentielle

Les quatre métropoles de ce

groupe enregistrent toutes une décroissance de l'emploi productif. À Lille et Brest, le gain d'emplois présentiels compense cette baisse et l'emploi global augmente très légèrement. En revanche, à Rouen et Strasbourg, on observe une légère décroissance de l'emploi total car le gain d'emplois présentiels est trop faible pour compenser la perte d'emplois productifs.

Décroissance de l'emploi dans les deux sphères

Nancy et Nice sont les deux seules métropoles qui cumulent une décroissance de l'emploi dans les deux sphères. À Nancy, la perte d'emploi est plus marquée dans le secteur productif, alors qu'à Nice la baisse touche davantage le secteur présentielle.

LA PROGRESSION DE L'EMPLOI PRÉSENTIEL DANS LE BASSIN DE VIE DE ROUEN

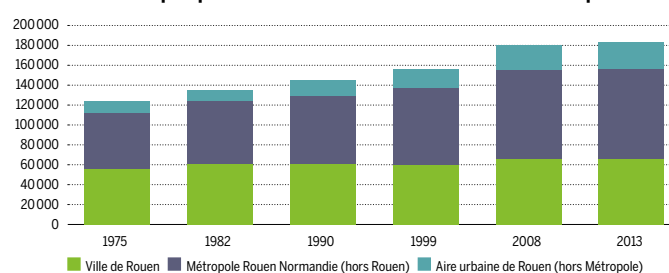
La Métropole Rouen Normandie est au cœur d'un bassin de vie de 290 000 emplois, soit près d'un quart des emplois normands. Son propre territoire en totalise 226 000, dont 80% relèvent du secteur tertiaire. La ville de Rouen est, de loin, la première commune en termes d'activité économique avec 81 000 emplois, soit plus d'un tiers des emplois métropolitains. Le socle productif est inscrit dans l'histoire industrielle du territoire. Les 70 000 emplois productifs, en 2013, représentent 31% des emplois de la métropole mais s'inscrivent en baisse de -5% depuis 2008. Le nombre important d'établissements de plus de 250 salariés – ils sont 56 – et leur

part élevée dans le tissu économique local caractérisent la Métropole Rouen Normandie. 38% de ces grands établissements sont industriels. La présence du Grand Port Maritime de Rouen (21 millions de tonnes traitées en 2016, premier port céréalier européen) est un soutien important de l'activité productive. Le développement de l'emploi présentielle témoigne de la dimension métropolitaine de la capitale normande. 160 000 emplois de la Métropole sont présentiels, soit 69%. Ils ont progressé de +0,5 entre 2008 et 2013, particulièrement pour les fonctions santé et action sociale, administration publique, services de proximité et prestations

intellectuelles. Cette croissance est soutenue par l'action de la Métropole Rouen Normandie en matière de pépinières d'entreprises, d'appui aux pôles de compétitivité (Mov'eo – mobilité du futur, Novalog,

Polepharma), de stratégie pour le tertiaire supérieur, et de rayonnement touristique (chaque année, 3 millions de touristes visitent ou sont hébergés sur le territoire métropolitain).

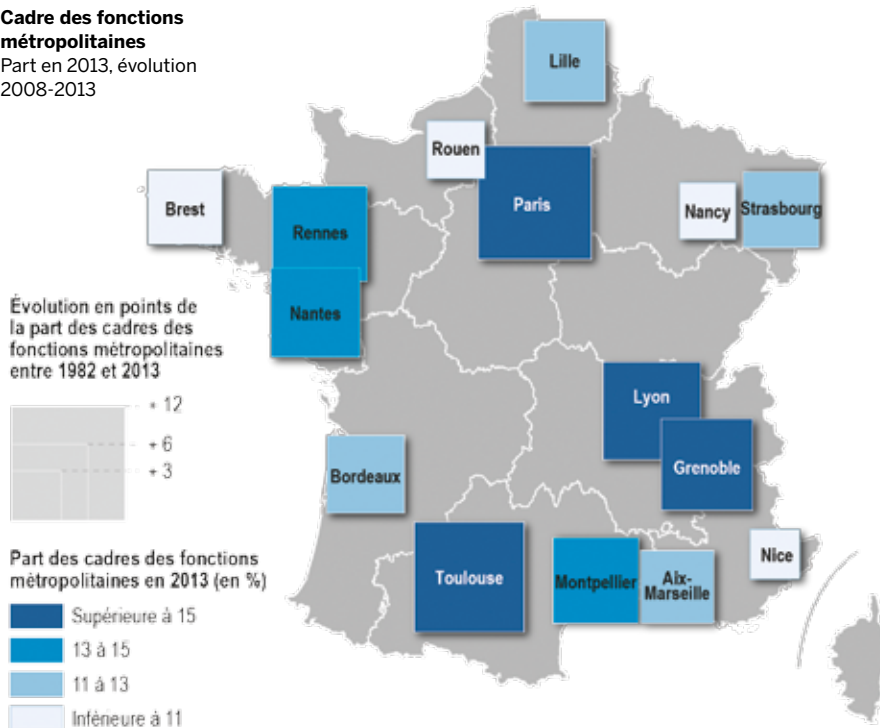
Évolution de l'emploi présentielle dans le bassin de vie rouennais depuis 1975



UNE PROGRESSION CONTINUE DES CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

Cadre des fonctions métropolitaines

Part en 2013, évolution 2008-2013



Dans l'ensemble des 15 métropoles, les fonctions de production concrète et transversales représentent 25% des emplois, les fonctions présentielle 40% et les fonctions métropolitaines 37%.

Entre 2008 et 2013, toutes les fonctions de productions concrètes et transversales sont marquées par une baisse de l'emploi, en particulier la fabrication qui perd plus de 40 000 emplois. La situation est plus contrastée pour les fonctions présentielle : hausse des emplois dans l'administration publique, la santé-action sociale et les services de proximité ; perte d'emplois pour la distribution et l'éducation-formation. En revanche, toutes les fonctions métropolitaines sont en hausse. La progression de l'emploi est particulièrement soutenue dans les activités de prestations intellectuelles

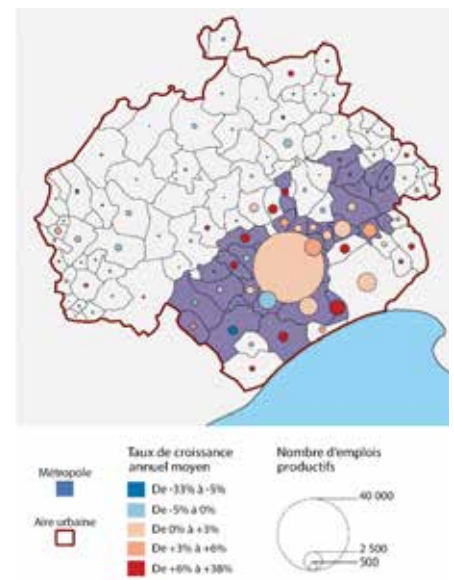
(+89 000 emplois), fonction employant de nombreux cadres.

En moyenne dans les 15 métropoles, les cadres des fonctions métropolitaines (CFM) représentent 18,1% des emplois, contre 10,4% en France métropolitaine. La part de CFM est en hausse dans l'ensemble des métropoles mais de manière beaucoup plus soutenue dans des métropoles comme Paris et Toulouse tandis que cette part reste faible et peu dynamique à Nice, Nancy et Rouen. On constate que les métropoles historiquement dynamiques depuis les années 1980 le restent également sur la période récente. Il n'y a pas d'effet de rattrapage notable, car il s'agit de tendances lourdes qui durent dans le temps. Les métropoles historiquement attractives pour les cadres continuent donc à en attirer toujours davantage.

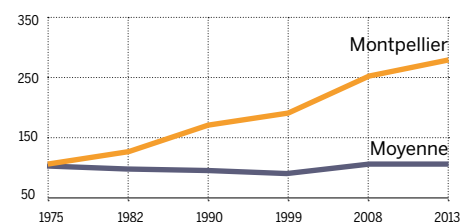
ZOOM SUR LA PROGRESSION DES EMPLOIS À MONTPELLIER

L'emploi en général, et l'emploi productif en particulier, connaît une dynamique importante de longue durée à Montpellier, pour l'ensemble de la métropole et pour toute la période, les taux de croissance annuels moyens sont majoritairement positifs, ce qui témoigne d'une croissance soutenue et durable. Par exemple, le nombre d'emplois productifs a progressé de +150% entre 1975 et 2008 sur le périmètre de la métropole. Ce nombre a progressé encore au cours de la dernière période (+6 000) pour atteindre 60 000 emplois.

Taux de variation annuel moyen de l'emploi productif entre 2008 et 2013



Évolution de l'emploi productif en indice de base 100



CE QUI EST OBSERVÉ

L'analyse fonctionnelle de l'emploi, élaborée par l'INSEE, caractérise l'activité économique d'un territoire à partir de la fonction exercée par l'individu. A partir de regroupements de professions et catégories socio-professionnelles, l'emploi est découpé en 15 fonctions. Certaines interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres recouvrent des services à la population. Les fonctions sont transversales par rapport aux secteurs d'activité et aux statuts (indépendant ou salarié, public ou privé). Elles peuvent associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier, par exemple).

Les fonctions métropolitaines regroupent les fonctions exercées dans les domaines de la conception-recherche, des prestations intellectuelles, du commerce inter-entreprises, de la gestion et de la culture et des loisirs.

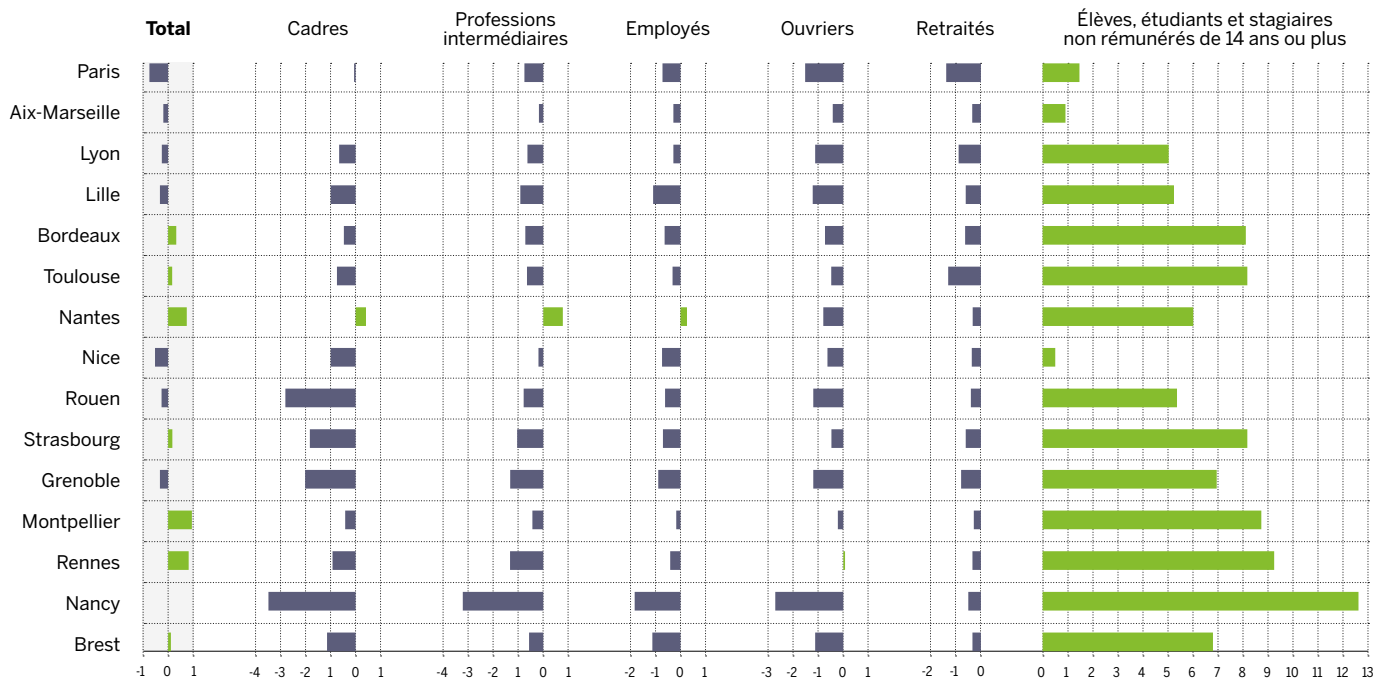
Les fonctions de production concrète concernent l'agriculture, le BTP et la fabrication ; **les fonctions transversales** comportent l'entretien réparation, le transport et la logistique.

Les fonctions présentielle recourent les services de proximité, la santé et l'action sociale, l'administration publique, la distribution, l'éducation et la formation. SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2008 ET 2013

L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE DES MÉTROPOLIS PORTÉE ESSENTIELLEMENT PAR LES ÉTUDIANTS

Taux de migration nette par catégorie sociale professionnelle

■ Excédent migratoire ■ Déficit migratoire



L'étude des flux migratoires est essentielle pour comprendre le fonctionnement du territoire et les dynamiques résidentielles. L'attractivité résidentielle des métropoles s'observe en fonction du nombre de personnes qui s'y installent ou au contraire qui les quittent.

● DES MÉTROPOLIS ATTRACTIVES POUR LES ÉTUDIANTS

Sur les 15 métropoles étudiées, quatre gagnent des habitants au jeu des échanges avec le reste de la France entre 2012 et 2013 : Montpellier, Rennes, Nantes et dans une moindre mesure Bordeaux. Quatre autres sont quasiment à l'équilibre : Toulouse, Strasbourg, Brest et Nancy. Relativement à sa population, le Grand Paris est la métropole qui a perdu le plus d'habitants du fait des flux migratoires avec le reste du pays. Toutefois, l'attractivité est très variable selon le profil des individus, et elle repose essentiellement sur une catégorie spécifique de la population, les étudiants. En effet, ces derniers sont très attirés par les métropoles puisqu'elles ont toutes, sans exception, un taux de migration nette positif pour cette catégorie même si Nice Côte d'Azur, Aix-Marseille Provence et le Grand Paris attirent en proportion moins d'étudiants que Nancy. Ces étudiants sont ensuite

amenés à rentrer sur le marché du travail et à alimenter les catégories d'actifs jeunes. Dans l'ensemble des 15 métropoles, les ouvriers et les retraités sont plus nombreux à partir qu'à arriver. Parmi les individus se déclarant « cadres et professions intellectuelles supérieures », « professions intermédiaires » ou « employés », seule la métropole de Nantes affiche un solde positif sur la période étudiée. Concernant spécifiquement les cadres, le Grand Paris et Aix-Marseille Provence sont presque à l'équilibre entre entrées et sorties de ce type d'actifs alors que les métropoles de Rouen Normandie et du Grand Nancy voient beaucoup plus de cadres partir qu'arriver, relativement au nombre de cadres présents sur place.

● PLUS DE 3 MIGRANTS SUR 4 ONT MOINS DE 40 ANS

La mobilité est très liée à l'âge et au cycle de vie des ménages. Les migrations sont avant tout le fait de jeunes : étudiants, actifs en début de vie professionnelle ou jeunes ménages avec ou sans enfants. Pour les 15 métropoles françaises, les migrations de la population âgée de moins de 40 ans représentent plus des trois quarts des flux migratoires (83% des entrants et 76% des sortants). À eux seuls les 15-24 ans

CHIFFRES CLÉS



3,4% des habitants des métropoles sont arrivés depuis moins d'un an



Taux de migration nette : -0,4%
Taux d'entrées : 3,4%
Taux de sorties : 3,8%

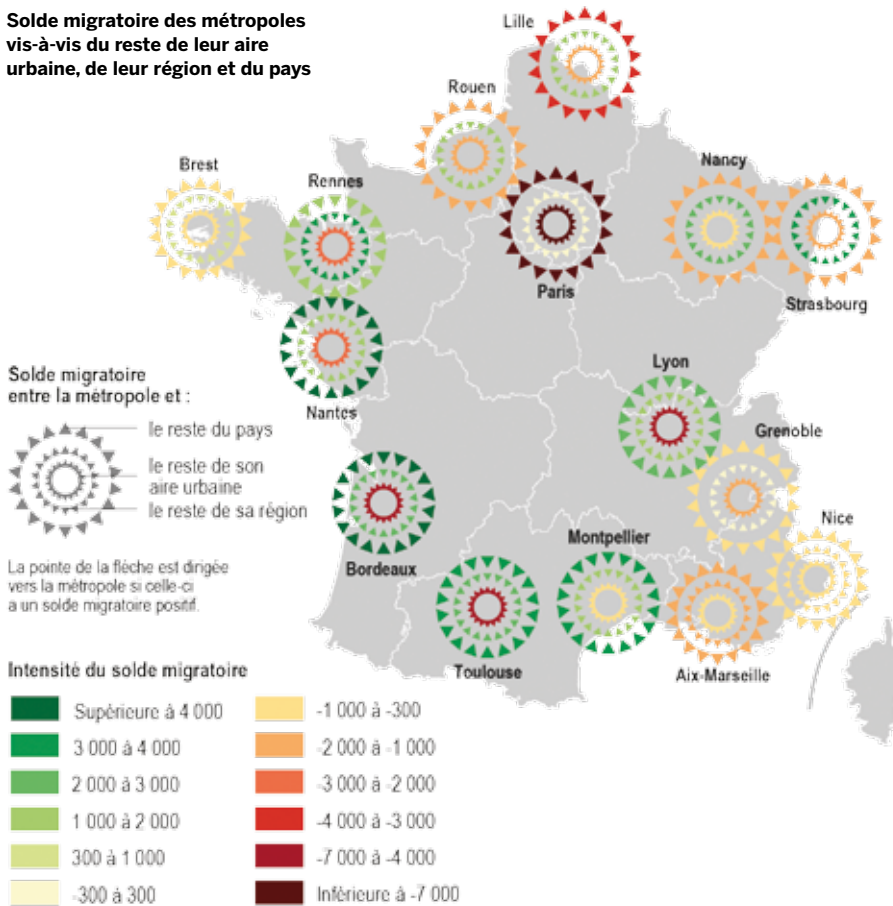
Nantes est la métropole qui a le plus gagné d'habitants au jeu des migrations avec le reste du pays : +4150 habitants en un an

Paris est la métropole qui a le plus perdu : -56 870 habitants en un an

constituent 42% des entrants et 26% des sortants, et les 25-39 ans représentent 31% des entrants et 36% des sortants. Dans leurs échanges avec le reste de la France, toutes les métropoles gagnent des jeunes de 15-24 ans. Pour toutes les autres tranches d'âges, les échanges entre les métropoles et le reste du pays se traduisent par un déficit, sauf Nantes qui est la seule métropole à gagner des jeunes ménages avec enfants.

ATTRACTIVES SUR LE PLAN RÉGIONAL, VOIRE NATIONAL, LES MÉTROPOLIS CONNAISSENT TOUTES UN MOUVEMENT DE PÉRIURBANISATION

Solde migratoire des métropoles vis-à-vis du reste de leur aire urbaine, de leur région et du pays



ZOOM TOULOUSE : LA CROISSANCE DE L'AIRE URBAINE ET DE LA MÉTROPOLE

La démarche InterSCoT de l'aire urbaine de Toulouse, rassemblant 4 SCoT, 433 communes et un territoire de près de 1,2 million d'habitants, a permis de poser une vision stratégique partagée qui anticipait une croissance de l'ordre de 322 000 à 403 000 habitants supplémentaires d'ici 2030. Sans être des objectifs à atteindre, ces chiffres fixaient en 2008, préalablement à l'élaboration des SCoT, un cadre permettant de définir les besoins et les capacités d'accueil à prévoir : logements, emplois, équipements et services, prélèvements fonciers, ressources naturelles... Depuis une vingtaine d'années, le rythme de croissance démographique s'est maintenu autour de +16 300 habitants par an, bénéficiant à l'ensemble des communes de l'aire urbaine. Entre 2008 et 2013, près de 80 000 habitants supplémentaires ont été accueillis sur l'InterSCoT. Cette croissance démographique s'est largement diffusée à l'ensemble du territoire, bien au-delà de la métropole toulousaine. Néanmoins, les tendances les plus récentes traduisent une politique de production de logement volontariste dans le cœur d'agglomération. La croissance profite plus à la ville centre et sa première couronne. L'évolution relative des SCoT périurbains est moindre, à l'exception d'un axe Toulouse-Montauban toujours en forte croissance. Ces dynamiques démographiques confortent les objectifs de maillage et de polarisation, et soulignent l'intérêt de l'exercice prospectif à grande échelle qu'a été la vision stratégique InterSCoT.

La mobilité résidentielle est très liée au cycle de vie des personnes et les mouvements sont le reflet de plusieurs logiques. Avec par exemple, des migrations de longue distance, motivée par des raisons professionnelles, d'études ou de retraite. Ou des migrations de courte distance qui correspondent plus souvent au choix d'un nouveau logement au sein d'une même aire urbaine.

Une analyse plus fine de la géographie des flux montre que l'intégralité des 15 métropoles présente un solde migratoire négatif

avec le reste de leur aire urbaine, signe de la périurbanisation des territoires environnant les strictes limites administratives des métropoles.

Au-delà de cette caractéristique commune, on distingue trois types de métropoles :

- les métropoles attractives sur le plan régional et national, avec des soldes migratoires positifs entre la métropole et le reste de sa région, ainsi qu'entre la métropole et le reste du pays. Elles sont principalement situées sur la façade atlantique (Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, à l'exception de

Brest) mais Lyon et Montpellier présentent également cette particularité ;

- les métropoles attractives uniquement sur le plan régional avec un solde migratoire négatif vis-à-vis du reste de la France mais positif vis-à-vis du reste de leur région : Brest, Rouen, Lille, Nancy, Strasbourg et Grenoble sont ces métropoles à dimension régionale ;

- les métropoles qui voient plus d'habitants partir qu'arriver, à la fois vers le reste de leur région et le reste de la France : Marseille-Aix, Nice et surtout Paris sont dans ce cas.

CE QUI EST OBSERVÉ

Les données de **flux de migrations résidentielles** sont obtenues en croisant le lieu de résidence de l'année N avec le lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année N-1, N étant l'année où la personne a été recensée. Le millésime 2013 du recensement exploité ici ayant été réalisé par sondages successifs entre 2011 et 2015, pour faciliter la lecture du texte on simplifiera la formulation par le terme « entre 2012 et 2013 ». Les migrations ne prennent en compte que les personnes nées avant le 1^{er} janvier de l'année N-1.

Les individus résidents en France en N-1 mais à l'étranger en N n'étant pas recensés par l'Insee, nous avons exclu du périmètre les individus ayant la trajectoire inverse afin d'analyser uniquement les flux migratoires à l'échelle de la France (France métropolitaine et DROM). Les échanges avec l'étranger ne sont donc pas pris en compte. Le taux de migration nette d'une zone géographique donnée correspond au taux d'évolution de la population imputable aux mouvements migratoires entre cette zone et les autres parties du territoire national. Il rapporte le solde migratoire net (entrées moins sorties) à la population moyenne de la zone. SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013

UN RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION DES MÉTROPOLIS FAVORISÉ PAR LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE, EN PARTIE INTERNATIONALE

● DES MOUVEMENTS IMPORTANTS DANS LES MÉTROPOLIS ÉTUDIANTES

En complément de l'impact des échanges migratoires avec le reste de la France sur l'évolution de la population, l'analyse des taux d'entrées et de sorties permet d'apprécier le degré de mobilité des habitants. L'ampleur du renouvellement de la population a des conséquences sensibles en termes d'emplois, de marchés du logement ou sur le développement et les usages des équipements et services.

Globalement, les métropoles les plus attractives se caractérisent par une forte mobilité, mais les hiérarchies sont nuancées. On voit ainsi que la mobilité est très élevée à Nancy et Brest, alors que leur attractivité est nettement plus faible qu'à Montpellier, Rennes, Nantes ou Bordeaux. Grenoble ou Lyon, qui perdent des habitants dans leurs échanges avec le reste du pays, ont des taux d'entrées et de sorties supérieurs à la moyenne, plus importants qu'à Strasbourg dont les flux s'équilibrent.

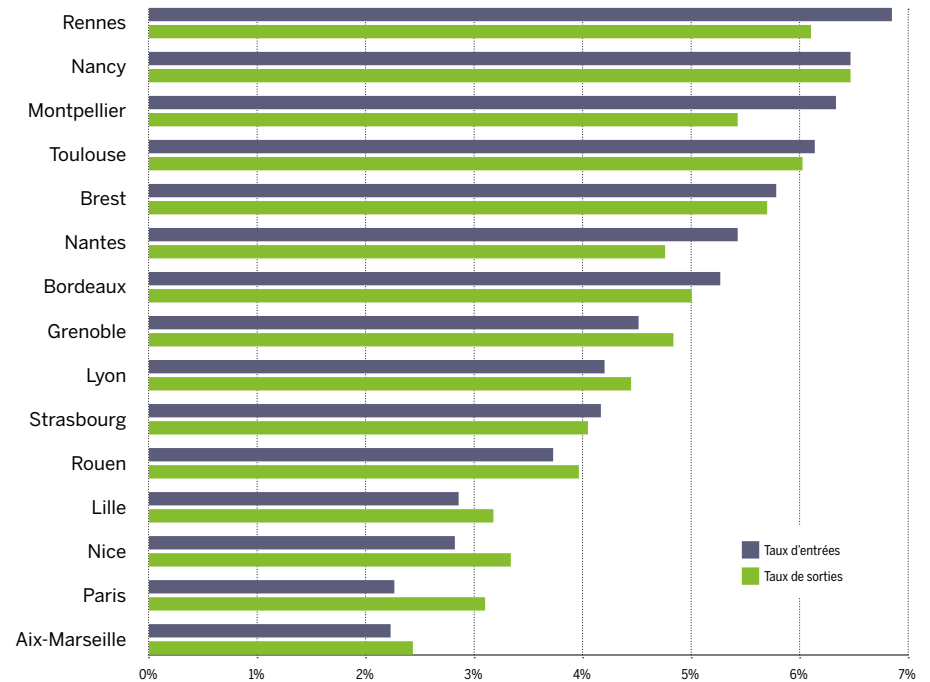
Au final, c'est dans les métropoles où les étudiants représentent une forte proportion de la population que les flux d'entrées et de sorties sont les plus élevés.

● UN ARRIVANT SUR CINQ DANS LES MÉTROPOLIS VIENT DE L'ÉTRANGER

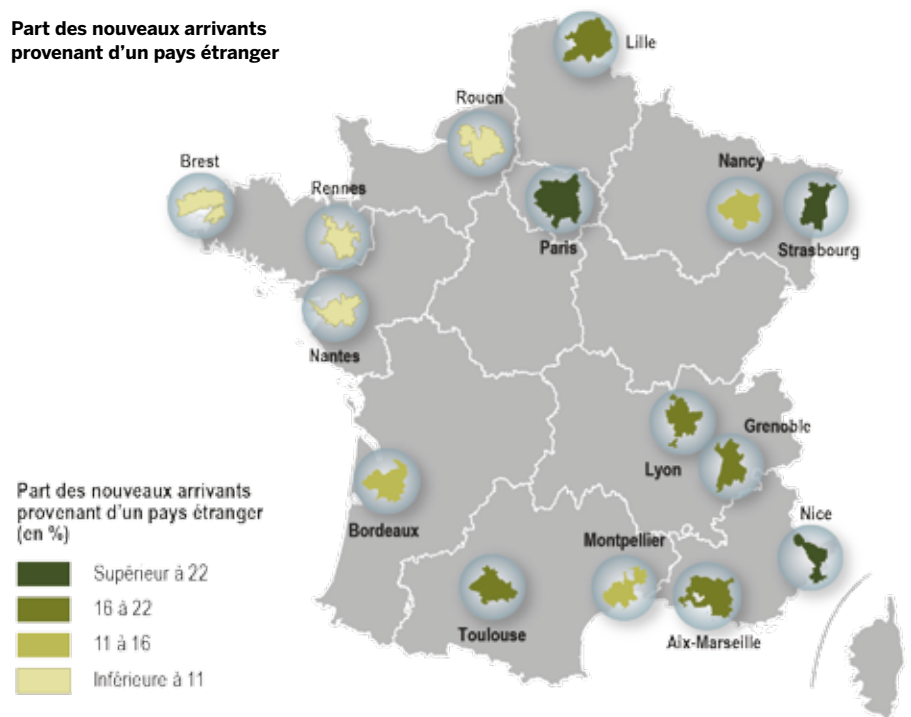
L'attractivité internationale est particulièrement importante pour le Grand Paris où près de 4 nouveaux arrivants sur 10 proviennent d'un pays étranger, mais également dans les villes localisées près des frontières telles que Nice et Strasbourg, mais aussi Lille, Lyon, Grenoble, Marseille et Toulouse dans une moindre mesure. Seuls 10% des nouveaux habitants dans les métropoles de la moitié Ouest du pays (Rouen, Brest, Rennes, Nantes et Bordeaux) arrivent de l'étranger.

Parmi eux, 18% sont cadres ; si le Grand Paris, Grenoble, Toulouse et Brest attirent ce type de population à une échelle internationale, d'autres métropoles telles que Nancy ou Rouen ne sont pas dotées de la même attractivité.

Taux d'entrées et de sorties



Part des nouveaux arrivants provenant d'un pays étranger



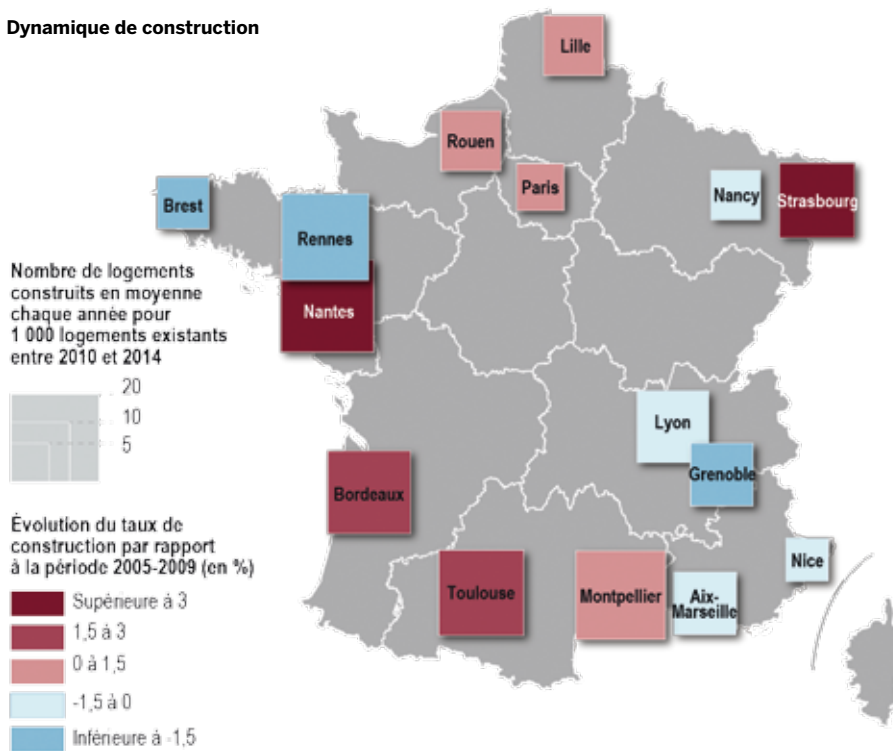
CE QUI EST OBSERVÉ

La **part des nouveaux arrivants provenant de l'étranger** correspond au ratio entre le nombre de nouveaux arrivants provenant de l'étranger, qu'ils soient de nationalité française ou étrangère, et le nombre total de nouveaux arrivants.

Les taux d'entrées dans un territoire (ou taux de sorties) correspondent aux arrivées (départs) entre N-1 et N dans le territoire rapportées à la population en milieu de période. SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013

UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION PLUS SOUTENUE DANS LES MÉTROPOLIS

Dynamique de construction



Le nombre moyen de logements neufs construits en 2010-2014 augmente par rapport à la période précédente (2005-2009) dans les 15 métropoles, alors qu'il décroît en France métropolitaine.

Sept métropoles connaissent des taux supérieurs à 15 nouveaux logements pour 1000 logements existants (Nantes, Montpellier, Rennes, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg et Lyon). Parmi les métropoles particulièrement dynamiques, la tendance est à l'augmentation entre les deux périodes, en particulier à Strasbourg (de 9 à 15) et Nantes (de 17 à 22). Cependant, une baisse sensible peut être observée à Rennes (de 22 à 19).

Les neuf autres métropoles ont un taux inférieur à 15. Parmi ces métropoles moins dynamiques, la tendance est à la stabilité ou à la baisse, notamment à Grenoble (de 13 à 11) et Brest (de 10 à 8). Si le taux de la métropole du Grand Paris peut sembler faible, le volume en nombre de logements construits y est important : 23 000 logements par an en moyenne de 2010 à 2014.

● LES PÉRIPHÉRIES DES MÉTROPOLIS LES PLUS DYNAMIQUES OBSERVENT AUSSI DES NIVEAUX DE CONSTRUCTION ÉLEVÉS

Dans la plupart des métropoles, le taux de construction est plus faible dans la ville centre que dans le reste de la métropole. Les taux sont ainsi très hétérogènes à Nantes, Montpellier, Rennes, Brest ou encore Bordeaux. Les prix fonciers et les coûts de construction augmentent en effet avec la densité élevée des villes centres. Aix-Marseille, Grenoble, Nice, Rouen et Strasbourg font cependant figure d'exception. Les taux de construction y sont très homogènes entre la ville centre et les territoires métropolitains situés en dehors de la ville centre.

Les taux de construction au sein des villes centre sont particulièrement élevés à

CHIFFRES CLÉS



10,7 nouveaux logements par an pour 1 000 existants en moyenne dans les métropoles entre 2010 et 2014

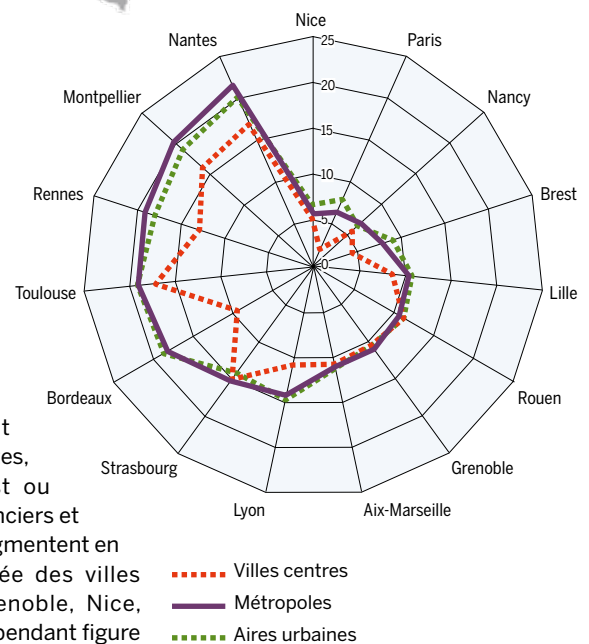


9,5 nouveaux logements en France métropolitaine

7 métropoles au-dessus de 15 nouveaux logements

Comparaison des dynamiques de construction sur la période 2010-2014

Villes centres, métropoles, aires urbaines



Nantes, Montpellier, Toulouse et Strasbourg. Ces villes connaissent également des taux de construction élevés en dehors de leur ville centre.

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre de logements construits (commencés) de 2005 à 2014 regroupés en deux périodes. Sítadel (permis de construire).

Ici sont utilisés les logements commencés, c'est-à-dire ceux ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier. Le nombre de logements commencés permet de suivre la dynamique de construction effective de nouveaux logements. Pour tenir compte de la différence de taille des agglomérations, les logements commencés sont rapportés à 1000 logements existants du recensement de l'Insee (millésimes 2008 et 2013).

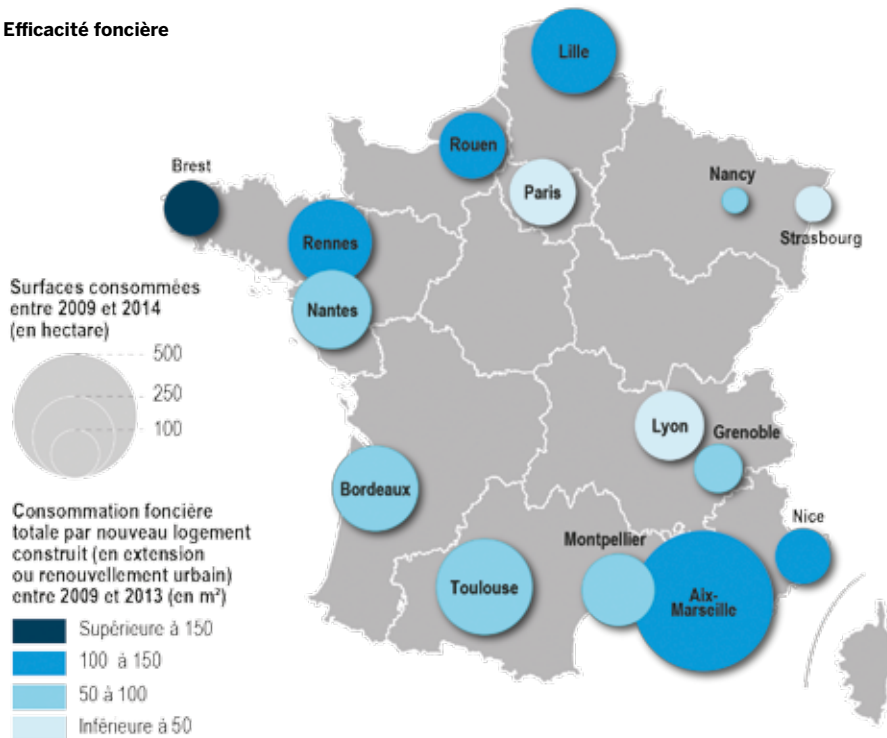
LIMITER LA CONSOMMATION FONCIÈRE, UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Entre 2009 et 2014, 32 km² de foncier ont été consommés au sein des métropoles pour des extensions urbaines. En moyenne 177 m² ont été consommés pour produire un nouveau logement dans ces extensions. Nice et Brest sont les métropoles qui consomment le plus de foncier pour produire un logement en extension (423 m² et 378 m²). La métropole du Grand Paris est celle qui en consomme le moins (55 m²). Cet indicateur est particulièrement pertinent pour les métropoles qui construisent des nouveaux logements essentiellement en extension, par exemple Rennes (72%) et Brest (66%) et il l'est moins pour celles qui en construisent peu, comme Nice (32%) ou Lyon (33%).

Sur l'ensemble des 15 métropoles, les nouveaux logements ne sont construits que pour moitié en extension urbaine. 49% sont ainsi construits en densifiant l'urbain existant. Les métropoles qui construisent le plus au sein de l'urbain existant sont Strasbourg (69%) et Paris (72%). En prenant en compte toutes les constructions, ce sont 75 m² en moyenne qui sont consommés pour produire un nouveau logement.

Brest est la métropole qui consomme le plus de foncier par nouveau logement (250 m²), notamment car la proportion d'extension urbaine y est élevée. À l'inverse, moins de 50 m² sont consommés à Strasbourg, Lyon et Paris. La consommation foncière en extension urbaine y est en effet modérée, tandis que la part de logements construits en espace urbain est élevée. C'est en agissant sur ces deux leviers que l'on peut relever le défi de continuer à accueillir des habitants tout en consommant moins d'espace.

Efficacité foncière



	Consommation foncière totale par nouveau logement construit en extension ou renouvellement urbain entre 2009 et 2013 (en m ²)	Consommation foncière par nouveau logement en extension urbaine entre 2009 et 2013 (en m ²)	% de logements produits en extension urbaine entre 2009 et 2013
Rouen	147	302	49%
Nice	133	423	32%
Grenoble	87	145	60%
Lyon	41	127	33%
Paris	16	55	28%
Aix-Marseille	137	287	48%
Brest	250	378	66%
Toulouse	91	179	51%
Bordeaux	84	165	51%
Montpellier	87	168	52%
Rennes	131	181	72%
Nantes	73	183	40%
Nancy	73	145	50%
Lille	111	231	48%
Strasbourg	40	129	31%

CHIFFRES CLÉS



177 m² consommés pour produire un nouveau logement en extension urbaine

75 m² consommés pour produire un nouveau logement

32 km² consommés entre 2009 et 2014 pour construire de nouveaux logements dans les 15 métropoles, soit l'équivalent de la commune de Pau

CE QUI EST OBSERVÉ

La consommation foncière par nouveau logement, ou efficacité foncière, correspond à la surface de terrain artificialisé pour produire un nouveau logement (dans l'urbain existant et en extension). Elle s'exprime en m² par logement, et constitue un indicateur de suivi des mesures qui visent à réduire les consommations foncières tout en produisant suffisamment de logements pour permettre la croissance démographique. Plus le chiffre est bas, plus l'indicateur est bon. On distingue également le foncier consommé par les logements réalisés en extension.

SOURCES : CADASTRE, DGFiP 2009 ET 2014, EXPLOITATION DES FICHIERS FONCIERS CEREMA - SITADEL LOGEMENTS COMMENCÉS ENTRE 2009 ET 2013.

SIX MÉTROPOLIS CUMULENT DES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET RÉSIDEN- TIELLES FAVORABLES

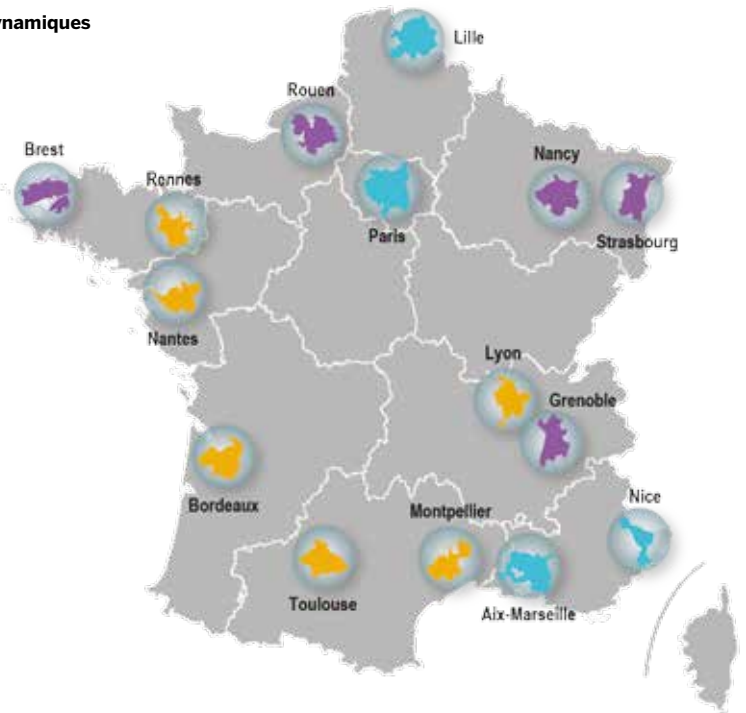
Les dynamiques des 15 métropoles sont loin d'être homogènes. Une typologie réalisée à partir des indicateurs analysés fait apparaître trois groupes de métropoles.

■ Les métropoles appartenant au premier groupe présentent une plus faible dynamique démographique et économique que la moyenne des métropoles. Se retrouvent dans ce groupe trois des quatre métropoles millionnaires à savoir Marseille, Paris et Lille plus Nice. Les taux d'entrées et de sorties résidentielles sont plus réduits. La faible intensité migratoire illustre une population plus sédentaire. Le taux de construction est plutôt modéré sur la dernière décennie. Excepté Paris, les métropoles de ce groupe observent des taux de cadres des fonctions métropolitaines plutôt faibles. L'évolution récente de ces emplois stratégiques y a été faible à modérée. Dans ce groupe, le taux de pauvreté est plus élevée que dans l'ensemble des métropoles.

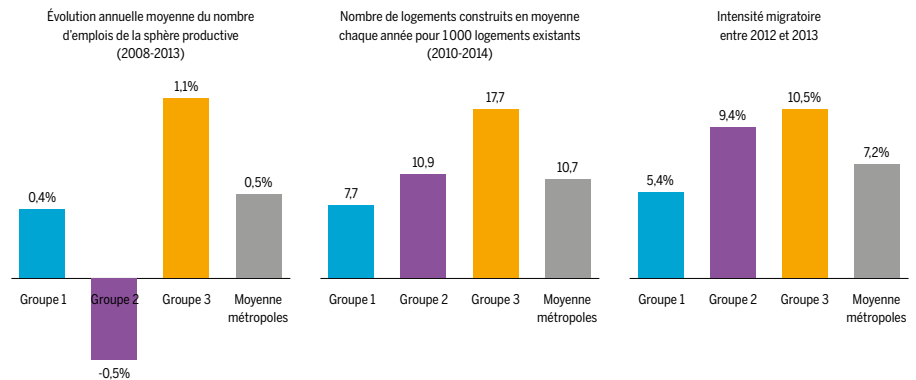
■ Rouen, Nancy, Strasbourg, Grenoble et Brest sont des métropoles avec une dynamique démographique également faible à modérée. L'intensité migratoire est sensiblement plus élevée que pour les métropoles du premier groupe, signe d'un renouvellement plus fort de la population. Les flux migratoires entre les entrées et les sorties sont relativement équilibrés voire légèrement déficitaires. Le nombre d'emplois dans la sphère productive a reculé dans toutes ces métropoles exceptée celle de Grenoble qui parvient à le stabiliser.

■ Rennes, Bordeaux, Lyon, Toulouse, Nantes et Montpellier appartiennent au troisième groupe des métropoles, que l'on peut qualifier de très dynamiques. Dans ces métropoles le renouvellement de la population est élevé avec un solde des entrées-sorties excédentaire sur tous les territoires excepté Lyon. Les indicateurs économiques tels que le taux de construction, l'évolution des emplois dans la sphère productive et du nombre de cadres des fonctions métropolitaines sont favorables. Enfin, les populations de ces métropoles, Montpellier excepté, sont moins concernées par la pauvreté.

Typologie des dynamiques des métropoles



Principales caractéristiques différenciatrices des groupes de métropoles



● L'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE, REFLET DES ATOUS DIVERSIFIÉS ET SOUVENT CUMULATIFS DES MÉTROPOLIS

Cette première partie sur les dynamiques récentes permet de mettre en évidence des profils de métropoles diversifiés. Les multiples dimensions de la qualité de vie, dont les principales sont analysées dans le cha-

pitre suivant, participent à la confirmation ou à l'infléchissement de ces dynamiques. Ces dimensions recouvrent non seulement les qualités intrinsèques des territoires auxquelles participent la localisation ou le climat, mais également la taille et la dynamique du bassin d'emploi, les prix de l'immobilier, la qualité et la diversité des infrastructures et des services publics...

CE QUI EST OBSERVÉ

Six indicateurs ont été croisés pour cette typologie : le solde migratoire apparent, le taux d'évolution annuel moyen des emplois dans la sphère productive entre 2008 et 2013, le taux de pauvreté, le taux d'entrées calculé à partir des flux résidentiels, le taux annuel de construction entre 2010 et 2014 et l'intensité migratoire qui correspond à la somme des taux d'entrées et de sorties. Celle-ci est un indicateur de renouvellement de la population d'un territoire par les échanges migratoires avec le reste du pays. Une faible intensité indique un territoire dont les populations sont plutôt sédentaires. Une forte intensité indique des territoires de brassage où la population se renouvelle rapidement.

QUALITÉ DE VIE ET COHÉSION SOCIALE

Les palmarès et les classements des villes se multiplient dans les journaux et les études pour définir où il fait bon travailler, vivre, grandir, où les entreprises s'implantent, où on est le mieux soigné, où on trouve les meilleures universités, etc.

Le marketing territorial participe depuis plusieurs années à développer les concurrences entre grandes villes et métropoles.

Parallèlement, les Français, rats des villes, se rêvent en rats des champs : 65% d'entre eux préféreraient vivre à la campagne versus 35% qui préféreraient vivre en ville (sondage CSA 2015), et nombreux sont ceux d'entre eux à déplorer la qualité de vie dans les métropoles, plus polluées, plus stressantes, plus embouteillées.

Mais qu'en est-il aujourd'hui de la qualité de vie dans les métropoles françaises ?

Où trouve-t-on facilement un emploi correspondant à son niveau de qualification ? Les métropoles sont-elles vraiment toutes des locomotives de l'emploi de leur territoire ? Pour y répondre, ont été croisés le taux d'emplois et le taux de chômage. Les nombreux diplômés trouvent-ils tous un emploi correspondant

à leur qualification ? C'est ce à quoi répond l'indice de déclassement des diplômés. Et qu'en est-il de l'accès à l'emploi pour les plus jeunes ? Les différences sont fortes entre métropoles.

En termes de niveau de vie, les métropoles sont les espaces qui concentrent le plus de disparités de revenus : quels sont les écarts de revenu disponible et leur dispersion ?

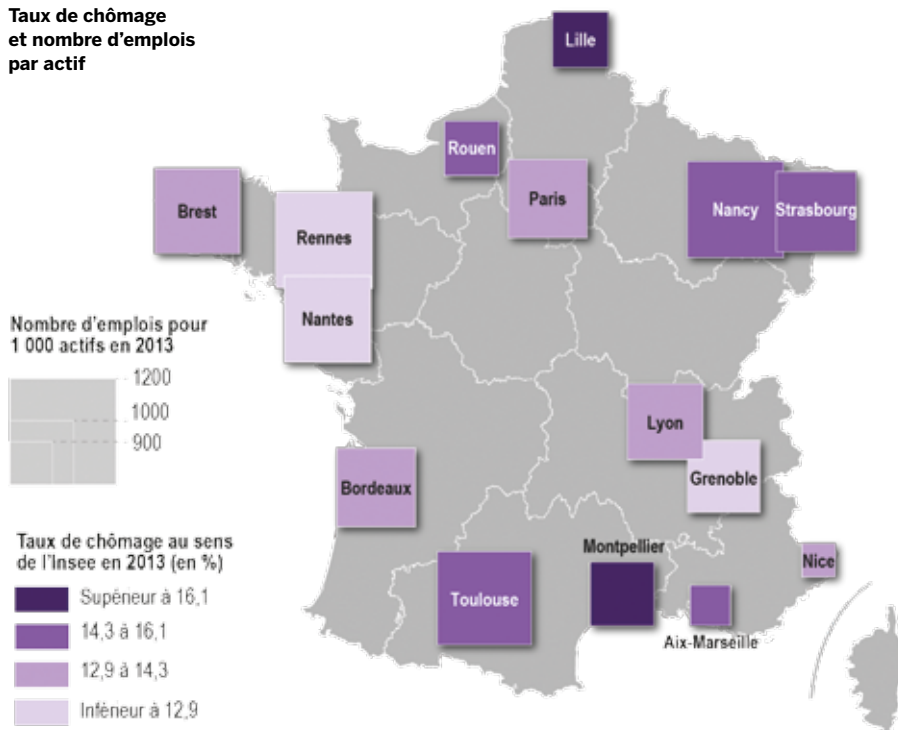
Il est particulièrement ardu de se loger dans les métropoles : pour renseigner l'accès au logement, ont été analysés le nombre d'années pour devenir propriétaire, les niveaux de loyers, l'accès au logement social et la difficulté des jeunes à quitter le domicile parental.

Les mobilités sont observées sous le prisme des parts modales, du temps et de la distance de déplacement, de l'offre des transports en commun et de la place du vélo.

Enfin, le cadre de vie urbaine est impacté par la pollution atmosphérique, l'importance des espaces verts, les pics de chaleur. L'état de santé global est analysé au travers de la mortalité.

LES MÉTROPOLIS LOCOMOTIVES D'EMPLOI POUR LEUR TERRITOIRE ? PAS TOUTES...

Taux de chômage et nombre d'emplois par actif



Les métropoles ont été construites sur l'hypothèse qu'elles seraient des pôles de dynamique économique et donc d'emploi. Les métropoles sont-elles réellement des locomotives de l'emploi du territoire ? Ont-elles la capacité à occuper leurs actifs... voire à procurer du travail aux habitants de leurs territoires voisins ? C'est la question qu'éclaire l'indice de concentration de l'emploi. Avec une moyenne de 1040 emplois pour 1000 actifs, l'hypothèse est tout juste confirmée. Deux raisons à ces écarts : les décalages de périmètre entre métropole et zone d'emploi, mais aussi de réelles difficultés économiques dans certains territoires métropolitains, pas toujours en capacité d'offrir de l'emploi pour toute leur population active.

● DES ACTIFS PLUS NOMBREUX... MAIS DES EMPLOIS QUI ONT DU MAL À SUIVRE CETTE CROISSANCE

Dans presque toutes les métropoles, Nantes excepté, il y a eu, entre 2008 et 2013, plus de nouveaux actifs, occupés ou pas, que

d'emplois créés. Cet état de fait symbolise bien l'attractivité de la métropole... et la difficulté pour l'économie à « suivre » la nouvelle demande d'emplois.

● PÉRIMÈTRES DÉCALÉS, CROISSANCE TROP RAPIDE DE LA POPULATION OU PERTE D'EMPLOI : LES RAISONS D'UNE MOINDRE CONCENTRATION DE L'EMPLOI

Toutes les métropoles n'ont pas une dynamique de rayonnement économique. Si Rouen et Montpellier sont quasiment à l'équilibre, Nice, Aix-Marseille et Lille ont plus d'actifs occupés que d'emplois. À noter : ces métropoles sont aussi celles qui ont vu baisser la part des actifs ayant un emploi entre 2008 et 2013. Trois situations peuvent être distinguées :

- Les métropoles ayant un fort décalage avec leur zone d'emploi et notamment celles qui ont un important pôle d'emploi hors de leur périmètre. C'est le cas typique de Nice : chaque jour 12 000 métropolitains se rendent à Sophia Antipolis pour aller travail-

CHIFFRES CLÉS



En moyenne, 1040 emplois pour 1000 actifs

Minimum/maximum : de 855 à 1140

ler. Ou le cas très particulier d'Aix-Marseille, dont le très large périmètre recoupe 4 zones d'emploi, dont les territoires voisins, plus résidentiels.

- Celles qui n'arrivent pas à faire face à une très forte croissance de leur population, comme Montpellier : malgré la bonne croissance de l'emploi, le territoire, très attractif, n'a pas pu faire face à l'afflux de population active et ce différentiel se traduit par un fort taux de chômage à 17,4% (au sens Insee).

- Plus problématique, les métropoles qui perdent de l'emploi, ce qui génère un chômage important et la nécessité de se déplacer pour travailler. Ainsi, les métropoles lilloise et rouennaise comptent plus de 16% de chômeurs et plus de 4000 personnes vont, chaque jour, travailler dans le Grand Paris.

● ATTRACTIVITÉ VERSUS QUALITÉ DE VIE ET CAPACITÉ À AGIR ?

À l'inverse, Nancy, Rennes, Nantes, Toulouse, Brest offrent plus d'emplois qu'elles n'ont d'actifs et cela se traduit par une forte interdépendance avec les territoires voisins. Chaque jour ce sont entre 30 et 40% des emplois qui sont occupés par des travailleurs habitant en dehors du territoire. Pour Nancy, le bon score masque une baisse de la population active.

Ce décalage entre la zone d'emploi et le périmètre métropolitain interroge à la fois la qualité de vie (risques de congestion pour tous les travailleurs pendulaires) et la capacité à faire coïncider les politiques publiques d'économie et d'emploi avec l'échelle à laquelle se jouent les phénomènes. Mais il traduit également une capacité pour la métropole à redistribuer des flux économiques pour les territoires voisins et des nécessités de coopération.

CE QUI EST OBSERVÉ

L'indice de concentration de l'emploi rapporte le nombre d'emplois total d'un territoire au nombre d'actifs, occupés ou pas, de ce territoire. L'indice est exprimé en nombre d'emplois pour 1000 actifs. S'il est supérieur à 1000, cela signifie que la métropole offre du travail à des actifs extérieurs au territoire. Cet indice masque les flux de population (les « chassés-croisés » des entrées et sorties, si elles sont équivalentes, s'annulent).

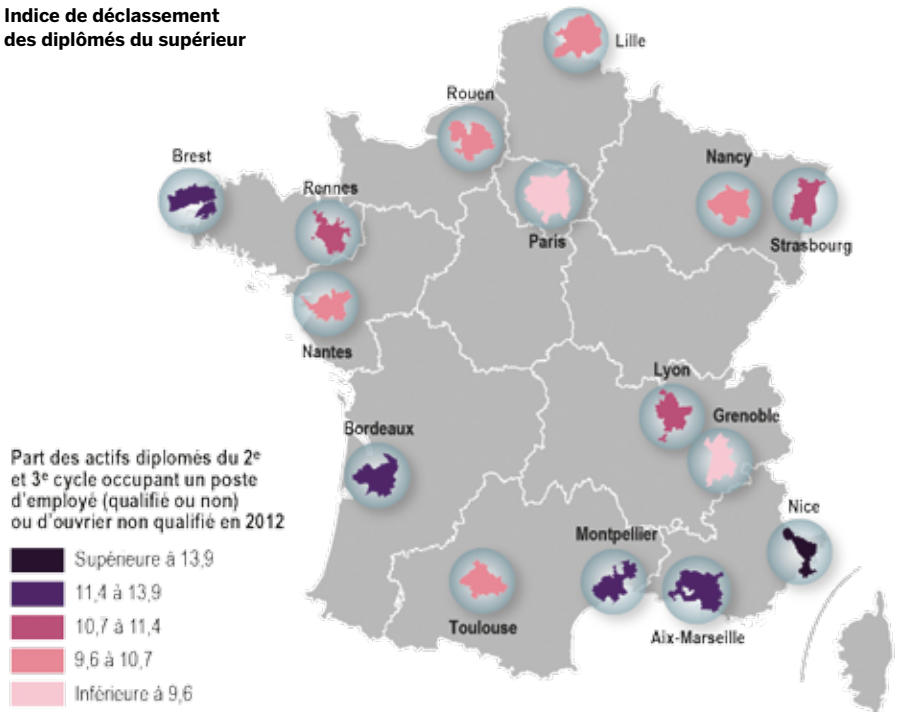
UN DIPLÔMÉ DU 2^E CYCLE SUR 10 OCCUPE UN EMPLOI EN DEÇA DE SA QUALIFICATION

Le taux de déclassement permet d'interroger la pression sur le marché du travail et d'une certaine manière, la qualité de vie au travail (la valeur des diplômés). Les métropoles sont globalement, des territoires où les habitants diplômés sont plus nombreux qu'ailleurs, notamment en raison de la présence d'universités. Mais les emplois ne sont pas toujours là où sont les diplômés. On constate que la grande majorité des métropoles ont un taux de déclassement entre 10 et 12% (moyenne à 11,4%) : soit environ un diplômé du supérieur sur 10 qui malgré son master ou son doctorat, est employé ou ouvrier non qualifié. Ce taux est de 9,3% en France métropolitaine.

Deux métropoles se distinguent par leur plus faible déclassement : Grenoble et Paris, sans doute en raison d'un marché de l'emploi plus large à Paris et plus ajusté aux formations du territoire à Grenoble (les cadres et chercheurs sont proportionnellement à la taille de la métropole plus nombreux qu'ailleurs). Trois métropoles dépassent les 12% : Bordeaux, Montpellier et Nice.

Cette question du déclassement se joue de manière différente selon les tranches d'âge : ce sont sans surprise les moins de 30 ans les plus impactés, ils sont plus nombreux à accepter des emplois en décalage avec leur niveau d'études. Pour ceux qui ne sont pas en études, avant 25 ans, plus d'un jeune sur deux n'arrive pas à trouver un emploi à la hauteur

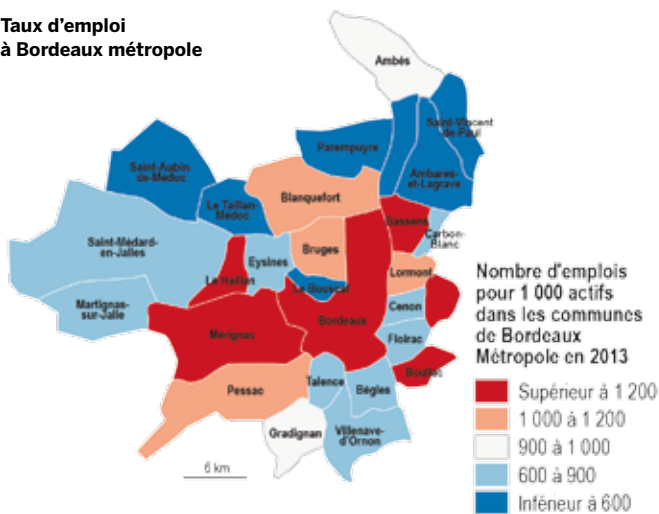
Indice de déclassement des diplômés du supérieur



de son diplôme, et près de 2 sur 3 à Nice et Aix-Marseille. C'est entre 25 et 30 ans qu'on constate les plus fortes disparités entre métropoles : à Paris, ils ne sont plus qu'un tiers des diplômés à devoir choisir des postes d'employés ou ouvriers. L'entrée sur le monde

de travail ne se fait pas partout avec la même rapidité d'intégration et de reconnaissance. Autre point notable : dans presque toutes les métropoles, le taux de déclassement a augmenté entre 2007 et 2012. La population diplômée a tendance à migrer vers les pôles urbains et, là encore, les emplois du supérieur ne suivent pas toujours.

Taux d'emploi à Bordeaux métropole



CONCENTRATION DE L'EMPLOI À BORDEAUX MÉTROPOLE

Avec un indice de concentration de l'emploi de 1069 emplois pour 1000 actifs, la métropole de Bordeaux confirme son attractivité au niveau national et sa capacité à offrir un volume d'emplois conséquent. S'agissant de l'indice de concentration de l'emploi, la situation varie selon les communes. Sans surprise, Bordeaux, en tant que ville centre de la métropole propose plus d'emplois qu'elle ne compte d'actifs (1381 emplois pour 1000 actifs). De la même façon, les villes de Mérignac ou Pessac, qui constituent des pôles d'emplois historiques de l'agglomération, affichent un taux de concentration de l'emploi fort. À Bruges, Blanquefort ou encore Bassens, la valeur de l'indicateur s'explique en partie par la présence d'importantes

zones d'activités. Les communes où l'indice de concentration est inférieur à 1000 emplois pour 1000 actifs sont pour partie des communes très résidentielles, comme Le Bouscat, dont une part importante des habitants travaille à Bordeaux, des villes ayant une population étudiante importante, telles que Bègles, Talence, Gradignan, ou Villenave d'Ornon, ou certaines communes aux marges de la métropole, comme Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Aubin-de-Medoc ou Saint-Louis-de-Montferand, qui ne constituent pas des pôles économiques majeurs de la métropole et laissent une grande part à la nature, contribuant ainsi à maintenir une haute qualité de vie sur le territoire de la métropole bordelaise.

CE QUI EST OBSERVÉ

L'indicateur de déclassement mesure la part des actifs diplômés de 2^e et 3^e cycle occupant un poste de travail d'employés (qualifiés ou non) ou d'ouvriers non-qualifiés. SOURCE : INSEE, RECENSEMENT 2012 DE LA POPULATION - TRAITEMENT SPÉCIFIQUE INSEE

DES MÉTROPOLLES QUI INTÈGRENT LES JEUNES DANS L'EMPLOI

Les jeunes sans diplôme et sans emploi traquent, au-delà de l'échec scolaire, la non intégration – actuelle et future puisqu'il est plus difficile de s'insérer sans diplôme – d'une partie de la population métropolitaine. S'ils sont beaucoup moins nombreux dans les métropoles qu'ailleurs, leur faible nombre ne doit pas minimiser l'importance sociale de ces situations d'exclusion.

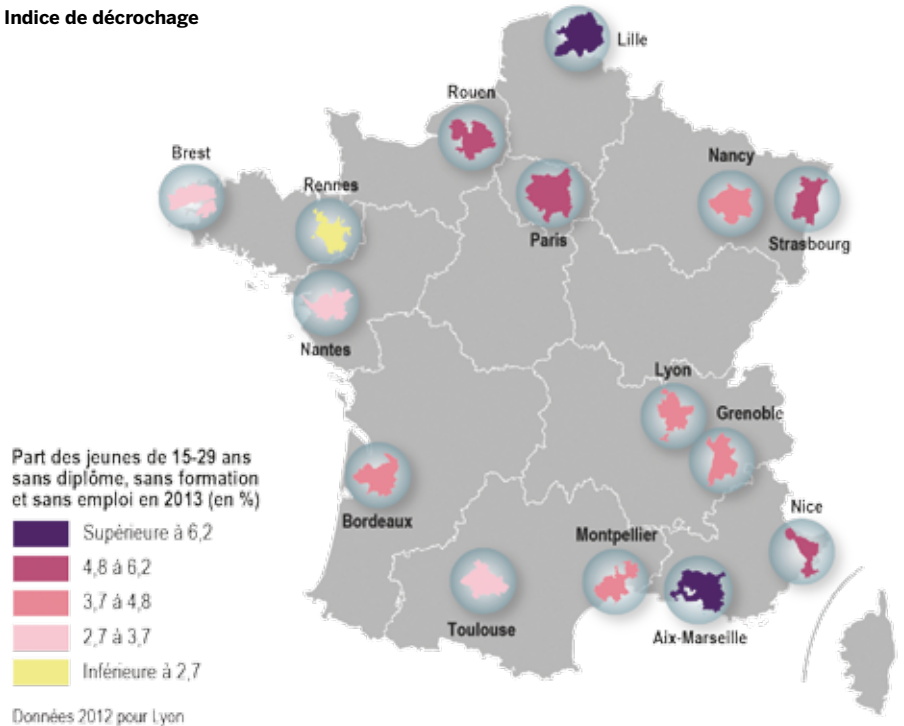
Le décrochage décrit les jeunes entre 15 et 29 ans sans diplôme et sans travail : ceux qui ne sont pas, a priori, insérés socialement selon les codes traditionnels. Il est représentatif de l'échec scolaire autant que de la sélectivité du marché du travail.

En 2013, il y a en moyenne 4,9% de 15-29 ans qui sont concernés dans les métropoles contre 11% en France : les métropoles sont un lieu où l'accès aux études et aux emplois est facilité du fait de la concentration de l'offre. Cinq métropoles sont au-dessus des 6%. Parmi elle, trois des plus grandes par la taille : Aix-Marseille, Lille et Paris. Il y aurait donc un effet d'anomie des très grandes villes.

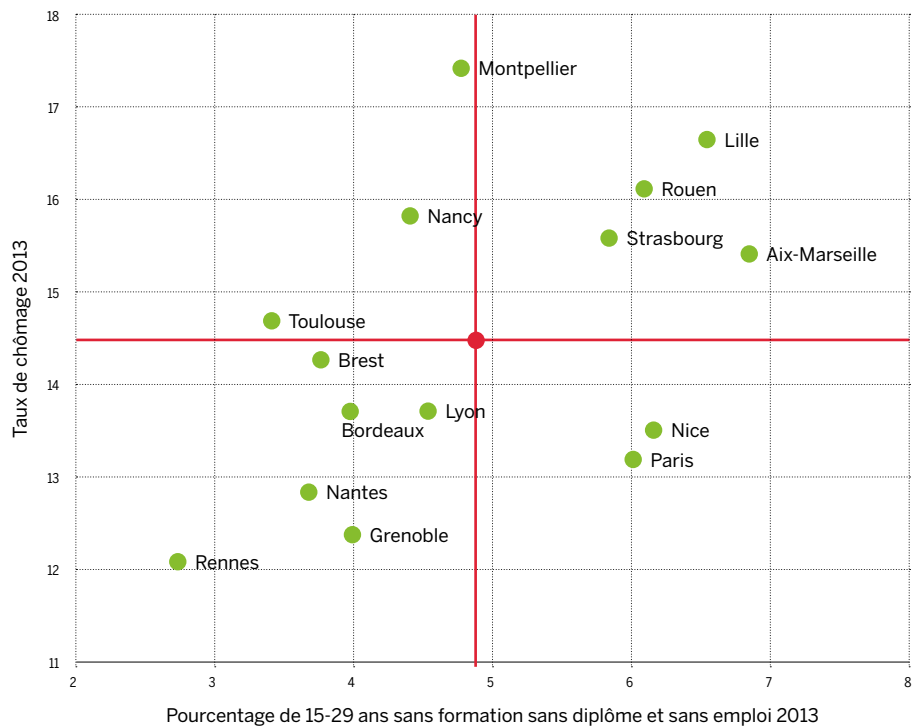
Pour expliquer les différences entre métropoles, le croisement avec le taux de chômage est très significatif. Les villes les plus intégratrices pour les jeunes sont celles où le chômage est le plus bas : Rennes, Nantes, Brest et Toulouse, qui ont moins de 4% de jeunes adultes « décrocheurs », et qui sont aussi des territoires où le chômage est relativement bas.

Les territoires métropolitains qui ont vécu les plus fortes mutations industrielles, comme Lille et Rouen, sont d'anciens bassins d'emploi ouvrier, où le diplôme était sans doute moins recherché systématiquement et où la raréfaction des emplois autant que la montée des exigences de formation ont fermé davantage les portes aux jeunes non diplômés.

Indice de décrochage



Relation entre taux de chômage et décrochage des jeunes



CHIFFRES CLÉS



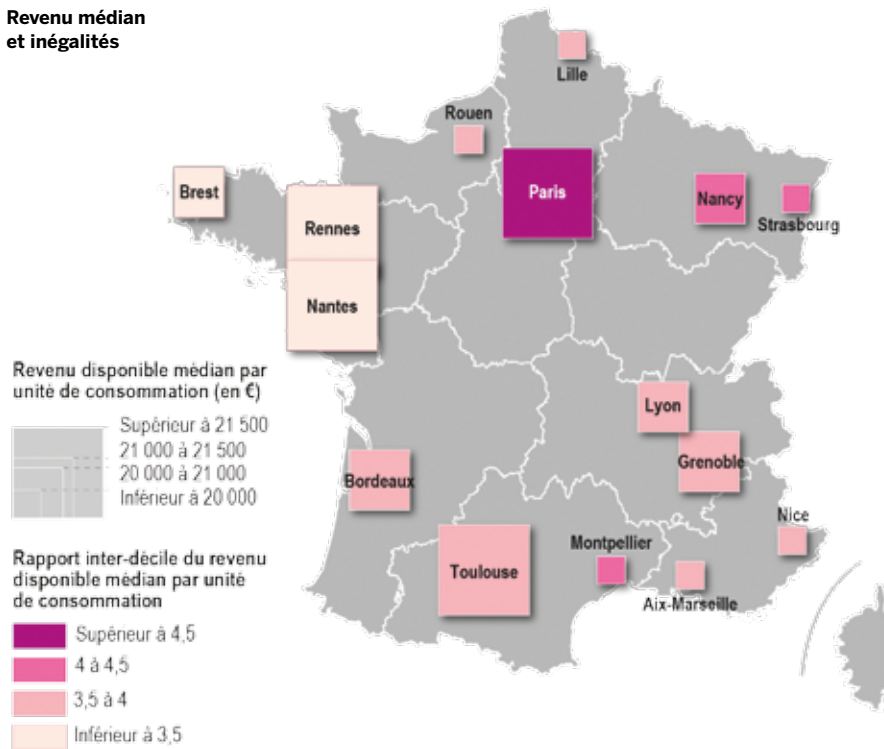
Moyenne des métropoles : 4,9%
 Minimum : 2,7% à Rennes
 Maximum : 6,9% à Aix-Marseille

CE QUI EST OBSERVÉ

L'indicateur de décrochage décrit la part des jeunes sans diplôme, hors formation et sans emploi. La classe d'âge retenue est la tranche 15-29 ans. Sont considérées comme sans diplôme les personnes qui ont un niveau d'étude allant jusqu'au brevet des collèges (inclus).

DES INÉGALITÉS DE REVENUS PLUS ÉLEVÉES

Revenu médian et inégalités



Dans les 15 métropoles françaises, les impôts directs et les prestations sociales contribuent à faire baisser de 46% les écarts de revenus entre les 10% des ménages les plus modestes et les 10% des ménages les plus aisés. Toutefois la pauvreté y reste forte et les inégalités de revenus demeurent plus élevées qu'à l'échelle nationale.

● DES REVENUS LÉGÈREMENT PLUS ÉLEVÉS...

En 2013, la moitié des ménages fiscaux résidant au sein d'une des 15 métropoles françaises dispose de plus de 1745€ par unité de consommation (UC) et par mois, soit un revenu disponible médian légèrement supérieur à celui de l'hexagone. Ce revenu médian est supérieur à 1800€ par UC et par mois dans les métropoles de Nantes, Toulouse, Rennes et Paris. Il est inférieur au revenu médian français dans six métropoles : Strasbourg, Aix-Marseille, Rouen,

Nice, Montpellier et Lille qui enregistre le niveau de vie médian le plus faible (1596€/UC/mois).

● ... MAIS DES DISPARITÉS DE REVENUS PLUS FORTES

À l'échelle des 15 métropoles françaises, les 10% les plus modestes ont un niveau de vie mensuel par UC inférieur à 824€ (1^{er} décile). Ce niveau est inférieur de -7% au seuil au-dessous duquel vivent les 10% des Français les plus pauvres. À l'opposé, les 10% les plus aisés vivent avec plus de 3590€/UC/mois (9^e décile). C'est 16% de plus que le niveau de vie plancher des Français les plus aisés. Les ménages fiscaux qui résident dans une des 15 métropoles sont en moyenne plus aisés que l'ensemble des Français en raison d'écarts dans les niveaux de formation, de la plus grande présence des catégories sociales supérieures et d'une activité féminine plus développée. Les bas revenus sont aussi à un niveau plus faible qu'ailleurs. Les

inégalités de revenus sont par conséquent plus fortes dans les métropoles. Le 9^e décile de niveau de vie est 4,3 fois plus élevé que le 1^{er} décile dans les métropoles contre 3,5 en France.

● REDISTRIBUTION FORTE POUR TAUX DE PAUVRETÉ ÉLEVÉ

L'impact de la redistribution réduit de près de moitié les inégalités de revenus au sein des métropoles : le rapport inter-décile passe de 8 à 4,4. Le versement de prestations familiales, minima sociaux et prestations logement ainsi que le prélèvement d'impôts directs contribuent à baisser les disparités de revenus. Ces effets sont relativement neutres sur les niveaux de vie médians. Par contre, ils accroissent de 66% le revenu des ménages les plus modestes et réduisent de 10% le revenu des ménages les plus aisés. La réduction des inégalités se fait donc davantage par relèvement des bas revenus. Après transfert, le niveau des inégalités dépend avant tout de l'ampleur des hauts revenus ; par conséquent, l'effet des transferts ne bénéficie pas forcément aux ménages des métropoles les plus inégalitaires, mais il est plus fort dans celles où le taux de pauvreté est élevé : la redistribution réduit moins les inégalités au sein du Grand Paris, métropole la plus inégalitaire, qu'à Lille où le taux de pauvreté est le plus fort et le 1^{er} décile le plus faible.

Les métropoles les plus pauvres demeurent celles qui bénéficient le plus fortement de la redistribution. À Lille et Montpellier, le taux de pauvreté est de 19% contre 17% pour l'ensemble des métropoles. Les ménages qui résident dans ces deux métropoles restent les moins aisés et la concentration de populations très pauvres est plus forte qu'ailleurs (le niveau de vie du 1^{er} décile est nettement inférieur à celui de l'ensemble des 15 métropoles). Inversement, les taux de pauvreté sont plus faibles (<13%) à Rennes, Nantes et Brest où les disparités de revenus sont moins importantes.

Plus globalement, après redistribution, un ménage sur six vit sous le seuil de pauvreté au sein des métropoles. C'est 2,5 points de plus que le niveau de pauvreté national.

CE QUI EST OBSERVÉ

Les écarts sur les revenus, la pauvreté et les inégalités proviennent du fichier Filosofi qui apporte des observations sur le revenu disponible des ménages (ce dont ils disposent sur une année pour consommer et épargner).

Le revenu médian par unité de consommation permet d'appréhender le niveau de vie des ménages d'un territoire : pour tenir compte des compositions différentes des ménages, les revenus sont rapportés au nombre d'unité de consommation (UC).

Les inégalités de revenus sont mesurées par le rapport inter-décile, soit entre les revenus détenus par les 10% les plus riches et les 10% les pauvres.

SOURCE : INSEE, DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, FILOSOFI 2013

Niveau de vie et précarité

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EST DE LOIN LA PLUS CONTRASTÉE

Dans la Métropole du Grand Paris, les disparités de revenus sont plus fortes que dans les autres métropoles françaises : après redistribution, le revenu des ménages les plus aisés est 5,2 fois plus élevé que celui des ménages les plus pauvres. Les 10% les plus modestes vivent avec moins de 792€ par UC et par mois. Ce niveau de vie est l'un des plus bas des métropoles françaises, après Lille et Montpellier. Il est inférieur de 11 % au seuil au-dessous duquel vivent les 10% des Français les plus pauvres. À l'inverse, les 10% les plus aisés disposent d'un revenu supérieur à 4 143 €, soit 33 % de plus que celui des Français dans leur ensemble. Ces disparités renvoient à des écarts de revenus très importants entre les 12 territoires qui composent la Métropole du Grand Paris : le taux de pauvreté varie de 9% dans le territoire Grand Paris Seine Ouest à 35% pour le territoire de Plaine commune. Au sein de la MGP, c'est à Paris que les écarts de revenus sont les plus marqués. La cartographie des écarts entre le revenu déclaré avant redistribution, et le revenu disponible après redistribution, permet d'identifier quatre profils-types de territoires dans la Métropole du Grand Paris.

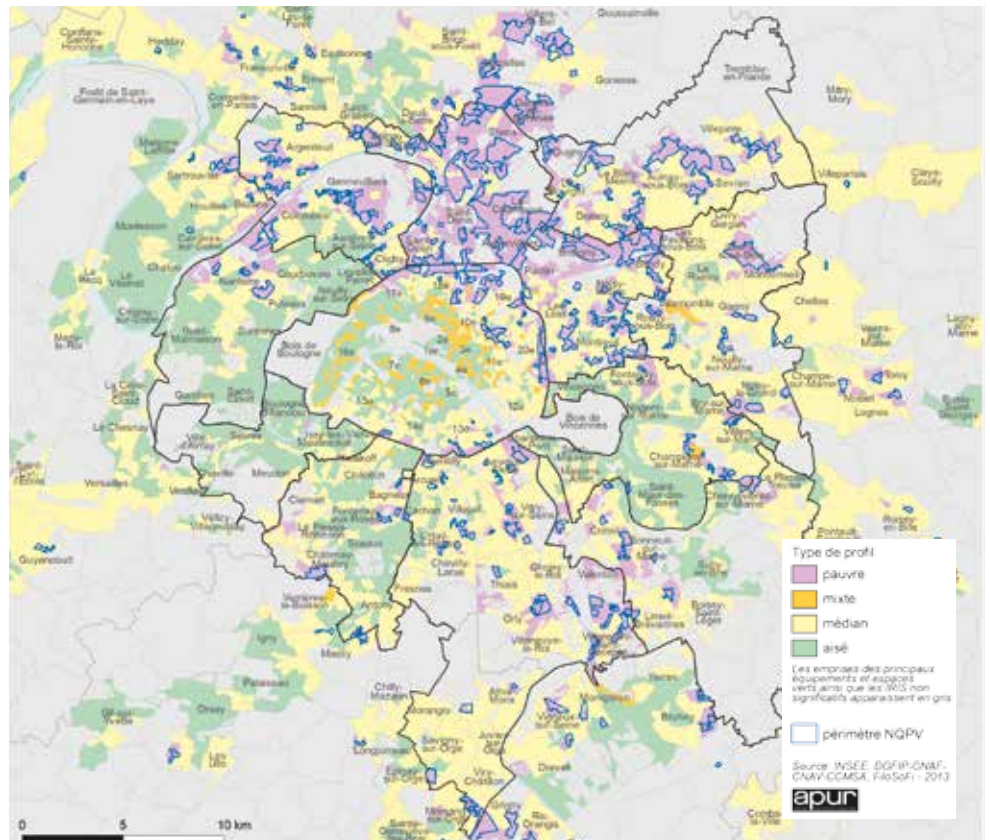
- Les espaces « pauvres » qui regroupent des quartiers dans lesquels le revenu disponible des ménages est supérieur de plus de 5 % au revenu déclaré. Ces espaces qui rassemblent de nombreux quartiers de la politique de la ville, se situent dans le nord-est de la MGP, à Plaine Commune, Paris Terres d'Envol ou encore à Est Ensemble.
- Les territoires « aisés » qui rassemblent des quartiers dans lesquels le revenu disponible des ménages est inférieur de plus de 5 % au revenu déclaré. Ils sont localisés à l'ouest de la MGP : Grand Paris Seine Ouest, mais aussi Paris Ouest La Défense avec néanmoins un effet de

frontière dans le nord à Nanterre où subsistent des poches de pauvreté.

- Les espaces de « classes moyennes » où les ménages ont un revenu disponible proche du revenu médian déclaré et où les disparités de revenus entre les plus aisés et les plus modestes sont moins importantes qu'à l'échelle de la MGP. Ces espaces sont très présents à Grand Paris Grand Est, Grand-Orly Seine Bièvre ou Grand Paris Sud Est Avenir.

- Les espaces « mixtes » dans lesquels le revenu disponible des ménages fiscaux est proche du revenu déclaré, mais où les disparités entre les plus aisés et les plus modestes sont supérieures à celles observées au niveau de la MGP. Cette mixité s'observe pour l'essentiel dans ces quatre territoires : ParisEstMarne & Bois, Vallée Sud-Grand Paris, Boucle Nord de Seine et Paris.

De forts contrastes face à la redistribution



LES INÉGALITÉS SOCIALES DANS LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Comme sur l'ensemble de l'arc méditerranéen, la métropole Aix-Marseille Provence se distingue par d'importantes disparités de revenus et des inégalités sociales nettement plus répandues que dans les autres métropoles françaises de province. Dans ce vaste territoire, le taux de pauvreté varie de 11% en pays d'Aix à 22% sur le territoire de Marseille Provence. La coexistence et la superposition d'îlots de richesse et de pauvreté est une des caractéristiques fortes de cette métropole comme l'illustre la carte suivante (source : « Le portrait social du pays d'Aix », AUPA, avril 2015). Outre les poches de précarité structurelle en milieu urbain qui restent très concentrées (quartiers d'habitat social et certains centres-villes), la précarité diffuse semble se développer, notamment dans les franges périurbaines éloignées. Récemment, ces territoires de « frange » ont connu un fort renouvellement de leur

population qui s'est accompagné d'une croissance importante du nombre d'actifs. Au plan social, si la croissance a été forte pour toutes les catégories socio-professionnelles, celle-ci a été encore plus marquée pour les classes moyennes et populaires (ouvriers et employés). Ceci semble confirmer l'hypothèse de forte « sélectivité » métropolitaine et de report des catégories intermédiaires sur ces territoires. Ces dynamiques pourraient s'accompagner d'une tendance à la diffusion de la précarité qui pourrait monter en puissance dans les prochaines années. En effet, selon Anne Lambert, depuis de nombreuses années, « les prix de l'immobilier poussent les employés et les ouvriers vers les zones périurbaines, et cet éloignement a un coût social ». La géographie sociale de la métropole Aix-Marseille Provence évolue donc rapidement et de nouvelles fractures territoriales semblent se dessiner.

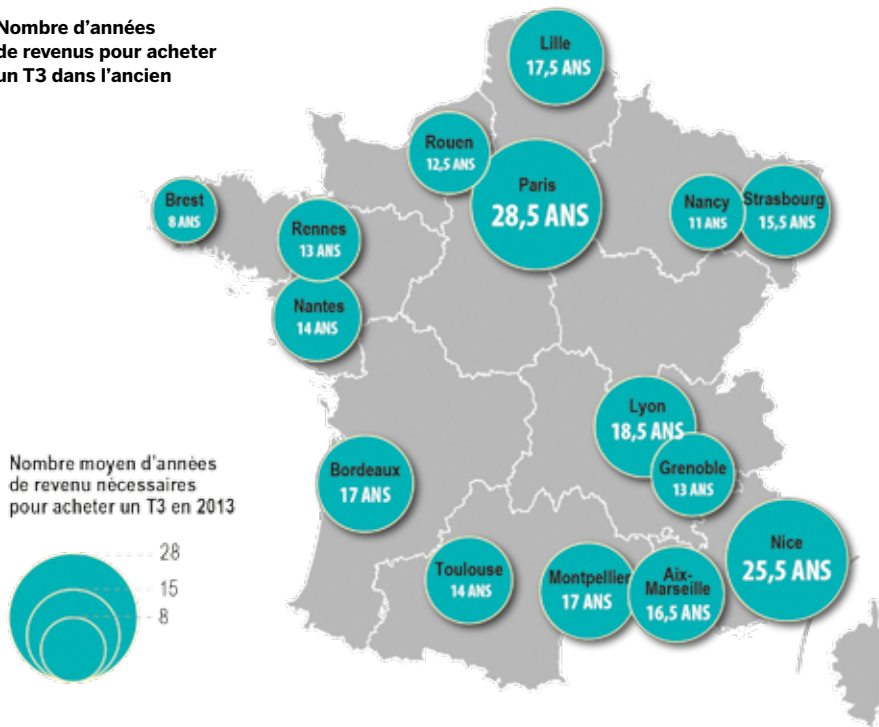
Le départ, la relégation des classes moyennes et populaires questionnent la cohésion du modèle métropolitain. Une vigilance toute particulière devra être accordée, dans les prochaines années, à cette métropole pavillonnaire.

Les inégalités sociales dans l'espace métropolitain



LE MARCHÉ DES LOGEMENTS NEUFS MOINS DISPARATE QUE LE MARCHÉ DES LOGEMENTS ANCIENS

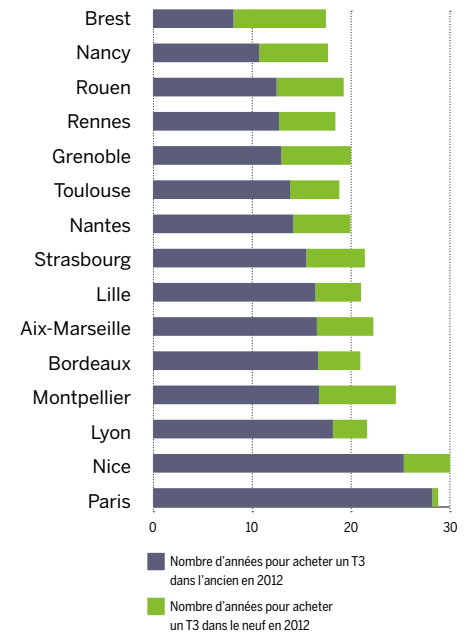
Nombre d'années de revenus pour acheter un T3 dans l'ancien



Nombre moyen d'années de revenu nécessaires pour acheter un T3 en 2013



Nombre d'années de revenus nécessaires pour acheter un T3



L'indicateur théorique du nombre d'années de revenus nécessaires pour l'achat d'un appartement de 3 pièces permet d'obtenir un repère du degré de tension du marché immobilier et donc des difficultés de logement pour les habitants des métropoles. Il faut noter que le prix d'un logement dépend à la fois d'éléments multiples (surface, confort, qualité), mais également du contexte de tension du marché immobilier spécifique à chaque agglomération. Pour les logements anciens, la moyenne pour les 15 métropoles est de 16 années de revenus pour l'achat d'un 3 pièces. Les métropoles se répartissent en quatre groupes de durée théorique d'achat. Paris et Nice se distinguent par la durée la plus longue, ensuite 6 métropoles se regroupent autour de la moyenne (Lyon, Montpellier,

Bordeaux, Aix-Marseille, Lille et Strasbourg). Un groupe de 5 métropoles présente des durées plus modérées (Nantes, Toulouse, Grenoble, Rennes et Rouen) ; les durées les plus courtes sont observées sur les métropoles de Nancy et de Brest. Ainsi, il faut trois fois moins de temps pour acheter un logement de 3 pièces à Brest qu'à Nice. Pour les logements neufs, la moyenne est plus élevée, 22 ans, avec Nice qui affiche la durée la plus longue, 30 ans et Brest avec la durée la plus courte, 18 ans. On observe une certaine concordance entre les durées d'acquisition dans le neuf et dans l'ancien avec des groupes similaires de métropoles même si à l'intérieur de chaque groupe l'ordre peut changer. Par contre, les écarts de prix au m² dans le logement neuf sont moins importants que dans l'ancien allant de 18 ans à

CHIFFRES CLÉS



22 ans de revenus en moyenne pour acquérir un T3 neuf

16 ans de revenus en moyenne pour acquérir un T3 ancien

Prix T3 neuf
Minimum : 2753€/m² à Brest
Maximum : 5070€/m² à Paris

Prix T3 ancien
Minimum : 1281€/m² à Brest
Maximum : 4820€/m² à Paris

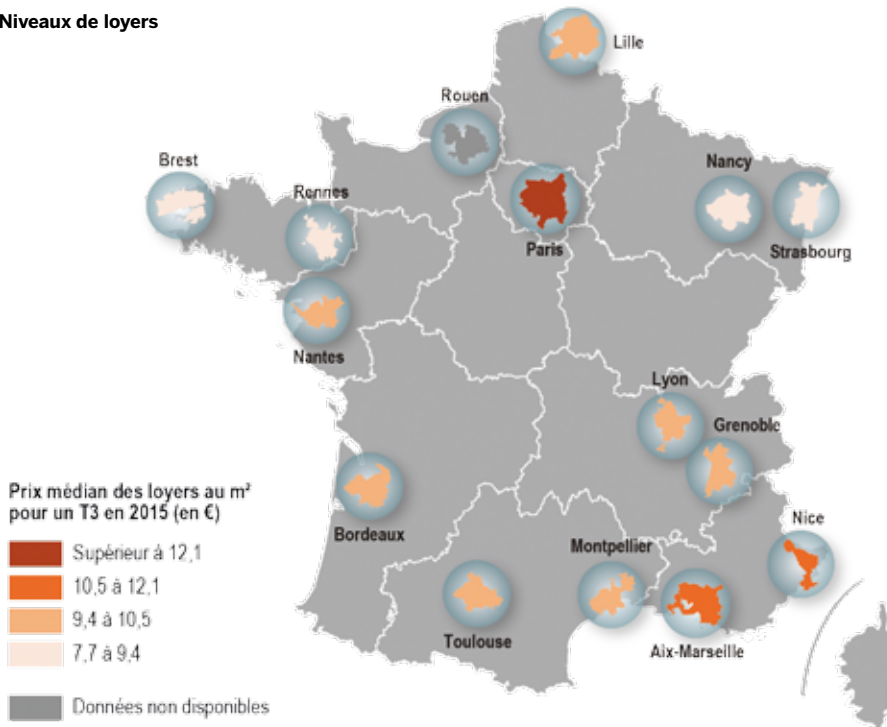
Brest à 30 ans à Nice. C'est le signe de marchés très différents pour les logements anciens dans et entre les métropoles.

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre d'années de revenus nécessaires pour l'achat d'un logement de 3 pièces (ancien et neuf). Le calcul de l'indicateur est obtenu en divisant le prix de vente moyen d'un appartement de 3 pièces (hors frais d'agence et de notaire) par un tiers du revenu médian d'un ménage. Ce type de logement a été retenu car il correspond à un bien fréquemment vendu. Il faut noter cependant que la surface d'un T3 peut être très variable d'une agglomération à l'autre. Les données pour calculer cet indicateur sont issues de trois sources différentes, le dispositif Filosofi contenant des informations sur le revenu disponible des ménages (INSEE), l'enquête sur la commercialisation des logements neufs ECLN fournissant les prix des logements neufs, et la base de données Perval (actes notariés) fournissant les prix des logements anciens. Le revenu médian d'un ménage a été obtenu à partir du revenu médian par unité de consommation en le multipliant par 1,5, c'est à dire en considérant que le ménage est composé d'un adulte et d'une autre personne de plus de 14 ans. Ce choix est cohérent avec la typologie retenue pour le logement. Ce calcul ne prend pas en compte la valeur d'un éventuel apport initial, ni l'influence du taux d'emprunt sur la durée d'acquisition.

QUELS ÉCARTS DE LOYERS DANS LE PARC PRIVÉ ?

Niveaux de loyers



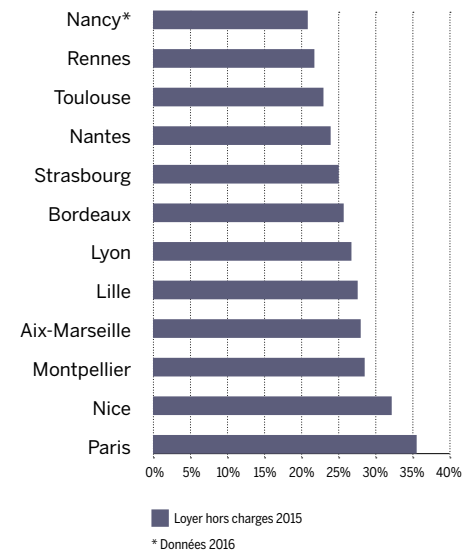
Les loyers médians varient selon la typologie des logements, le type de logements ainsi que la localisation. Par exemple plus le nombre de pièces d'un logement augmente, plus le loyer au m² diminue. Ainsi, dans toutes les métropoles, les loyers des studios sont supérieurs à ceux des appartements de 2 pièces, eux-mêmes supérieurs à ceux des 3 pièces et des 4 pièces et plus. De même les maisons de 1 à 3 pièces présentent des loyers plus élevés au m².

La répartition des loyers médians des appartements de 3 pièces fait apparaître trois familles de métropoles. Paris a des niveaux de loyers nettement plus élevés que les autres métropoles. Viennent ensuite six métropoles (Nice, Aix-Marseille, Lyon, Montpellier, Lille, Bordeaux) ayant un niveau de loyers compris entre 10 et 12 euros du m² puis sept métropoles dont les loyers

médians sont inférieurs à 10 euros du m². Les écarts de loyers entre le premier quartile et le troisième quartile au sein des métropoles sont plus importants dans les territoires où les prix sont élevés, signe d'un marché locatif plus diversifié dans ces agglomérations que dans les métropoles où les prix sont moins élevés.

Par rapport au revenu disponible des ménages, la part consacrée aux loyers varie fortement d'une métropole à l'autre, de 21% à Nancy à 36% à Paris. Deux métropoles dépassent les 30% du revenu (Paris et Nice). Les métropoles de Montpellier, Aix-Marseille, Lille, Bordeaux et Strasbourg sont comprises entre 25% et 30% du revenu. Pour Nantes, Toulouse Rennes et Nancy, le loyer représente moins de 25% du revenu de leurs habitants.

Part du loyer dans les revenus du ménage



LES OBSERVATOIRES LOCAUX DES LOYERS

Les observatoires locaux des loyers sont implantés dans des territoires variés. Ils sont mis en œuvre par les agences d'urbanisme, les Adil et l'Olap en lien avec la Fnau et l'Anil à partir des données transmises par les gestionnaires de biens, les notaires... ou collectées auprès des particuliers en gestion directe. Utilisant une méthode homogène, leurs résultats fournissent une comparaison globale et fiable du niveau des loyers d'un marché locatif d'une agglomération à une autre. Actuellement ces observatoires sont déployés sur 14 des 15 métropoles : seul Rouen n'est pas renseigné.

CHIFFRES CLÉS



Loyer médian des logements T3 : de 7,6€/m² à Brest à 16,3€/m² à Paris

Loyer médian des logements T3 loués au cours de l'année : de 7,7€/m² à Brest à 16,4€/m² à Paris

CE QUI EST OBSERVÉ

Loyer au m² : loyer mensuel divisé par la surface habitable.

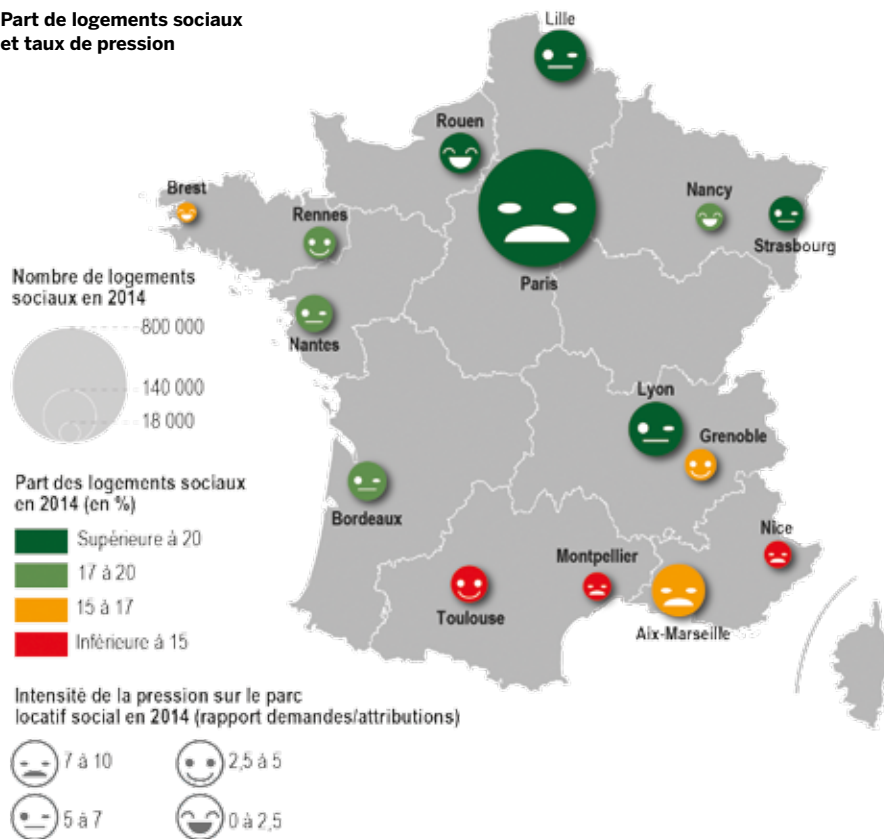
Loyer médian : loyer en dessous duquel se situent 50% des loyers : la moitié des ménages paie un loyer inférieur au loyer médian et l'autre moitié paie un loyer supérieur au loyer médian.

Le revenu médian d'un ménage a été obtenu à partir du revenu médian par unité de consommation en le multipliant par 1,5, c'est à dire en considérant que le ménage est composé d'un adulte et d'une autre personne de plus de 14 ans. Ce choix est cohérent avec la typologie retenue pour le logement.

Les résultats présentés concernent uniquement des logements T3 loués vides du parc privé, c'est-à-dire n'appartenant ni à un organisme HLM, ni à une SEM de logement social, ni à une association agréée au titre de la maîtrise d'ouvrage en logement social. Ces données concernent l'année 2015 hormis pour Nancy dont l'observatoire a été déployé en 2016. SOURCE : ANIL, OLL 2015

L'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL

Part de logements sociaux et taux de pression



La pression sur le logement social dans les métropoles est d'autant plus forte que les marchés de l'habitat y sont souvent sélectifs et les prix de l'immobilier élevés. La diversité des situations territoriales interroge les politiques métropolitaines de l'habitat.

● UNE OFFRE EN LOGEMENT SOCIAL QUI RÉVÈLE UNE OPPOSITION NORD / SUD

Aujourd'hui, les 15 métropoles comptent en moyenne 20% de logements sociaux, un taux encore éloigné des objectifs réglementaires (Loi Duflot : 25%). Mais les disparités géographiques sont très importantes et révèlent une « opposition » assez classique entre la France industrielle du Nord/Nord-est (Rouen, Lille, Paris, Lyon et Strasbourg avec des taux supérieur à 20%) et les agglomérations du grand Sud où ce taux est très faible (entre 7 et 15%). Or, la seule production neuve ne peut suffire à répondre à l'en-

semble des besoins. Cela nécessite donc de définir une stratégie plus globale envers les classes moyennes et populaires : mobilisation des logements vacants et conventionnement social, notamment dans les centres-anciens, mobilisation du parc de bureaux vides, stratégie foncière favorisant le renouvellement urbain des centres... Cela passe aussi par la construction de logements en accession à la propriété à coûts maîtrisés afin de limiter les départs d'actifs et de familles vers les périphéries.

● UNE PRESSION D'AUTANT PLUS FORTE SUR LE LOGEMENT SOCIAL QUE L'IMMOBILIER EST CHER

Dans les métropoles, la demande en logement social est nettement plus importante que dans le reste de la France avec en moyenne une attribution pour 6 demandes. Même si ces chiffres incluent les ménages déjà logés qui souhaitent changer d'habita-

CHIFFRES CLÉS



Métropoles : 20% de logements sociaux en moyenne

Près de 850 000 demandes déposées en 2015
140 000 satisfaites

tion, elles illustrent la pression qui s'exerce sur cette offre qui s'adresse à une frange de la population de plus en plus importante. On constate que le taux de pression est faiblement corrélé au pourcentage de logements sociaux. Rennes a par exemple 18% de logement sociaux et une pression de moins de 3, alors que Paris a 23% de logements sociaux et une pression de plus de 9.

En revanche, c'est dans les métropoles où les prix de l'immobilier sont les plus élevés (Paris, Nice et dans une moindre mesure Aix-Marseille et Montpellier) que les demandes sont les plus nombreuses, avec plus de huit demandes pour une attribution. Les agglomérations moins « tendues » (Nancy, Rouen et Brest – moins de trois demandes) sont dans une situation inverse. La corrélation avec la tension sur le marché de l'habitat est donc particulièrement marquée.

Depuis quelques années, la recomposition économique de nombreuses métropoles s'est traduite par une spécialisation vers un emploi de services très qualifié et à haute valeur ajoutée. Cette spécialisation a induit une recomposition sociale (CSP +, étudiants). Les phénomènes de relégation aux franges (de plus en plus éloignées) des grandes villes semblent particulièrement marqués pour les classes moyennes et populaires, en lien avec des questions de « sélectivité » des marchés de l'habitat. À ce titre, l'offre en logement social, par la réponse qu'elle apporte aux ménages les plus modestes, pourrait apparaître de plus en plus comme un facteur de compétitivité économique. Le logement social permettant en effet de loger, au plus près de l'emploi, des actifs peu qualifiés dont l'économie a encore besoin.

CE QUI EST OBSERVÉ

Le taux de pression sur le logement social est le rapport entre les demandes et attributions dans le parc social en 2015. Sont prises en compte toutes les demandes, y compris celles des ménages déjà logés dans les parcs privé et social. SOURCE : MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE -

PORTAIL NATIONAL DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Le taux de logement social est le rapport entre le nombre de logements sociaux issus du répertoire du parc locatif social et l'ensemble des résidences principales. SOURCE : RPLS 2014, INSEE RECENSEMENT 2013

NANTES, MÉTROPOLE EN TENSION MAÎTRISÉE

Depuis 1978, la population de la métropole nantaise est passée de 460 000 à 610 000 habitants. Dans le même temps, le parc de logement a quasiment doublé pour atteindre aujourd'hui 312 000 logements.

Pour répondre aux enjeux sociodémographiques mais aussi environnementaux, la métropole a toujours eu une politique très volontariste en matière de construction de logements et de réhabilitation, dès son premier PLH de 2004. La construction de logements a été rendue possible avec notamment la mise en place d'une offre foncière significative en ZAC et des opérations de renouvellement urbain significatives aussi bien sur la ville de Nantes (Ile de Nantes) que sur les autres communes, principalement dans les centres bourgs.

L'analyse des différents documents d'urbanisme qui se sont succédés sur le territoire depuis 25 ans montre que la construction de logements sociaux a toujours été un enjeu majeur pour le développement de la métropole nantaise. Après avoir été très localisée sur la ville centre – qui concentre aujourd'hui 64% de l'offre métropolitaine – l'offre en logements sociaux se diffuse aujourd'hui sur l'ensemble des 24 communes dans

un souci permanent de recherche d'équilibre social, mais aussi de réponses aux enjeux environnementaux.

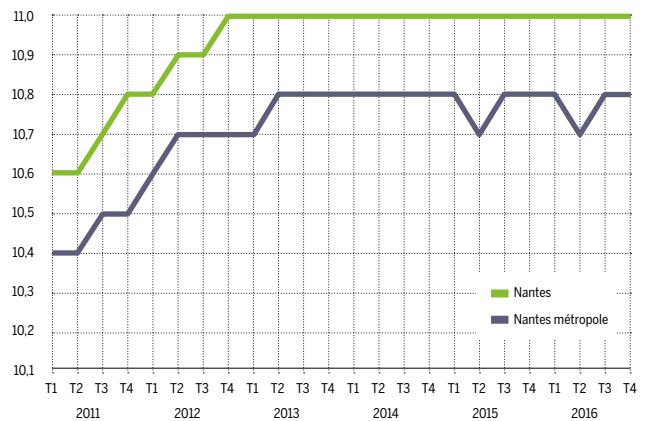
Par ailleurs, les 2 PLH qui se sont succédés sur le territoire de la métropole nantaise ont toujours été très volontaristes en termes de construction de logements (4 000 logements par an de 2004 à 2010, 6 000 logements depuis 2010). Cela a permis d'accompagner la croissance économique et démographique du territoire en proposant une offre diversifiée de logements. Ces actions volontaristes permettent également d'agir sur les prix des logements en créant une offre significative qui préserve l'équilibre entre l'offre et la demande - par exemple les loyers du parc privé sont relativement stables sur la métropole depuis 2011. On notera que ce volontarisme n'empêche pas le développement des territoires extérieurs puisque la couronne périurbaine de la métropole nantaise connaît dans le même temps une progression significative de sa population et de ses emplois.



Logements sociaux à énergie positive du Grand Carcouët

© NANTES MÉTROPOLE HABITAT

Évolution des loyers du parc locatif privé depuis 2011 (loyer hors charges)



LA DEMANDE LOGEMENT SOCIAL POUR LA MÉTROPOLE DE LYON EN 2014

La métropole de Lyon utilise depuis 2012 un outil partenarial de gestion, le fichier commun de la demande locative sociale du Rhône. Il vise à simplifier les démarches pour le demandeur, permet l'égalité de traitement et la transparence. Il offre également une aide au suivi des publics prioritaires et une simplification de la production de statistiques. Il est porté par un large partenariat réunissant l'État, la Région, la Métropole, les communes et les bailleurs sociaux.

Sa mise en place a permis de diminuer le nombre de demandes de 50 460 en 2011 à 46 900 en 2014 (suppression des demandes inactives notamment). Cela représente 8% des ménages résidant dans la Métropole. Leur profil socio-économique évolue : progression importante de la part des familles monoparentales (27% en 2014 contre 15% en 2007), tendance au vieillissement des demandeurs (27% ont plus de 50 ans en 2014). Si un demandeur sur deux a un emploi, près de 60% des demandeurs se situent en dessous du seuil de pauvreté.

Le parc de logement social de l'agglomération lyonnaise comprend 146 000 logements sociaux (PLS, PLUS, PLA, conventionnés privés)

Pression de la demande sur le logement social en 2015

soit 24% environ du parc de résidences principales. 41% des demandes sont des demandes de mutation, soit 19 338 ménages. Cette part est en augmentation sur le long terme (37% en 2007). Ces demandes ont moins de chance d'aboutir : elles représentent seulement 31% des demandes satisfaites en 2014.

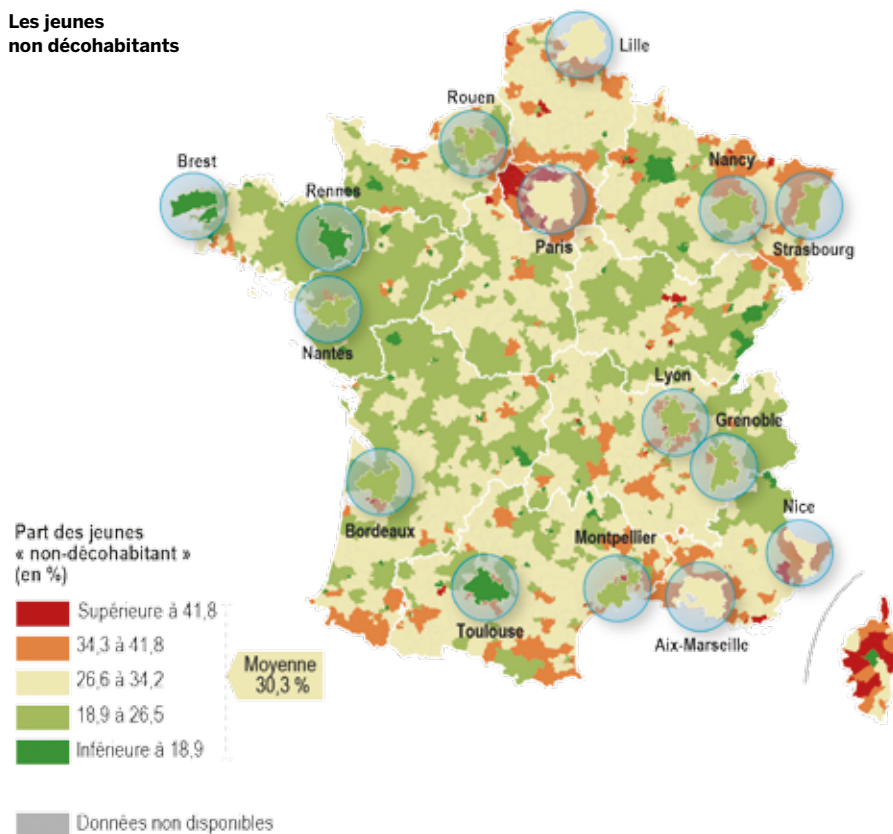
La production annuelle moyenne a été de 4 000 logements sur la période ANRU 2008-2014. Elle a permis de stabiliser l'indice de pression à 4 (40 demandes pour 10 offres) en 2015, résultat également obtenu grâce à des dispositifs spécifiques d'accès sociale à la propriété (voir carte ci-contre). Les communes les plus attractives (celles dont l'indice de pression est supérieur à 4) se concentrent, le centre mis à part, à l'ouest, au nord dans le val de Saône et au sud de Lyon. En matière de typologie de la demande, ce sont les grands logements (T5 et plus) qui font l'objet de la pression la plus importante (presque 10%).

12 185 ménages ont bénéficié d'une attribution en 2014. Parmi eux, 1 336 (11%) résidaient à l'extérieur de la Métropole, ce qui représente autant de nouveaux arrivants.

L'ancienneté moyenne d'une demande active est de 17 mois, celle d'une demande satisfaite étant de 21 mois.

LES JEUNES NON DÉCOHABITANTS, REFLET DE LA DIFFICULTÉ D'ACCÈS AU LOGEMENT

Les jeunes non décohabitants



D'après un rapport de la Fondation Abbé Pierre de décembre 2015, 4,5 millions de majeurs vivent chez leurs parents ou grands-parents en France. Parmi eux, 1,3 million ont plus de 25 ans. 1,5 million ont un emploi rémunéré, dont la moitié en CDI à temps complet. Près d'un million ont déjà vécu dans un logement indépendant avant de revenir au domicile parental, souvent faute de solution alternative. Le nombre de jeunes hébergés cumulant plusieurs critères de contrainte (personnes de plus de 25 ans revenues au domicile parental après une décohabitation) a augmenté de 20% entre 2002 et 2013, passant de 282 000 à 338 000.

Ces chiffres posent la question de l'accès des jeunes à des marchés immobiliers devenus inaccessibles pour une large part de la population. La situation est contrastée entre métropoles.

En moyenne dans les métropoles, 27,5% des

jeunes de 18 à 34 ans habitent chez leurs parents, 21,7% si on enlève la part des jeunes en cours d'études. Étudiant mis à part, plus d'un jeune sur 5 habite encore chez ses parents. Dans les métropoles d'Aix-Marseille, Paris et Nice, un jeune sur trois (au sens 18 à 34 ans) habite chez ses parents. Cela reflète bien la tension sur le marché du logement : dans ces métropoles se conjuguent des prix du logement élevé, des loyers importants et/ou un accès au logement social fortement contraint.

A contrario Rennes, Toulouse et Brest ont à la fois des loyers plus modérés et un accès au logement social relativement faible pour des métropoles. Il est donc plus facile pour les jeunes d'avoir accès à un logement autonome.

La typologie du parc de logements peut également avoir un impact sur la difficulté à décohabiter (peu de T1/T2). Cette difficulté d'accès à l'autonomie montre bien com-

MOINS DE « TANGUY » À BREST MÉTROPOLE

À Brest métropole, 11,3% des personnes vivant chez leurs parents ont entre 20 et 29 ans. Ce chiffre est le plus bas de l'ensemble des métropoles où cet indicateur est de 15,1%. Dans la métropole de l'ouest breton, les enfants des ménages quittent plus facilement le foyer familial. La principale explication réside dans la faible tension du marché immobilier, tant du point de vue des ventes que de la location. En 2016, un appartement de trois pièces coûte environ 72 500 €, le prix de location pour le même T3 est de 7,6 €/m²/mois. La durée des études est un autre facteur explicatif. Elles sont moins longues à Brest métropole où 32% de la population de plus de 15 ans est diplômée de l'enseignement supérieur contre 38% en moyenne dans l'ensemble des métropoles de France. Ainsi, les brestoïses entrent plus tôt sur le marché du travail et quittent plus jeunes le foyer familial. Enfin, si jusqu'à la licence, l'offre universitaire de la métropole brestoïse répond aux attentes des étudiants de l'ouest breton, c'est moins vrai pour les diplômés au-delà du Master dont l'aire de recrutement est au moins nationale. Les étudiants en 3^e cycle quittent donc davantage la métropole brestoïse à ce stade.

CHIFFRES CLÉS



Moyenne : 27,5% de jeunes non décohabitants

De 16% à Rennes et Toulouse à 33% à Paris, Nice et Aix-Marseille

ment les jeunes sont les premiers touchés par la crise du logement, alors que les prix à l'achat et à la location restent à un niveau proche de leur sommet historique. Surreprésentés parmi les catégories de la population les plus exposées au marché (locataires du parc privé, occupants de petits logements, célibataires, habitants de grandes agglomérations, précaires, bas revenus...), les jeunes subissent en conséquence des dépenses de logement bien plus élevées que leurs aînés et ceux qui décohabitent vivent plus souvent en colocation qu'avant.

CE QUI EST OBSERVÉ

Individus « non décohabitants » : individus de 18 à 34 nés en France métropolitaine dont le mode de cohabitation est défini comme « enfants d'un couple » ou « enfants d'une famille monoparentale » au sein du ménage. SOURCES : INSEE, RP 2013

UNE HEURE CHAQUE JOUR CONSACRÉE À SE DÉPLACER

En moyenne, dans les métropoles, on passe entre 50 et 60 minutes à se déplacer chaque jour. Nancy a la durée de déplacement la plus courte, mais c'est aussi le territoire métropolitain le plus réduit en surface. Aix-Marseille et Paris sont les deux seules métropoles où l'on passe plus d'une heure à se déplacer quotidiennement : 64 minutes en moyenne à Aix-Marseille et 89 minutes au sein du Grand Paris. Ce phénomène peut s'expliquer par la taille de la métropole pour Aix-Marseille, qui est trois fois plus grande que le Grand Paris. Pour Paris, l'explication tient à la fois de la congestion automobile et du temps passé dans les transports en commun.

● DES DÉPLACEMENTS EN VOITURE DE COURTE DISTANCE SAUF À AIX-MARSEILLE

Au sein des métropoles, la voiture est utilisée pour des déplacements de 3,7 km en moyenne. Nancy reste la ville où les déplacements en voiture sont les plus courts, 2,7 km. Les habitants de Aix-Marseille parcourent de plus longues distances en voiture, 5,6 km, ce qui est à mettre en relation, comme pour les temps de déplacement, avec l'étendue de la métropole.

À Nantes, Bordeaux, Strasbourg et Montpellier, l'utilisation de la voiture se fait sur des courtes distances, en moyenne 3,5 km. Malgré une étendue importante, Nice, deuxième métropole en termes de surface, se situe légèrement au dessus de la moyenne, 3,8 km pour chaque déplacement en voiture.

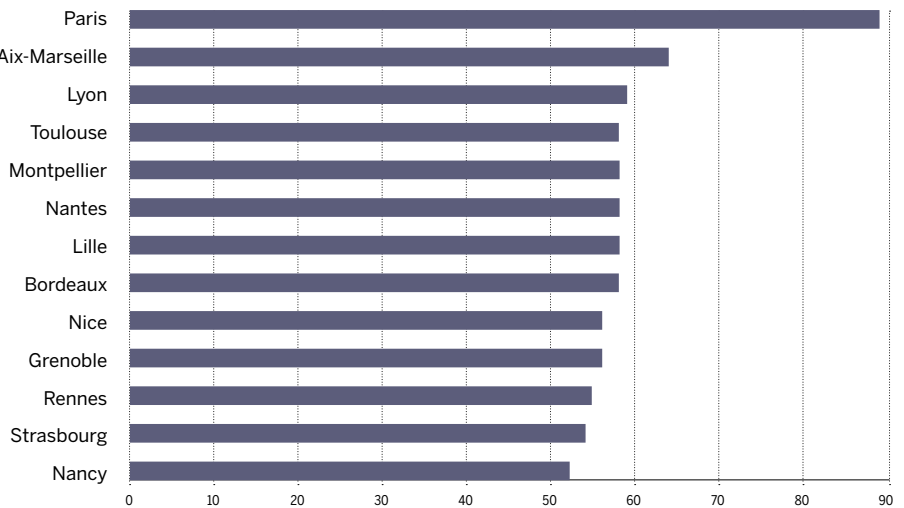
CHIFFRES CLÉS



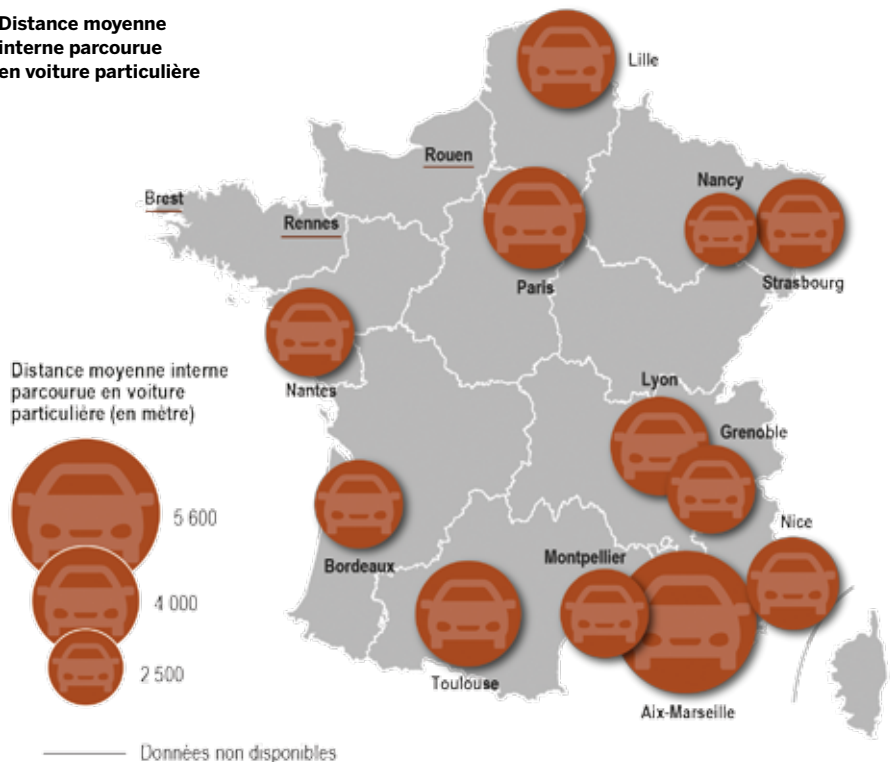
En moyenne hors Paris :
57 minutes
pour les déplacements quotidiens

+32 minutes passées à se déplacer à Paris
par rapport aux autres métropoles

Temps moyen quotidien de déplacement (déplacement intra-métropole)



Distance moyenne interne parcourue en voiture particulière



CE QUI EST OBSERVÉ

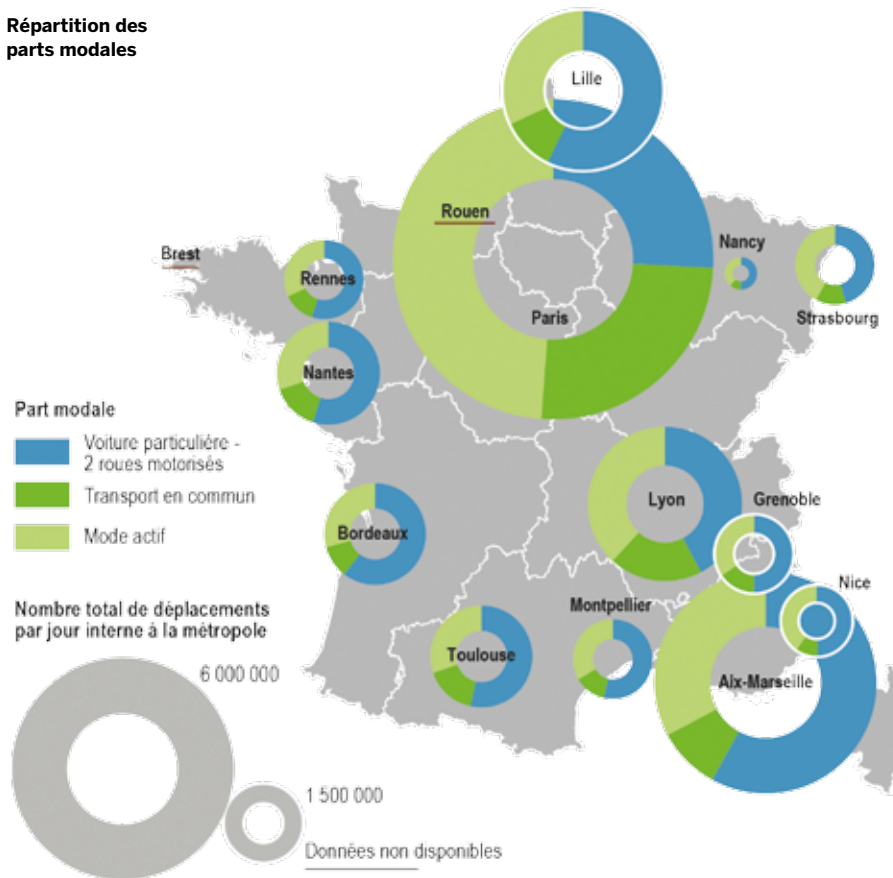
Distance moyenne parcourue en voiture particulière (conducteur ou passager) et temps moyen quotidien au sein de la métropole.

SOURCE : EXPLOITATION SPÉCIFIQUE PAR LE CEREMA DES ENQUÊTES MÉNAGES DÉPLACEMENTS (EMD).

Les calculs ont été effectués sur les métropoles à l'exception de Brest, Rennes et de Rouen. Pour Lille, les calculs ne sont pas finaux car effectués à partir de l'exploitation standard (sans travail sur le périmètre exact de la métropole). Les enquêtes ménages déplacements sont réalisées à la demande des territoires selon une méthodologie proposée par le CEREMA. Rouen, Rennes et Brest ont réalisé leur EMD avant 2007 et ne peuvent pas être exploités en conséquence. Dans toutes les analyses, il faut faire attention aux périmètres et aux dates d'enquêtes. 2015 : Lyon et Nantes. 2014 : Montpellier. 2013 : Nancy et Toulouse. 2010 : Grenoble et Paris (EGT). 2009 : Bordeaux, Strasbourg, Nice et Marseille. 2007 : Rouen et Rennes. 2006 : Lille. 2004 : Brest.

DIFFÉRENTES MANIÈRES DE SE DÉPLACER EN MÉTROPOLIS

Répartition des parts modales



En moyenne, chaque habitant de métropole effectue 3,55 déplacements quotidiens. Les métropoles où l'on se déplace le plus sont Nantes, Montpellier et Lille (de 3,72 à 3,81). Par opposition, Lyon et Nice sont les métropoles où la population se déplace le moins dans une journée (3,125 et 3,2).

D'une métropole à l'autre, l'usage des différents modes de transports est très divers. Si c'est dans les métropoles qu'on utilise le moins la voiture, en moyenne la voiture reste utilisée pour 50% des déplacements. Les métropoles d'Aix-Marseille, de Lille et de Bordeaux sont très dépendantes de la voiture (entre 57% et 60%). À Paris, un quart des déplacements sont réalisés grâce à un véhicule motorisé, un quart par le biais des transports en commun et la moitié des déplacements se font par le biais des modes actifs (marche, vélo...). Lyon, Strasbourg et Nice ont une répartition modale où moins de 50%

sont dédiées à la voiture et où plus de 40% des déplacements se font par les modes actifs. Lyon, Toulouse et Grenoble ont des réseaux de transports en commun utilisés pour plus de 15% des déplacements.

LES COURTES DISTANCES

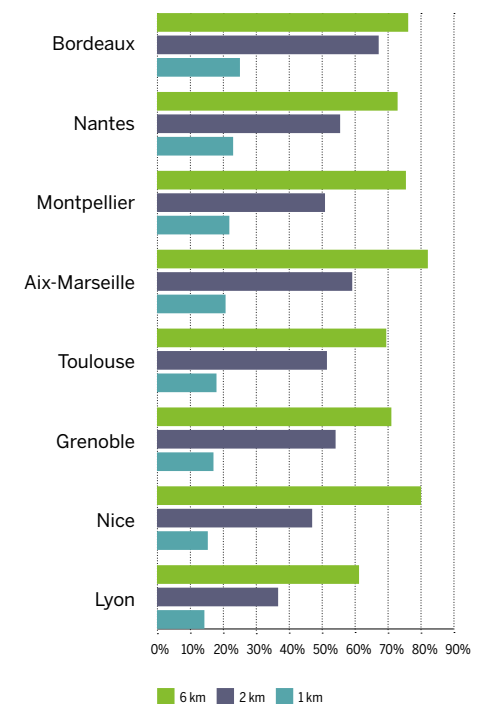
En dessous d'un kilomètre, les habitants des métropoles se déplacent, en moyenne à 78% grâce au vélo et à la marche à pied. À partir du deuxième kilomètre, l'usage des modes actifs passe sous la barre des 50%. Bordeaux et Grenoble connaissent la diminution la plus importante mais il faut préciser que les grenoblois sont des grands utilisateurs des modes doux sur le premier kilomètre. À Bordeaux le recours à la voiture est massif très rapidement (67% au deuxième kilomètre), alors qu'à Grenoble l'usage de la voiture est un peu moins important (54% au deuxième kilomètre), ce qui

CHIFFRES CLÉS



Part modale des véhicules motorisés :
52% en moyenne
De 26% à Paris à 60% à Bordeaux

Évolution de l'utilisation de la voiture dans les premiers kilomètres



peut s'expliquer par un report sur les transports en commun.

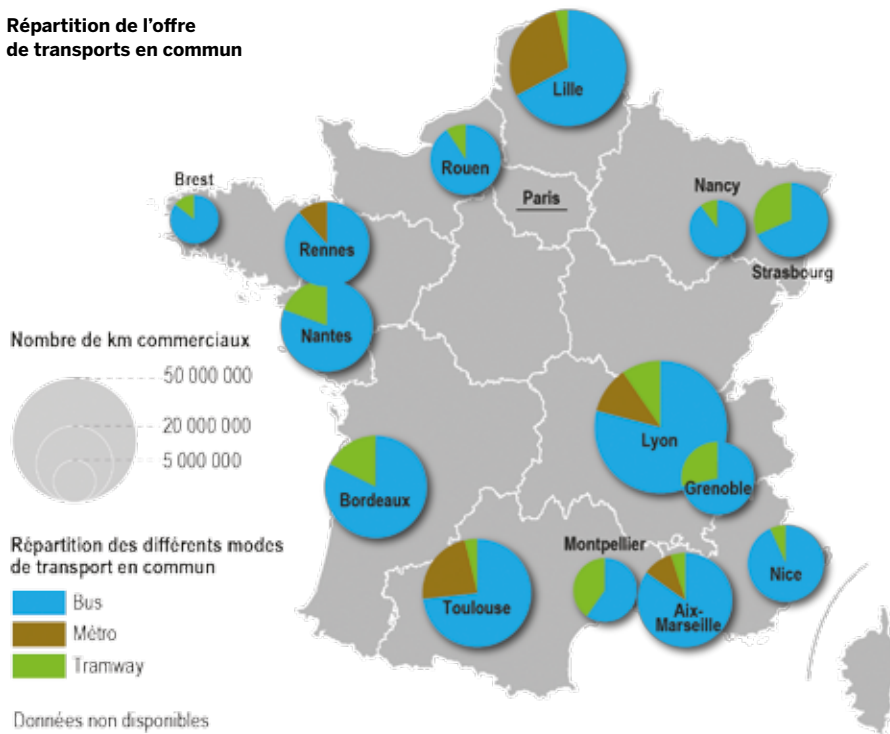
Bordeaux, Nantes, Montpellier et Aix-Marseille ont un usage de la voiture dans les premiers kilomètres supérieur à la moyenne (19%). Lyon et Nice se caractérisent par des parts plus élevées d'utilisation des modes actifs pour le premier kilomètre (82% et 83%) et elles gardent la tête jusqu'au troisième kilomètre. Pour Lyon, ce phénomène peut s'expliquer par les actions mises en place par la métropole depuis des années pour développer les modes doux, sécuriser les trottoirs, informer et développer Vélo'v.

CE QUI EST OBSERVÉ

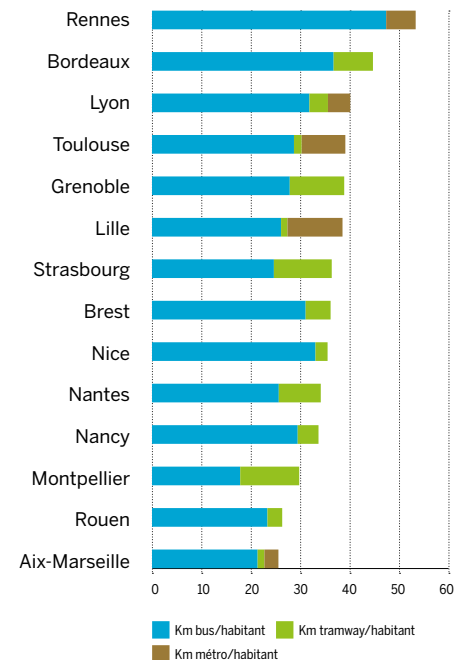
Les parts modales à partir des EMD sont l'ensemble des modes de transports utilisés par la population et répartis en trois catégories : les modes actifs (marche et vélo), les modes motorisés (voiture et deux roues), les transports en commun (métro, tram, bus, BHNS...). SOURCE : CEREMA

UN RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN TOUJOURS PLUS PRÉSENT

Répartition de l'offre de transports en commun



Offre de transports en commun par habitant



Les métropoles ont toutes au moins une infrastructure lourde de transport en commun, le métro pour 6 d'entre elles, le tram pour 14 d'entre elles. Seule Rennes n'a pas de tram. Cependant, le poids que le tram et le métro représentent par rapport au bus dans l'offre commerciale est très variable. L'offre commerciale des bus représente en moyenne 79,7% des modes de transports en commun contre 6,1% pour le métro et 14,2% pour le tram. Ramenée à la population, l'offre de transport est la plus importante à Rennes (53 km/hab.) et la plus faible se trouve à Aix-Marseille. Montpellier, Strasbourg et Grenoble ont l'offre de tramway par habitant la plus élevée. À noter que le STIF n'a pas communiqué les données sur le Grand Paris.

TROIS CATÉGORIES DE MÉTROPOLIS SE DISTINGUENT

La première est caractérisée par une part inférieure à 75% du réseau de bus au profit du métro et ou du tram. Lille, Grenoble, Montpellier, Strasbourg et Toulouse ont

développé des infrastructures lourdes de transports, avec une prédominance pour le tram, sauf à Lille et Toulouse où le métro représente 29% et 23%. Le métro lillois a une longueur de 45 km et a une fréquence très importante, toutes les minutes en heure pleine et toutes les 8 minutes en heure creuse, ce qui explique l'importance de l'offre.

Le deuxième groupe est composé de Lyon, Marseille, Nantes, Bordeaux. Ces métropoles continuent à développer une offre de bus, de plus en plus importante, mais en parallèle, elles développent fortement le métro et ou le tram.

Le troisième groupe est composé de Brest, Rennes, Nancy, Rouen et Nice, qui ont toutes une très forte dépendance au réseau de bus (en moyenne 90% de l'offre commerciale). Les autres modes sont compris entre 7 et 14%. Ce groupe stagne dans l'évolution de leur offre de tram. Il est à noter que la mise en service du tram à Brest et Nice est récent (2007 et 2012).

LES MÉTROPOLIS ET L'EFFET TRAMWAY

Le tramway est un marqueur des métropoles, puisque toutes les métropoles françaises en ont un, à l'exception de Rennes. Ce mode de transport, qui a été réintroduit en France dans les années 1980 à Nantes puis à Grenoble, s'est ensuite généralisé dans les grandes villes françaises. Montpellier, Grenoble, Strasbourg, Lyon et Paris figurent à la pointe avec des réseaux comprenant quatre à huit lignes de tram. Par exemple, le réseau en étoile montpellierain a été imaginé pour répondre à deux objectifs : désengorger la ville de son surplus de voitures et réussir à mieux connecter les territoires de l'agglomération. Cette volonté d'une meilleure connectivité s'est notamment traduite par la création d'une ligne concentrique améliorant le report modal au sein du réseau. De plus, le tramway est aussi un élément de marketing urbain non négligeable. En effet, la troisième ligne montpellieraine se distingue par son design imaginé par Christian Lacroix, et par sa destination, la mer. Le tramway est également un outil qui transforme l'espace public. Dans les métropoles, l'arrivée du tramway a permis de requalifier les artères qu'emprunte le tramway, de développer la piétonisation des centres villes, de dynamiser le commerce, mais a également contribué à une certaine gentrification du centre-ville.

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre de km commerciaux : ensemble des km parcourus en une année par tous les transports en communs circulant dans le périmètre de transports urbains. Les modes de transports en commun dans les différentes métropoles sont le tram, le métro, le bus, les BHNS et les navettes fluviales. Les BHNS et les navettes fluviales ne sont recensés que depuis 2013. SOURCE : ENQUÊTE SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS (DGITM/CEREMA/GART/UTP)

LA PLACE DU VÉLO DANS LES MÉTROPOLIS

Les Français utilisent de plus en plus le vélo comme moyen de déplacement quotidien. Strasbourg se place en tête avec 8% des trajets à vélo, la part modale du vélo des autres métropoles allant de 1 à 4% (Bordeaux, Grenoble et Rennes) d'après les Enquêtes Ménages Déplacements. Parallèlement, les métropoles mettent en place diverses politiques afin de favoriser le développement des modes de déplacements actifs, notamment en améliorant les infrastructures cyclables. On recense 125 km d'itinéraires cyclables à Nice contre 1800 km dans le Grand Paris.

En ce qui concerne la voirie, Grenoble s'illustre avec 59% de ses voies dédiées aux modes doux, suivie de Nancy (37%), de la ville de Paris (37%) puis de Strasbourg (35%). La généralisation de la zone 30 dans la métropole grenobloise explique ce taux favorable au développement du vélo.

Afin de développer le vélo comme moyen de transport régulier, les métropoles se sont dotées de Plan Vélo (47%), de Schéma Directeur Vélo (13%), d'un Plan Modes Doux comme à Lyon, ou bien elles traitent cette question dans leur Plan de Déplacements Urbains (33% d'entre elles). Elles ont toutes créé un dispositif de vélos en libre-service ou un système de location de vélos pour une longue durée. L'ampleur de ces services métropolitains varie fortement, puisqu'ils peuvent aller de la mise à disposition de 200 vélos pour la métropole brestoise à 6 000 vélos pour Grenoble et jusqu'à 20 000 vélos dans le cas parisien. De même, 12 métropoles sur 15 ont instauré à un moment ou un autre une subvention favorisant l'achat d'un vélo électrique, pouvant couvrir 20 à 25% du prix d'achat. Enfin, selon The 2015 Copenhagenize Index, qui recense les villes les plus actives dans le monde en matière de développement du vélo, Strasbourg se situe à la 4^e place, Nantes à la 7^e, Bordeaux à la 8^e et Paris à la 17^e.

DISPOSITIFS DE VÉLOS PROPOSÉS

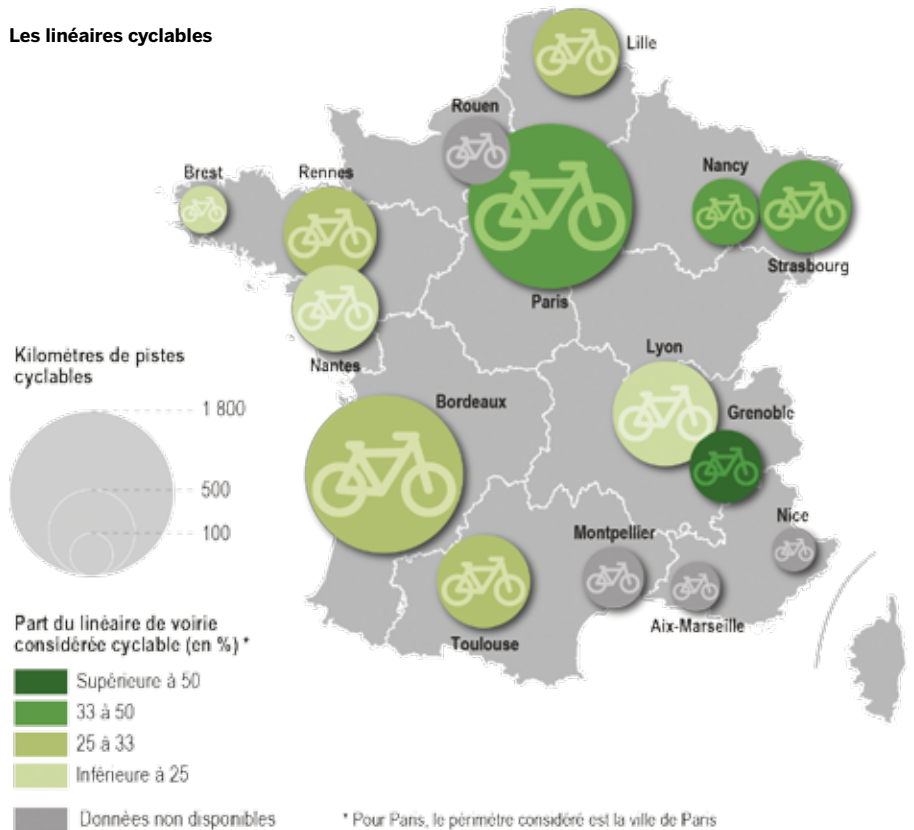
Vélos en libre-service (avec parfois la possibilité d'une location à moyen terme) : Vcub (Bordeaux), Vélhop (Strasbourg), Le Vélo (Aix-Marseille), Vélo'v (Lyon), Vélostan (Nancy), Vélib' (Paris), V'Lille (Lille), Bicloo (Nantes), Vélobleu (Nice), Cy'cl'ic (ville de Rouen), Vélo magg (Montpellier), LE vélo STAR (Rennes) et VélôToulouse (ville de Toulouse).

Location de vélos longue-durée : Métrovélo (Grenoble) et Vélocibus (Brest).

CE QUI EST OBSERVÉ

Pistes cyclables : linéaire en km obtenu par remontée locale via les documents d'urbanisme, les sites internet, et les retours des métropoles
Part du linéaire de voirie considéré comme cyclable : données issues de l'enquête nationale de l'Observatoire des mobilités actives du Club des villes et territoires cyclables, 2016

Les linéaires cyclables



STRASBOURG, 40 ANS DE POLITIQUE EN FAVEUR DU VÉLO

La place particulière de la pratique du vélo dans l'agglomération strasbourgeoise constitue une sorte de patrimoine local fait d'un héritage culturel fort, d'une implication des collectivités longue de plus de 40 ans et aussi... d'un relief avantageux.

Dès les années 1970, avec la piétonisation d'un premier secteur, puis à la fin des années 1980 avec l'arrivée du tram, le centre-ville est progressivement dévoué aux modes alternatifs. En parallèle, sur le reste de la communauté urbaine, une réelle politique de développement des aménagements cyclables est mise en place : d'abord liée aux réaménagements autour du tramway, elle est progressivement inscrite plus largement dans l'action publique. Depuis le PDU de 2000, chaque intervention sur la voirie fait ainsi l'objet d'une réflexion préalable sur l'aménagement de linéaires cyclables. Le réseau cyclable, et plus largement la place du vélo dans l'espace public (instauration de contresens cyclables, mise en place de plus de 15 000 arceaux de stationnement, etc.), se sont alors nettement renforcés. Et le vélo n'a jamais cessé d'être une composante à part entière de l'offre de déplacements dans l'agglomération. Ces investissements continus permettent à Strasbourg d'être considérée comme la ville la plus cyclable de France (avec 16% de part

modale sur les déplacements professionnels), voire du monde selon le classement « Copenhagenize ». Et plusieurs objets – dont la transformation de l'autoroute urbaine en voie communale et le réaménagement des espaces alentours – constituent encore des opportunités fortes pour continuer à penser et structurer les équilibres entre les différents modes de déplacement. Et renforcer davantage encore la place de la Petite Reine.



Sur l'axe le plus fréquenté du réseau cyclable strasbourgeois, ce sont plus de 2 millions de cyclistes qui ont été comptabilisés en 2016

LA QUALITÉ DE L'AIR, UNE QUESTION PRÉOCCUPANTE

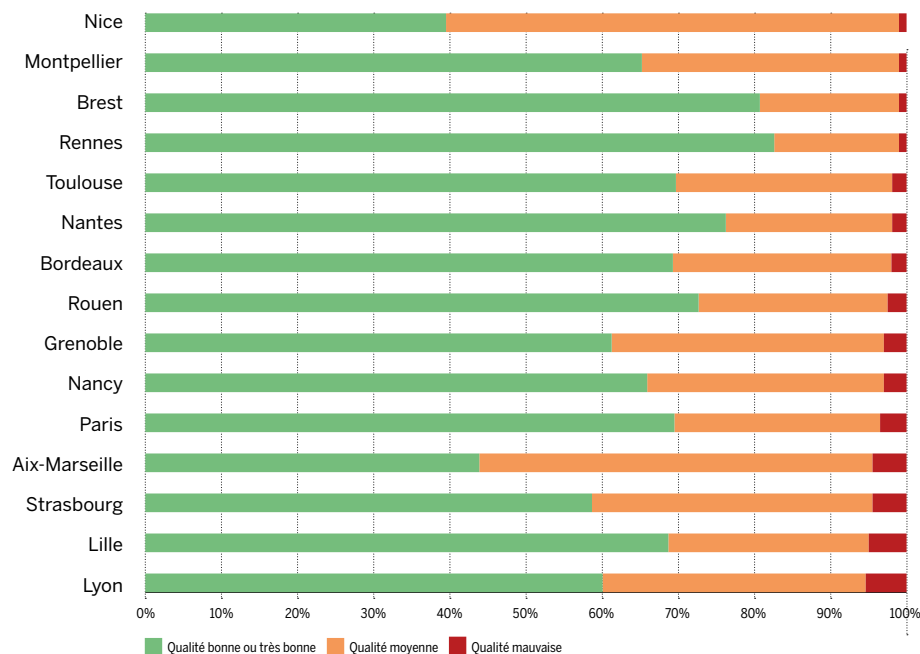
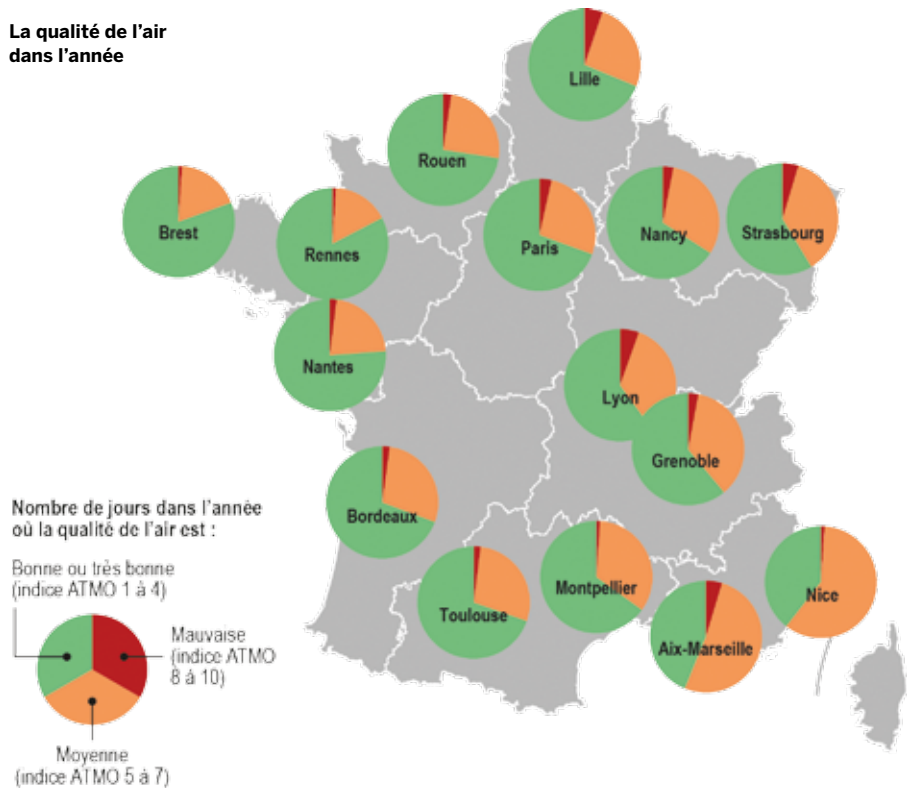
Dans les 15 métropoles françaises, le nombre de jours avec une bonne qualité de l'air est de 239 par an en moyenne entre 2013 et 2015. Les deux-tiers de l'année, on respire dans les métropoles un air de bonne qualité caractérisé par un indice de qualité de l'air bon ou très bon.

C'est dans l'ouest de la France que l'on respire le mieux, notamment à Nantes, Rennes et Brest (près de huit jours sur dix avec un air de bonne ou très bonne qualité). À l'inverse, Nice, Aix-Marseille et dans une moindre mesure Lyon, Grenoble, Strasbourg et Montpellier ont un air plus souvent pollué. Même si le climat méditerranéen, et dans une moindre mesure le climat continental, accentuent la dégradation « structurelle » de la qualité de l'air (fortes chaleurs favorisant l'ozone), dans ces métropoles la présence d'industrie et l'importance du trafic routier sont autant d'éléments explicatifs.

Nice est une métropole atypique avec seulement quatre jours où la qualité de l'air est mauvais, mais avec une qualité globalement médiocre tout au long de l'année. Ce n'est pas le cas de Lyon, Lille, Aix-Marseille, Strasbourg et Paris qui ont pour la période 2013 à 2015 de nombreux jours de pics de pollution (de 13 à 20 jours) et de nature différente (particules fines). Cette situation explique la mise en place de mesures de restriction de circulation importantes.

Si l'on compare les périodes 2009-2011 et 2013-2015, la qualité de l'air s'est généralement dégradée dans les métropoles françaises. Seuls Montpellier, Rennes et Brest ont gardé le même nombre de jours sans pollution. La situation s'est par contre dégradée à Nancy, Aix-Marseille et Strasbourg et fortement détériorée à Nice (-29%).

La qualité de l'air dans l'année



CHIFFRES CLÉS



126 jours de pollution de l'air en moyenne par an entre 2013 et 2015 (indice de 5 à 10)

144 à 301 jours d'air sain selon les métropoles

CE QUI EST OBSERVÉ

Indice ATMO : proportion de jours durant lesquels la qualité de l'air est bonne ou très bonne (1 à 4), moyenne à médiocre (5 à 7) et mauvaise ou très mauvaise (8 à 10). Il est calculé quotidiennement à partir des relevés de stations mesurant les concentrations de 4 polluants : le dioxyde de soufre (SO2) lié aux activités des secteurs de l'énergie et de l'industrie ; le dioxyde d'azote (NO2) liés aux transports et au chauffage ; les particules fines d'un diamètre inférieur à 10µm (PM10) issues des transports (diesel), des appareils de chauffage et des activités industrielles et enfin, l'ozone (O3) en relation avec les transports, l'utilisation de solvants et des hydrocarbures. Afin d'atténuer les effets climatiques (surtout pour la formation d'ozone) l'indicateur est calculé sur une période de trois ans : 2013-2015.

LA « COUVERTURE VERTE » DES MÉTROPOLIS, UN ENJEU DE « VILLES NATURE » ?

Plus verte, la ville offre un cadre de vie plus apaisant et plus sain, lui-même vecteur d'une attractivité renouvelée. Alors que de nombreuses métropoles comme celle de Berlin se veulent « métropoles vertes » et multiplient les innovations en la matière, comment se comportent les métropoles françaises ? Les différences résultent-elles de politiques locales plus ou moins volontaires en matière de verdissement des villes ou sont-elles la conséquence de contextes géographiques et climatiques différents ? Pour chiffrer l'importance de la nature en ville, la part des espaces verts dans les territoires artificialisés a été complétée par l'analyse de la part des espaces naturels et agricoles autour des espaces urbains, définissant ainsi une « couverture végétale » métropolitaine. Cela est d'autant plus important que la proximité de vastes espaces naturels contribue largement à la qualité de vie des « métropolitains ».

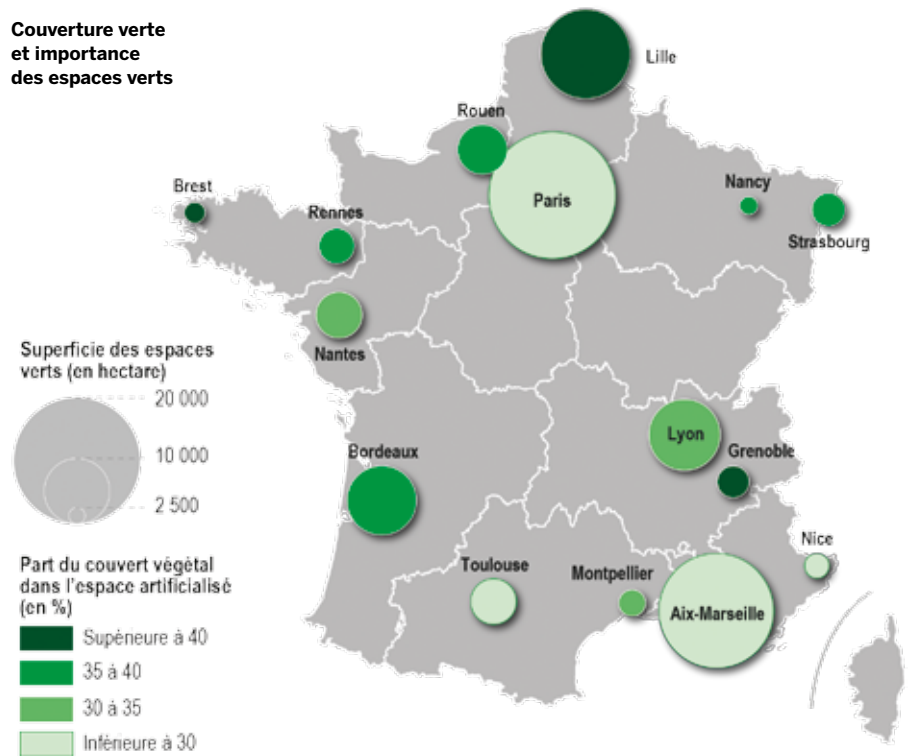
Métropoles les plus vastes de France, Aix-Marseille Provence et Nice Côte d'Azur se distinguent par l'ampleur de leur couverture végétale (270 000 ha pour Aix-Marseille et 137 000 ha pour Nice). Cette situation s'explique par la diversité et l'étendue des espaces agricoles et surtout naturels (Parc national des Calanques et du Mercantour, Sainte-Victoire, Massif de l'Etoile) qui participent à leur qualité paysagère. Les espaces verts urbains quant à eux sont moins importants par rapport aux autres métropoles de France.

Grenoble, Rennes et Rouen se distinguent par une forte présence d'espaces naturels et agricoles sur l'ensemble du territoire (plus de 70%), ainsi que par des espaces verts urbains étendus. La « couverture verte » totale est importante, aux alentours de 50 000 ha par métropole.

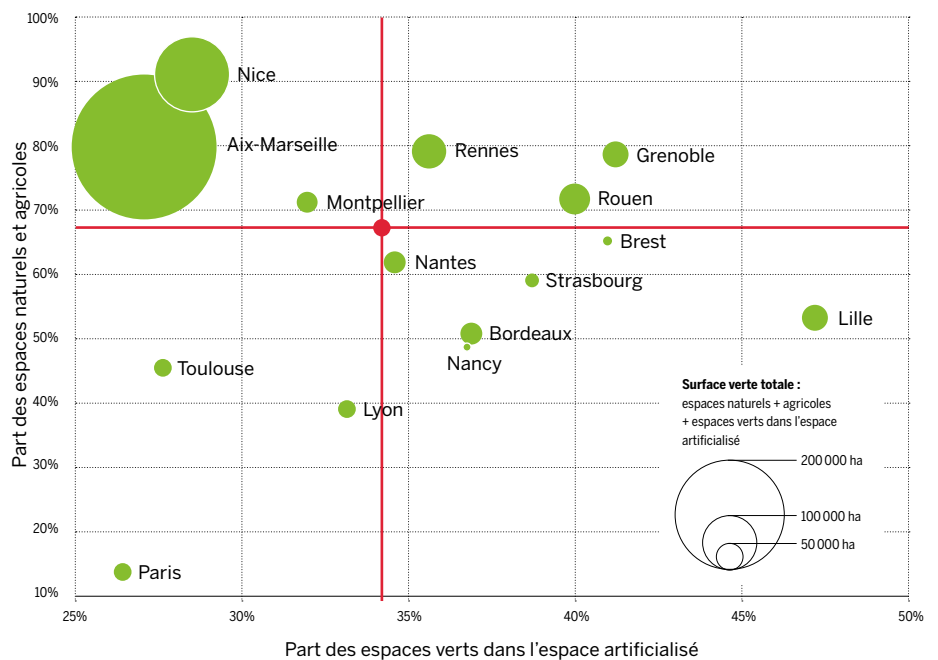
À Lyon, Paris et Toulouse, les espaces naturels sont peu nombreux, aussi bien dans la ville (<35% de l'espace artificialisé) qu'à l'extérieur (<50% de la superficie de chaque métropole).

Enfin, à Bordeaux, Brest, Lille, Nancy, Nantes et Strasbourg, les espaces naturels sont surtout importants et présents dans les tissus urbanisés (>35%).

Couverture verte et importance des espaces verts



Espaces naturels et nature en ville



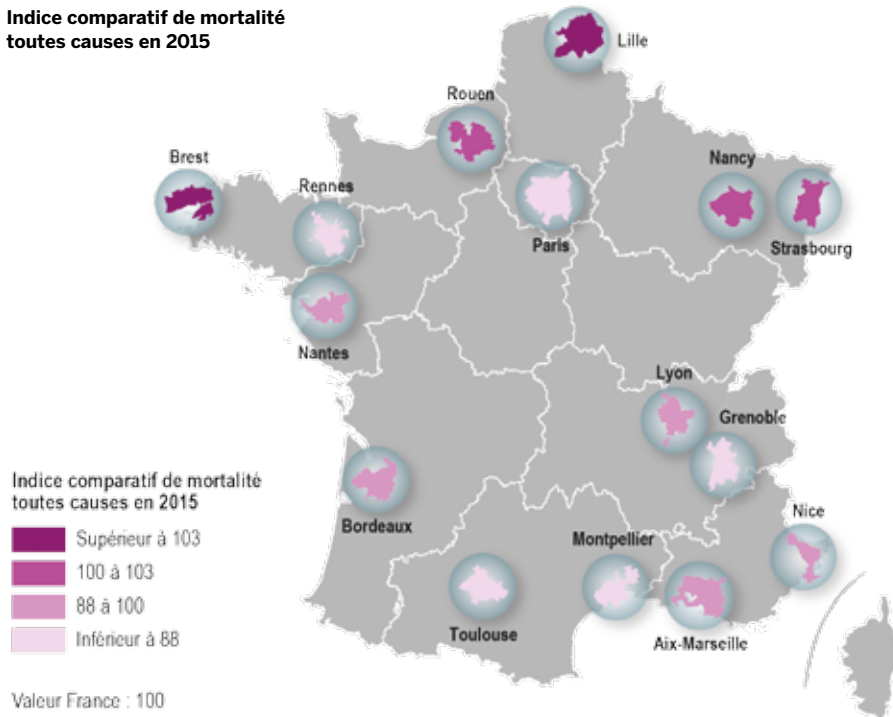
CE QUI EST OBSERVÉ

La part du couvert végétal sur la tâche urbaine est calculée à partir d'images satellites GEOSUD Infra Rouge Couleur SPOT 6 2014. L'indicateur est calculé sur les espaces artificialisés (Corine Land Cover 2012) avec l'outil NDVI d'ArcGIS.

La part des espaces naturels et agricoles autour des espaces urbains, définissant ainsi une « couverture végétale » métropolitaine : superficie de la métropole hors espaces artificialisés.

UN ÉTAT DE SANTÉ GLOBAL FAVORABLE AUX MÉTROPOLIS

Indice comparatif de mortalité toutes causes en 2015



Indice comparatif de mortalité toutes causes en 2015



Différents indices comparatifs de mortalité par métropole

	ICM toutes causes	ICM -75 ans	ICM individuel	ICM système soins
Rouen	103	113	115	116
Nice	93	92	86	84
Grenoble	83	79	74	77
Lyon	88	86	61	78
Paris	87	90	65	86
Aix-Marseille	96	95	84	104
Brest	111	123	146	101
Toulouse	83	81	55	70
Bordeaux	89	91	84	79
Montpellier	86	82	79	82
Rennes	87	84	82	75
Nantes	89	91	93	82
Nancy	100	103	105	118
Lille	112	122	126	127
Strasbourg	101	99	69	85
France	100	100	100	100

116 : non significatif

1. Sida, cancers des voies aérodigestives supérieures (lèvres, cavité buccale, pharynx, larynx, œsophage), cancers de la trachée, des bronches et du poumon, psychose alcoolique et alcoolisme, cirrhose alcoolique ou sans précision du foie, accidents de la circulation, chutes accidentelles, suicides.
2. Typhoïde, tuberculose, tétanos, cancer de la peau, cancer du sein, cancers de l'utérus, maladie de Hodgkin, leucémie, cardiopathies rhumatismales, maladies hypertensives, cardiopathies ischémiques, maladies vasculaires cérébrales, grippe, asthme, ulcère digestif, mortalité maternelle.

L'état de santé global, analysé au travers de la mortalité, est dans l'ensemble favorable aux populations des métropoles. Seules trois d'entre elles sont en surmortalité relative (Lille, Brest, Rouen), deux sont dans la valeur moyenne nationale (Strasbourg et Nancy) et les dix autres ont des populations en état de sous-mortalité. L'amplitude des indices est relativement mince : de 83 pour Grenoble, soit une sous-mortalité de 17%, à 112 pour Lille, soit une surmortalité de 12%.

DES ÉCARTS ACCENTUÉS POUR LA SURMORTALITÉ PRÉCOCE

Que ce soit pour la mortalité précoce avant 65 ans ou celle avant 75 ans (selon les récentes recommandations du Haut conseil de la santé publique, qui acte l'allongement de la durée de vie des Français), le classement des métropoles ne change pas, mais les écarts se creusent : +23% pour Brest, +22% pour Lille et -21% pour Grenoble.

UNE SURMORTALITÉ PLUS LIÉE À DES COMPORTEMENTS À RISQUES QU'À DES MANQUEMENTS DU SYSTÈME DE SOINS

Certaines causes de décès sont classées (par différents organismes experts nationaux ou européens) comme relevant de comportements individuels et donc considérées comme évitables par des actions de prévention. Pour cette catégorie, Toulouse est la métropole connaissant la sous-mortalité la plus importante (-45%) tandis que Brest est celle ayant la surmortalité la plus élevée (+46%). D'autres causes de mortalité relèvent de pathologies choisies en fonction de leur lien fort avec une prise en charge sanitaire, de ville ou hospitalière, et donc considérées comme évitable par des actions sur le système de soins. Pour cette catégorie, les écarts sont resserrés, Toulouse et Rennes connaissant les sous-mortalités les plus importantes (-30% et -25%), Lille ayant la surmortalité la plus élevée (+27%).

CE QUI EST OBSERVÉ

Indice comparatif de mortalité : rapport entre le nombre de décès observés dans un territoire et le nombre de décès attendus. Ce dernier chiffre est calculé en appliquant à la population du territoire les taux de mortalité nationaux par âge et sexe. Lorsque l'indice est supérieur à 100, la mortalité du territoire est supérieure à la moyenne française, indépendamment de la structure par âge et sexe du territoire en question.

SOURCES : INSEE, INSERM-CÉPIDC, TRAITEMENT ORS NORD - PAS-DE-CALAIS.

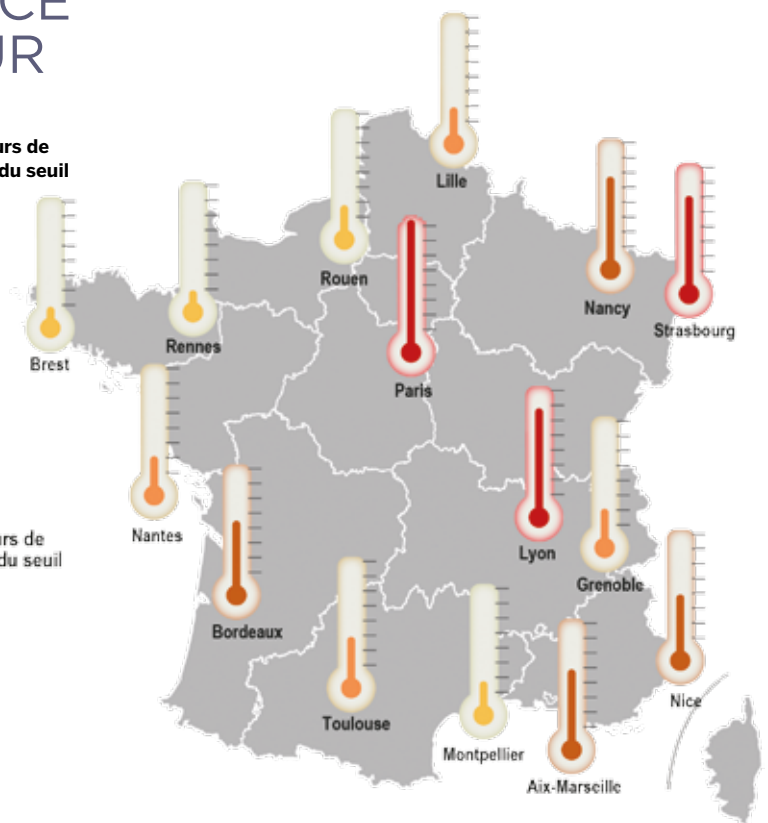
LES MÉTROPOLIS FACE AUX PICS DE CHALEUR

Paris et Lyon comptabilisent le plus de jours où la température dépasse leur seuil de canicule au cours des trois mois estivaux entre 2012 et 2016. A l'inverse, Brest, Rennes et Rouen peuvent être considérées comme plus modérées avec très peu de jours de dépassement de seuils. Le confort thermique de ces métropoles s'apprécie également au regard des variations annuelles moyennes des températures qui sont les plus réduites du panel, l'influence océanique jouant probablement en leur faveur. Les métropoles du sud et de l'est combinent à la fois de fréquentes chaleurs et des variations thermiques annuelles importantes, à l'exception de Nice, plus mesurée thermiquement. Ces fortes augmentations de chaleur favorisent la pollution à l'ozone, qui a un impact sur la santé et les conditions de vie.

À noter que le décalage entre le lieu d'observation (souvent les aéroports) et les cœurs urbains peut parfois être important.

Nombre de jours de dépassement du seuil thermique

Nombre de jours de dépassement du seuil de canicule



CE QUI EST OBSERVÉ

Le nombre de jours de dépassement du seuil thermique de canicule, seuil défini par chaque préfecture. Les stations de mesures thermiques dans les métropoles sont situées dans les aéroports, aérodromes, afin d'évacuer l'effet « îlot de chaleur urbain » qui fait varier la température et son ressenti en centre ville. Seule Paris déroge à la règle avec une station située dans un parc.

SOURCES : DONNÉES MÉTÉOFRANCE, TEMPÉRATURES QUOTIDIENNES DES ÉTÉS 2012 À 2016 ; CLIMATE-DATA.ORG POUR LES VARIATIONS ANNUELLES ENTRE 1982 ET 2016

GRENOBLE : LE BIEN-ÊTRE, NOUVEL INDICATEUR DE LA QUALITÉ DE VIE ?

La notion de qualité de vie est souvent cantonnée aux notions de cadre de vie ou d'accès aux ressources, parce que ce sont des domaines dans lesquels des données sont disponibles. La notion de bien-être ou de bien-vivre embrasse plus large et incite à « compter ce qui compte » pour les individus comme pour la société.

Vers des indicateurs de bien-vivre

Bonheur national brut au Bouthan, Buen Vivir en Amérique du Sud, indicateurs de richesse en France dans la loi Sas de 2016... nombreuses sont les démarches qui incitent à sortir du PIB comme seul outil de mesure de la richesse ou du progrès. Mais au niveau local, qu'en est-il ? Ces indicateurs macros n'étant pas utilisables à l'échelle des territoires, une recherche a été conduite avec l'université Grenoble-Alpes depuis 2012. En a émergé un indicateur de bien-être soutenable et territorialisé, IBEST. Ses huit dimensions, construites de manière très collaborative entre chercheurs, citoyens et collectivités, incitent à élargir la palette des indicateurs.

Huit dimensions pour mesurer le bien-être

Le bien-être est défini comme la tension entre des aspirations et la possibilité de les réaliser. Parmi les dimensions

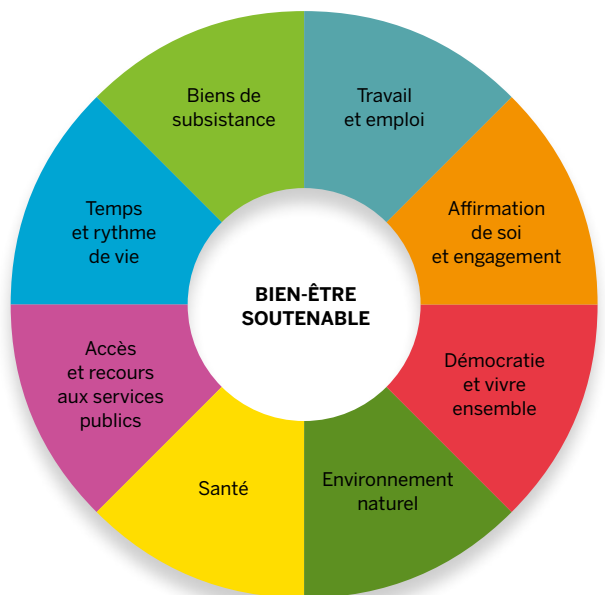
déterminantes, on retrouve des variables fondamentales comme l'accès durable aux biens de subsistance (alimentation, logement) ou la santé, complétés par la question de l'accès et le recours aux services publics.

D'autres dimensions peuvent sembler classiques mais sont orientées « aspirations » : ainsi pour le travail, on s'intéresse à la satisfaction à l'égard de son emploi et au sentiment de justice salariale. Sont également pris en compte des indicateurs émergents, mal comptés : le lien à la nature, la démocratie et le vivre ensemble. Et enfin des indicateurs absents de la statistique : le temps et les rythmes de vie ou la dimension « affirmation de soi et engagement », qui renvoie à la place de chacun dans la société.

Comment les compter ? C'est là que le bât blesse : la statistique nationale ou les données de gestion passent sous silence ces dimensions. Elles nécessitent des enquêtes ad hoc. Mais les résultats sont significatifs et permettent d'intégrer « ce qui compte » dans les tableaux de bord de la décision publique. Ainsi, sur le territoire grenoblois, l'accès aux biens fondamentaux est au vert mais le critère du temps dans le rouge ; et, géographiquement, l'accès à la nature

est inversement proportionnel à l'accès aux services publics. Or le bien-être se joue dans l'articulation entre ces différentes dimensions. Car l'enjeu, demain est d'évaluer les politiques publiques à l'aune de ce référentiel...

Les huit dimensions d'IBEST





ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

L'attractivité d'un territoire dépend de sa capacité à attirer tout un ensemble d'éléments qui contribuent à alimenter son image, sa compétitivité et son rayonnement. L'attractivité et le rayonnement des territoires sont des défis stratégiques pour les métropoles qui souhaitent pérenniser et renforcer leur compétitivité territoriale.

Les critères supposés renforcer l'attractivité d'un territoire sont nombreux. Dans le cadre de l'étude, l'analyse comparative est ciblée prioritairement sur les facteurs qui apparaissent les plus déterminants en matière d'attractivité des métropoles : accessibilité, économie et enseignement supérieur.

Deux chapitres sont consacrés à l'enseignement supérieur. Le premier est plutôt axé sur des indicateurs d'attractivité (nombre d'étudiants et leur évolution sur une dizaine d'années) et le second sur des facteurs de rayonnement (bassins de recrutement, rayonnement international et accueil des étudiants étrangers).

Un territoire qui se veut être attractif et rayonnant doit disposer d'une bonne connectivité avec le reste du territoire national et le reste du monde. De fait, un chapitre est dédié à l'accessibilité ferrée (gares) et un autre au trafic aérien (aéroports).

L'attractivité économique est souvent un facteur considéré comme essentiel pour les métropoles. C'est pourquoi il est traité selon cinq aspects qui abordent la question des fonctions métropolitaines, des entreprises internationales, des entreprises « rayonnantes » (sièges sociaux), de la création d'entreprises, de l'immobilier de bureaux et enfin de la capacité d'accueil touristique.

Enfin d'autres facteurs ici non traités mériteraient également d'être analysés, notamment : le rayonnement culturel et sportif, les équipements, les aménités urbaines, les événements...

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, UN MOTEUR MÉTROPOLITAIN

La présence de plusieurs sites d'enseignement supérieur est une constante dans les métropoles, qui accueillent la moitié des étudiants français.

● LES EFFECTIFS ÉTUDIANTS, UN INDICATEUR D'ATTRACTIVITÉ

Les plus grandes métropoles ressortent par leur nombre brut d'étudiants. Mais ce constat est à nuancer en observant le ratio du nombre d'étudiants pour 1000 habitants : c'est Montpellier, Rennes et Nancy qui concentrent un grand nombre d'étudiants par rapport à leur population totale. Aix-Marseille, Nice et Rouen cumulent un nombre d'étudiants brut et un taux d'étudiant pour 1000 habitants relativement faibles. Nice présente la double caractéristique d'un territoire très étendu pour un très faible ratio d'étudiants accueillis.

● ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÉTUDIANTE ENTRE 2001 ET 2014, DES SOURCES DE RECRUTEMENTS DIFFÉRENTES

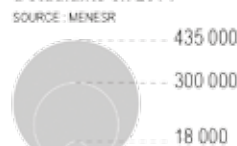
Toutes les métropoles ont connu une augmentation de leurs effectifs étudiants, mais cette évolution n'est pas équilibrée sur l'ensemble des territoires. L'évolution globale entre 2001 et 2014 est comprise entre 1% et 32%, ce qui montre des disparités dans l'attractivité des métropoles.

Excepté à Lille et à Paris, depuis 2012, les effectifs dans l'ensemble des métropoles augmentent. Lyon est en tête avec une progression constante de ses effectifs depuis 2001. Dans une proportion légèrement plus faible, deux autres métropoles se détachent de la moyenne : Bordeaux et Rouen (atteignant respectivement 27% et 25% d'évolution sur la période). Aix-Marseille, Nice, Brest, Toulouse et Grenoble, sur la période d'étude, ont connu entre cinq et sept années de baisse de leurs effectifs. Ce phénomène semble s'atténuer depuis 2012 puisqu'elles enregistrent une progression entre 3 et 4%, sauf pour Aix-Marseille qui connaît une croissance très faible (entre 0,4 et 2%).

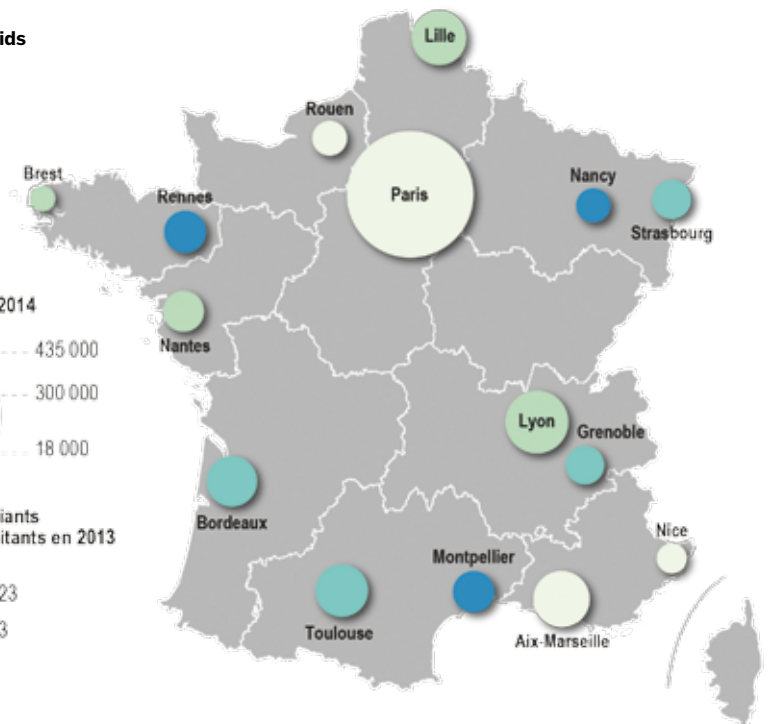
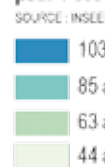
Toutes métropoles confondues, Lyon a l'augmentation la plus importante de ses effectifs étudiants. Ceci est dû à l'allongement des études, mais aussi à un ensemble de forma-

Effectifs et poids des étudiants

Nombre total d'étudiants en 2014



Nombre d'étudiants pour 1 000 habitants en 2013



Évolution des effectifs étudiants de 2001 à 2013

SOURCE : MENESR

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total 2001-2014
Aix-Marseille	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	1%
Grenoble	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	6%
Nice	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	6%
Nancy	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	10%
Brest	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	10%
Paris	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	12%
Toulouse	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	13%
Strasbourg	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	16%
Lille	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	17%
Rennes	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	18%
Montpellier	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	19%
Nantes	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	21%
Rouen	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	25%
Bordeaux	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	27%
Lyon	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	32%

■ Entre -5% et -2,5%
 ■ Entre -2,5% et 0
 ■ Entre 0 et 2,5%
 ■ Entre 2,5% et 5%
 ■ Sup. à 5%

tions et d'écoles, qui assurent une attractivité régionale et un maintien des étudiants sur le territoire durant l'ensemble de leur cursus. L'offre de formation plurielle a été élargie avec l'arrivée de nouvelles écoles, dont l'École Normale Supérieure et une offre d'enseignement privé. Cette forte attractivité est pernicieuse pour les villes voisines puisque 12% des étudiants lyonnais viennent de Grenoble.

CHIFFRES CLÉS



50% des étudiants de France
27% de la population française

Population étudiante :
8,23% de la population des métropoles

CE QUI EST OBSERVÉ

La part des étudiants résidant dans l'ensemble de la métropole et **le nombre d'étudiants pour 1000 habitants**. La qualité d'étudiant est défini par un âge entre 15 et 29 ans, un diplôme supérieur au baccalauréat et une inscription en établissement d'enseignement. Les proxy EPCI sont calculés comme somme de cantons ville (par défaut ou excès). SOURCE : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION

Évolution des effectifs étudiants. SOURCE : MENESR, SYSTÈMES D'INFORMATION ET D'ENQUÊTES

DES BASSINS DE RECRUTEMENTS DIFFÉRENCIÉS

Le bassin de recrutement des métropoles diffère d'un territoire à l'autre. Ces différences peuvent s'expliquer par le potentiel démographique, c'est à dire la zone naturelle d'attractivité et par la politique de l'offre de formation surtout au niveau master.

38% des bacheliers étudiant dans la métropole la plus proche de leur lieu de résidence. Dans les métropoles de Rouen, Brest et Nice, le recrutement est fortement local, ce qui peut s'expliquer par leur localisation géographique. Mais ce système est bénéfique seulement pour Rouen, qui a ses effectifs étudiants en croissance chaque année. Les têtes de files en termes d'attractivité, Lyon et Bordeaux, ont des recrutements diversifiés, attirant des étudiants de leur département mais aussi de la France entière. Paris a une attraction très forte au niveau de sa région, il en est de même pour Nancy. Montpellier et Toulouse ont des profils différents, puisque la moitié de leurs populations étudiantes provient d'une autre région.

● RAYONNEMENT INTERNATIONAL ET ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

L'attractivité internationale peut être mesurée par la part d'étudiants internationaux dans ces différentes métropoles. Ce sont des étudiants de nationalité étrangère en mobilité diplômante.

En 2014, la France a accueilli 295 084 étudiants internationaux. Les 15 métropoles représentent 87% des effectifs. Comme observé sur le graphique ci-dessus, Paris, Toulouse, Montpellier et Nice ont les effectifs d'étudiants internationaux les plus importants. Pour Paris, son statut de capitale nationale explique son résultat supérieur de 2 points à la moyenne nationale (moyenne nationale 12%, Paris, 14%). La position frontalière de Nice joue un rôle non négligeable dans ce constat. Lille et Aix-Marseille, malgré leur statut de métropoles européenne et euro-méditerranéenne, ont un pourcentage très bas d'étudiants internationaux (inférieure à 11%).

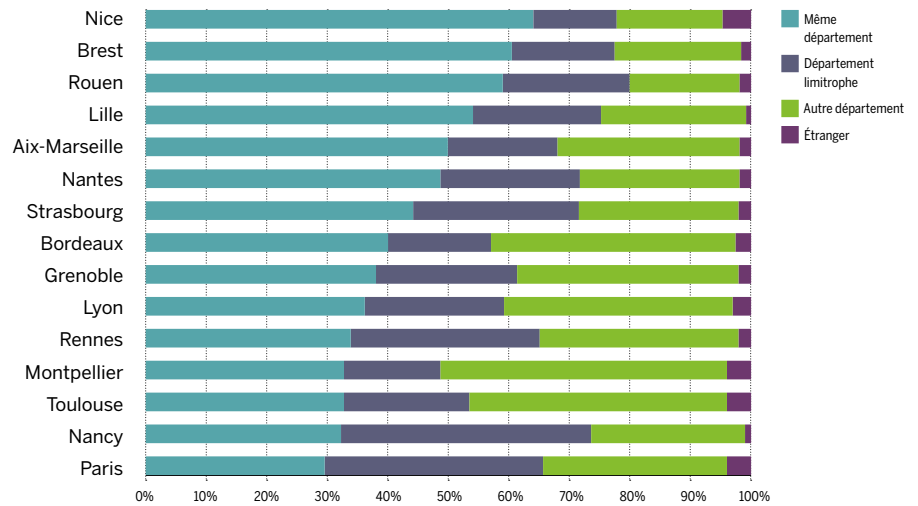
Près d'un étudiant étranger sur deux est originaire du continent africain, 21% proviennent d'Asie et un peu moins de 20% de l'Union européenne.

Les effectifs stagnent dans les universités (+1,7% depuis 2009), mais ils augmentent dans les écoles d'ingénieurs et de commerce (+21% depuis 2009).

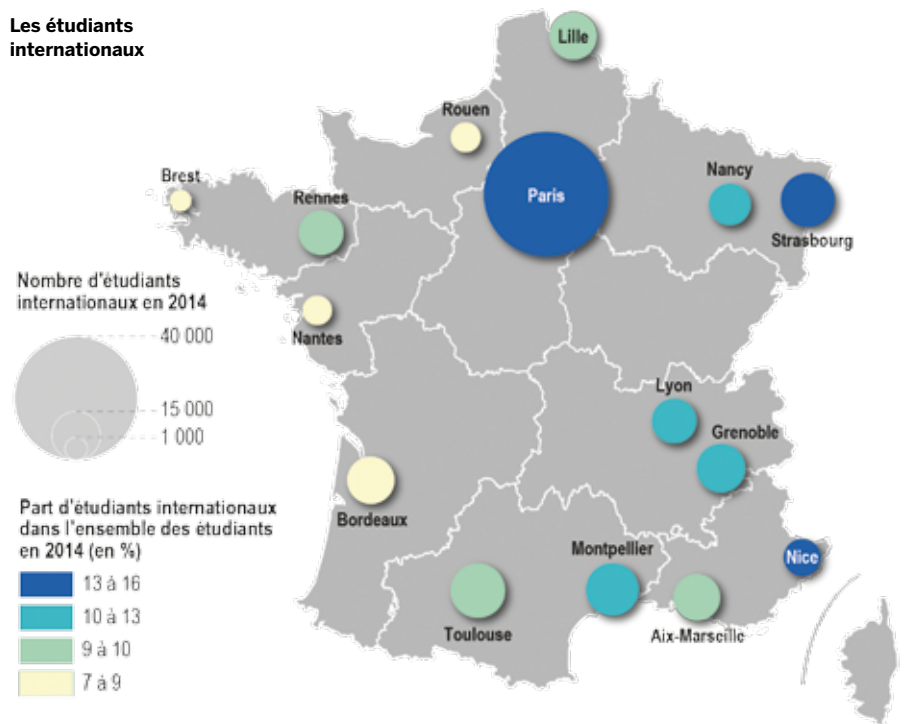
● ATTRACTIVITÉ DES 3^e CYCLES

Le ratio doctorants/masters matérialise la capacité du territoire à valoriser localement

Origine des étudiants selon l'académie du baccalauréat



Les étudiants internationaux



son système d'enseignement supérieur. Grenoble connaît un développement et une valorisation de son territoire grâce à un travail mutualisé entre ses centres de recherches et ses activités industrielles. Lyon arrive en deuxième position (14,9% de ratio doctorants/masters) grâce à son offre doctorale diversifiée et sa large base économique. Parmi les autres agglomérations comptant plus de 25 000 étudiants, Nice, Aix-Marseille, et Toulouse ont un ratio supérieur à 12%. Ces bons résultats s'expliquent en partie par la présence de pôles de compétitivité à vocation mondiale (Sophia Anti-

polis à Nice, Aerospace valley à Toulouse). Les autres métropoles oscillent entre 7,5 et 9% de ratio doctorants/masters. Lille clôture ce classement avec seulement 6,5%. Ces chiffres mettent en évidence la forte corrélation tissu industriel/centre de recherche et développement pour obtenir un ratio élevé. Hormis Paris (15%), les métropoles situées au sud et à l'est monopolisent les bons résultats, ce qui pourrait expliquer une augmentation des effectifs sur ces espaces depuis quelques années.

LES CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES EN CROISSANCE

Certains types d'emplois se concentrent dans les métropoles françaises. L'INSEE les dénomme les fonctions métropolitaines et les divise en 5 catégories : conception-recherche, prestations, intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Ils correspondent aux cadres et aux chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus dans les 5 fonctions métropolitaines. Ces emplois traduisent à la fois le rayonnement et l'attractivité des métropoles.

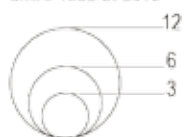
Le phénomène de concentration des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) dans les métropoles françaises est réel : ces dernières accueillent 57 % des CFM alors qu'elles ne représentent que 32,5 % de l'emploi total en France. Le cas de Paris témoigne de cette spécificité avec la plus forte concentration de CFM (24% des emplois nationaux).

Près de la moitié des métropoles peuvent être qualifiées de généralistes dans le sens où elles regroupent l'ensemble des fonctions métropolitaines sans s'éloigner de la moyenne nationale : Aix-Marseille Provence, Bordeaux, Montpellier, Nancy, Nantes, Rennes et Strasbourg.

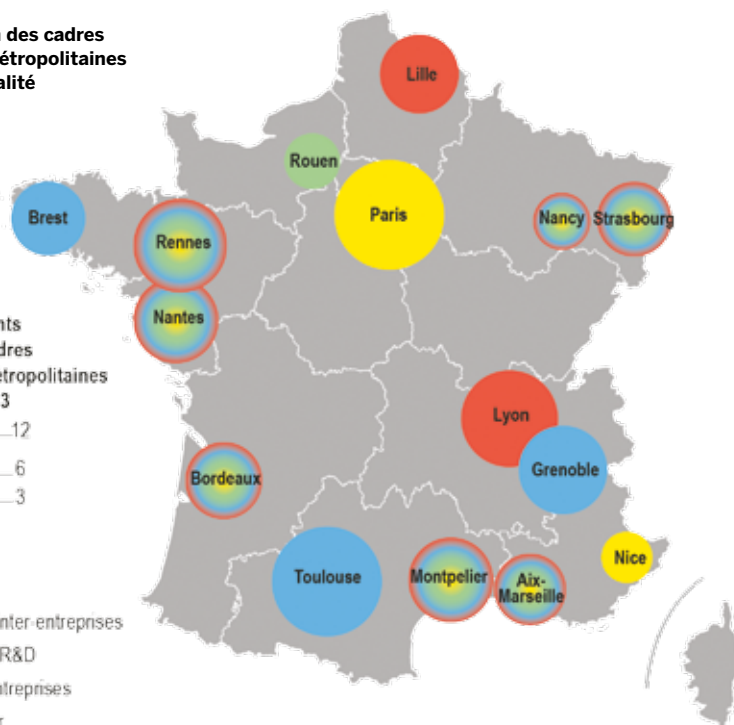
À Lille et Lyon, les fonctions de commerce inter-entreprises sont omniprésentes. Brest, Grenoble et Toulouse se singularisent par une part élevée des métiers de la conception, de la recherche et de l'innovation. Les professions de la gestion d'entreprises, de

Une progression des cadres des fonctions métropolitaines selon leur spécialité

Évolution en points de la part des cadres des fonctions métropolitaines entre 1982 et 2013



- Généraliste
- Commerce inter-entreprises
- Conception R&D
- Gestion d'entreprises
- Culture loisir

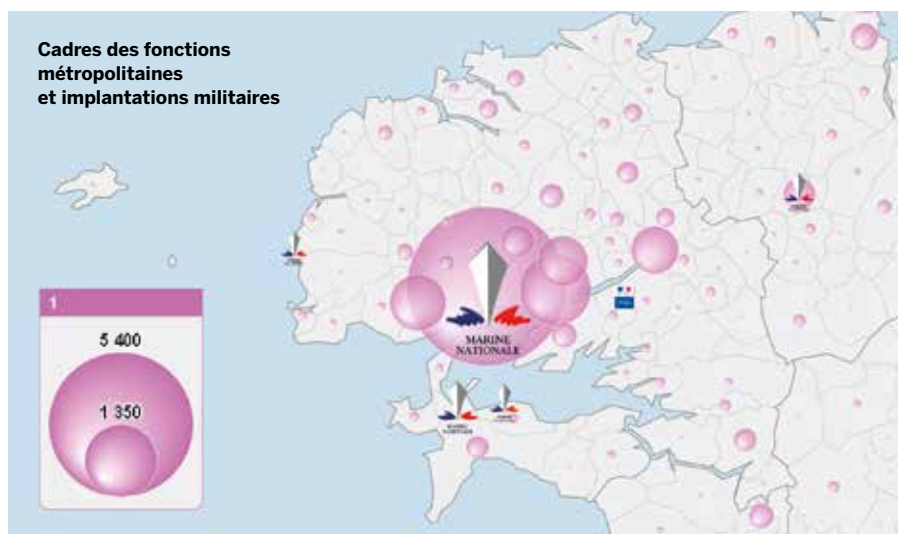


la banque et de l'assurance sont surreprésentées à Rouen. Enfin, la fonction culture-loisir est dominante à Nice ou Paris.

Entre 2008 et 2013, la récession économique, a moins impacté les métropoles et a confirmé la tendance de l'augmentation des CFM dans l'emploi total. Les plus fortes pro-

gressions sont enregistrées à Montpellier, Nantes et Lyon.

Sur cette période, ce sont surtout les fonctions de prestations intellectuelles qui ont progressé sensiblement en particulier à Lyon, Brest et Nantes.



BREST EN FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

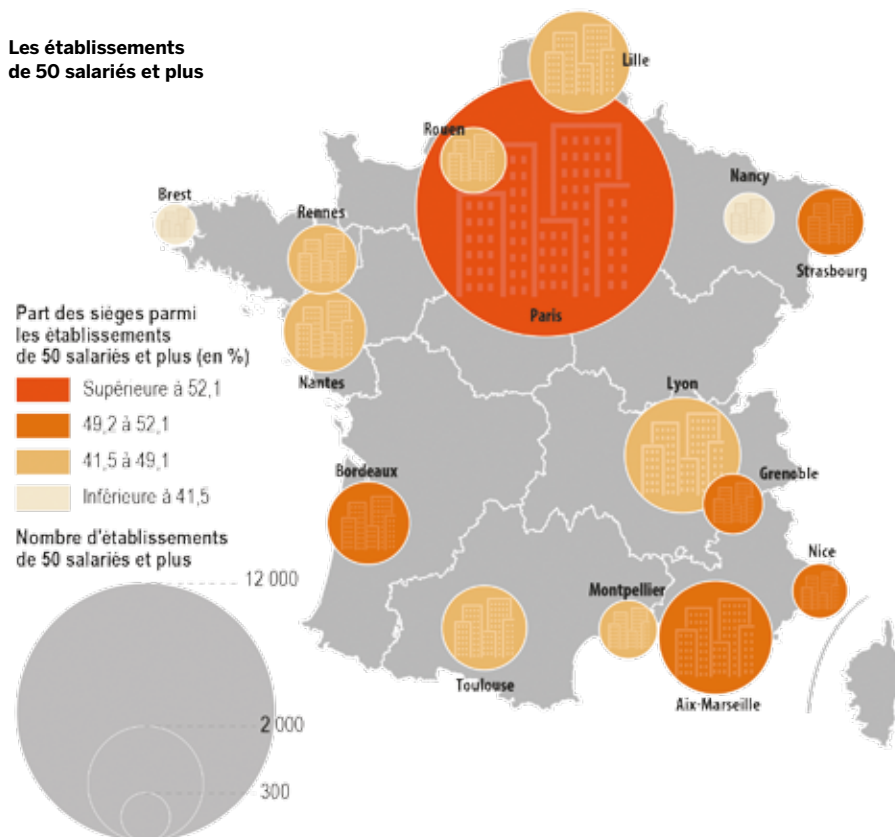
La métropole brestoise se caractérise depuis 1999 par une très forte augmentation du nombre des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) qui ne se dément pas depuis. C'est particulièrement le cas pour les emplois de conception recherche et innovation en lien avec les différents organismes de recherche (Brest figure dans le top 20 mondial pour les publications en sciences marines) ; les hausses sont également très fortes en ce qui concerne les prestations intellectuelles. Ce dynamisme ne reflète qu'une partie de la réalité brestoise puisque les emplois de la défense ne sont pas intégrés dans les CFM alors que Brest accueille la Préfecture maritime Atlantique, l'état-major de la force océanique stratégique...

CE QUI EST OBSERVÉ

Part des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) dans l'emploi total : la notion de CFM repose sur un croisement entre les secteurs d'activités et les fonctions exercées par les actifs. SOURCE INSEE 2013

LES ÉTABLISSEMENTS IMPORTANTS ET LES SIÈGES SOUVENT DANS LES MÉTROPOLIS

Les établissements de 50 salariés et plus



Les établissements de 50 salariés et plus et leurs sièges constituent un indicateur de métropolisation et d'attractivité des territoires mais aussi de dépendance pour les établissements secondaires à des centres de décision extérieurs aux territoires.

La France comptait, en 2016, 75 442 établissements de plus de 50 salariés dont 25 571 localisés dans les métropoles soit un tiers des établissements. Plus la taille des établissements augmente, plus la concentration dans les métropoles est forte.

Plus de la moitié de ces établissements localisés dans les métropoles sont des sièges et 76% sont des établissements dépendants d'un siège local.

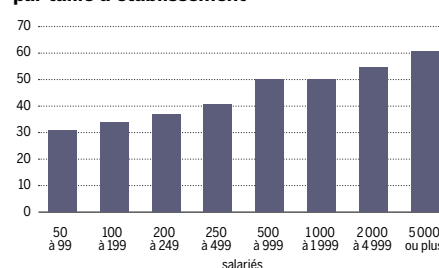
La concentration de ces établissements dans la métropole du Grand Paris montre bien le rôle spécifique de la région capitale. Paris compte plus d'établissements que les métropoles de Lyon, Aix-Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes et Strasbourg réunies. Les services aux entreprises y sont sur-

représentés (37% des établissements contre 25 % en moyenne pour les autres métropoles). Hors Paris, le secteur dominant concerne le secteur public (administration, santé, éducation) même si à Lyon, Toulouse et Nantes les services aux entreprises sont également très présents.

Le Grand Paris est aussi le siège de plus de la moitié des 6 129 établissements de plus de 50 salariés dépendant d'un siège extérieur et de 75% de ceux présents dans les autres métropoles. Brest, Lille et Nice sont les métropoles les moins dépendantes d'un centre de décision parisien (<20%), alors que Nancy, Bordeaux et Nantes sont les plus dépendantes. Lille (plus de 300), Lyon (près de 200), Aix-Marseille (près de 180) et dans une moindre mesure Rennes (plus de 90) sont les principales métropoles ayant des grands établissements situés dans une autre métropole et dont le siège est situé sur leur territoire.

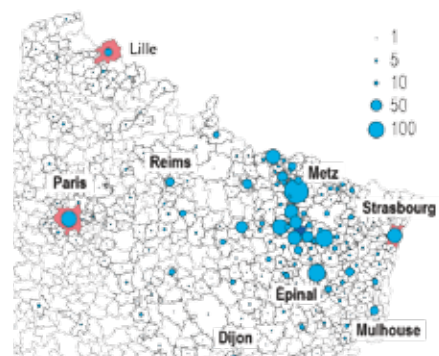
La part des sièges dans les établissements de 50 salariés ou plus varie de 60 % pour Paris

Poids des métropoles par taille d'établissement



NANCY : DES LIENS SIÈGE - ÉTABLISSEMENTS ANCRÉS DANS LE QUART NORD-EST DE LA FRANCE

Plus de 2 600 établissements secondaires localisés hors de la Métropole du Grand Nancy dépendent de 1 025 sièges de la Métropole. Ces établissements secondaires emploient près de 27 000 personnes en France. Près des 3/4 sont localisés dans le Grand Est pour 80% des emplois. 560 de ces établissements secondaires sont localisés dans une des « 22 métropoles » françaises dont plus des deux tiers à Metz, Paris ou Strasbourg. Ces établissements comptent plus de 6 000 emplois dont près de la moitié à Metz.



Localisation des établissements

à 40,1% pour Brest. Cinq métropoles (Nice, Grenoble, Aix-Marseille, Strasbourg et Bordeaux) dépassent le seuil des 50 %.

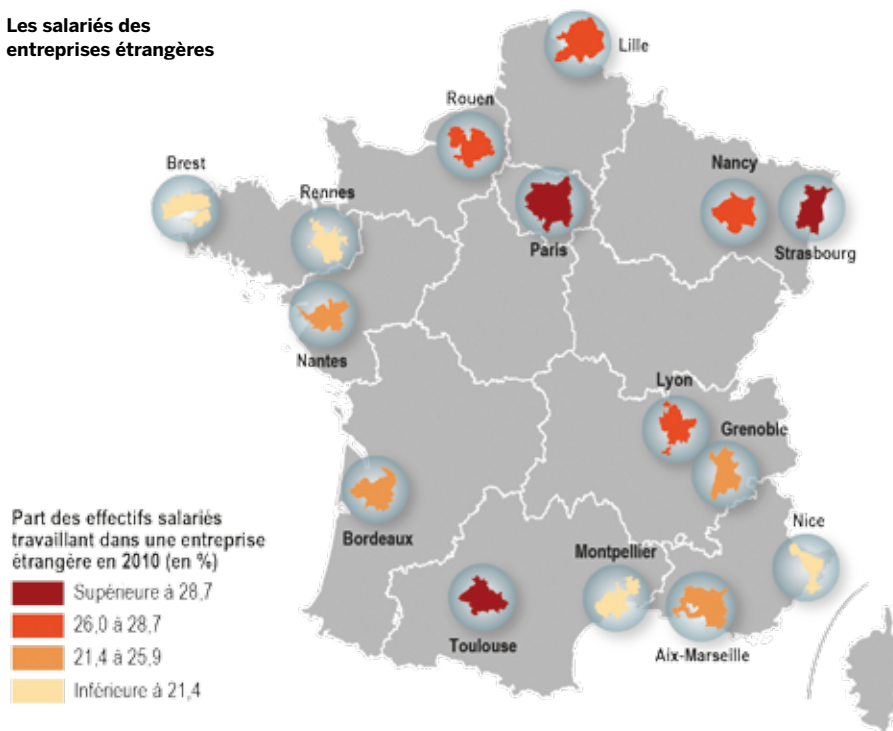
Nancy est, avec Brest, l'une des deux seules métropoles dont plus de 40% des grands établissements dépendent d'un siège extérieur. La Métropole lilloise (avec 49% de sièges) se singularise par un faible taux de dépendance (29,1%) qui s'explique par la forte proportion d'établissements secondaires dépendant d'un siège local. Lille reste loin de Paris qui a seulement 9,3% de taux de dépendance.

CE QUI EST OBSERVÉ

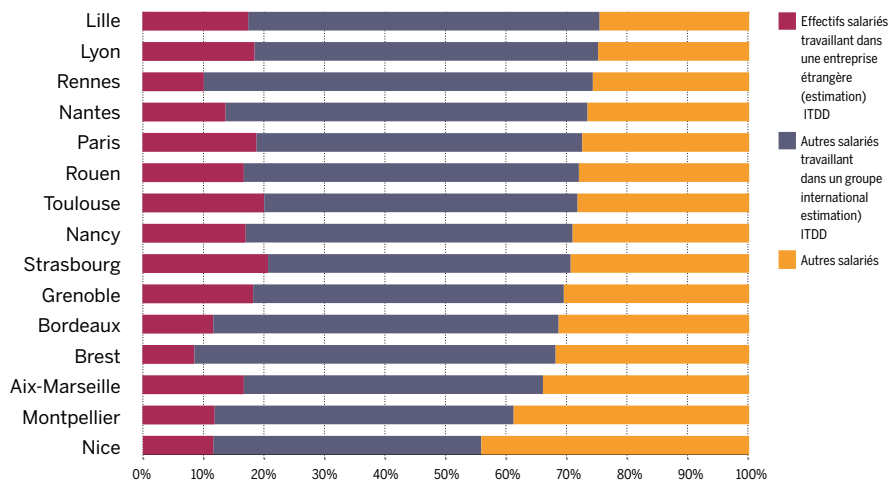
Nombre d'établissement de 50 salariés ou plus et leur statut de siège ou non. Pour les établissements on distingue les établissements dépendant d'un siège local (même métropole) de ceux dépendant d'un siège extérieur. La part des sièges est mesurée par le ratio nombre de sièges/l'ensemble des établissements alors que le taux de dépendance est le rapport entre le nombre d'établissements non siège et dépendant d'un siège extérieur/l'ensemble des établissements. SOURCE : FICHER INSEE SIRENE 2013

LES ENTREPRISES INTERNATIONALES ET ÉTRANGÈRES DANS LES MÉTROPOLIS

Les salariés des entreprises étrangères



Répartition des salariés (hors administration) par type d'entreprises



Dans une économie mondialisée, les métropoles se caractérisent par des échanges avec l'étranger. Pour mesurer ce degré d'internationalisation, la présence d'entreprises étrangères témoigne de l'attractivité d'un territoire alors que la présence de multina-

tionales françaises (groupes français ayant des filiales à l'étranger) caractérise son rayonnement. Ces indicateurs caractérisent les métropoles car ils y sont nettement supérieurs à la moyenne nationale. Une entreprise française est considérée

CHIFFRES CLÉS



Part des effectifs salariés des entreprises étrangères
France métropolitaine : 15%
Métropoles : 16,9%

Part des effectifs salariés dans un groupe international
France métropolitaine : 67,8%
Métropoles : 71,3%

comme internationale lorsqu'elle est contrôlée à plus de 50% par un groupe international, c'est-à-dire un groupe dont la tête de groupe est située à l'étranger ou un groupe français possédant au moins une filiale à l'étranger. Elle est considérée étrangère lorsqu'elle est contrôlée à plus de 50% par une tête de groupe dont le siège social est implanté à l'étranger.

En France, plus de 13,4 millions de salariés travaillent dans des groupes internationaux dont 3 millions de salariés dans une entreprise étrangère. Les métropoles françaises comptent 5,8 millions (43%) dont 1,4 million travaillant dans une entreprise étrangère (47%).

Un premier groupe composé des métropoles de Lille, Lyon, Paris, Strasbourg et Toulouse apparaît particulièrement connecté à l'économie mondiale.

Un deuxième groupe dans lequel figurent Grenoble, Nancy et Rouen, et dans une moindre mesure Aix-Marseille, reflète la moyenne des métropoles françaises.

Nantes et Rennes constituent un groupe caractérisé par une faible présence d'entreprises étrangères mais une surreprésentation de groupes français ouverts à l'international. Pour Bordeaux et Brest, la présence d'entreprises étrangères est faible et les groupes internationaux se situent au niveau de la moyenne nationale.

Les métropoles de Montpellier et Nice se singularisent par une moindre ouverture à l'international.

CE QUI EST OBSERVÉ

La part des effectifs salariés travaillant dans une entreprise étrangère : nombre des emplois dans une entreprise étrangère/emploi total (hors administration publique et défense nationale).

La part des effectifs salariés travaillant dans un groupe international : le nombre d'emplois des entreprises étrangères et des multinationales françaises/l'emploi total.

Les données sont mesurées à la zone d'emploi. Pour Paris sont prises en compte les zones d'emploi de Paris, Orly et Créteil ; pour Lille, les zones de Lille et de Roubaix ; pour Aix-Marseille, s'ajoutent les zones de Salon en Provence et d'Istres.

LA CRÉATION D'ENTREPRISES, MESURE DE LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ?

En 2015, 525100 entreprises ont été créées en France, le taux de création d'entreprises s'élève ainsi à 12,5%. Les créations d'entreprises sont plus nombreuses dans et autour des métropoles ainsi que dans le sud du pays (Bordeaux, Montpellier, Lyon, Toulouse). L'intensité de la création d'entreprises est particulièrement liée à la dynamique d'évolution de l'emploi puisque c'est également sur ces territoires que la progression du nombre de salariés est la plus élevée. À noter que près des trois quarts des nouvelles sociétés françaises n'emploient aucun salarié.

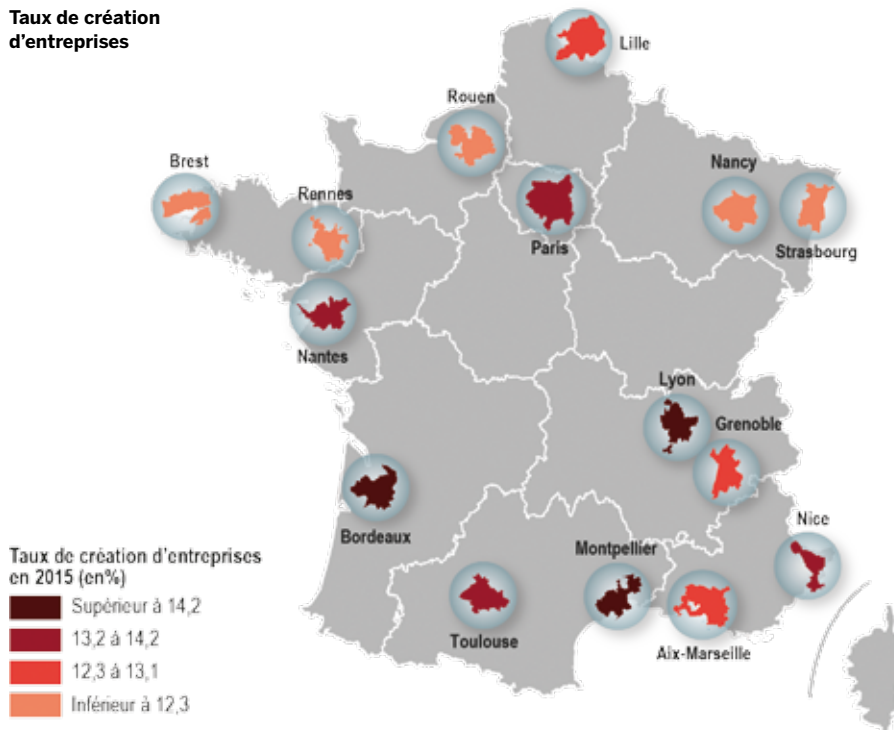
Si le taux de création d'entreprises constitue un des indicateurs de dynamisme économique, il est impératif de le situer avec le taux de survie. Ces deux indicateurs sont souvent liés : plus le taux de création est élevé et plus le taux de survie risque d'être faible ; c'est ce qu'illustre le graphe ci-dessous. La situation la plus enviable est celle de Paris et Nantes qui cumulent un taux de création et un taux de survie supérieur à la moyenne des métropoles françaises.

La plupart des métropoles du sud (Bordeaux, Montpellier, Lyon, Toulouse et Nice) connaissent un taux de création élevé mais également un faible taux de survie.

La situation la plus difficile concerne Aix-Marseille, Grenoble et surtout Nancy qui enregistrent à la fois des taux de création et de survie inférieurs à la moyenne.

La situation est plus favorable pour Strasbourg, Lille, Rennes, Rouen et Brest qui, en dépit d'un faible taux de création, enregistrent un taux de survie relativement fort.

Taux de création d'entreprises



Taux de création et de survie des entreprises



CHIFFRES CLÉS



Taux moyen de création d'entreprises : 13,4%



Taux moyen de création d'entreprises : 12,5%

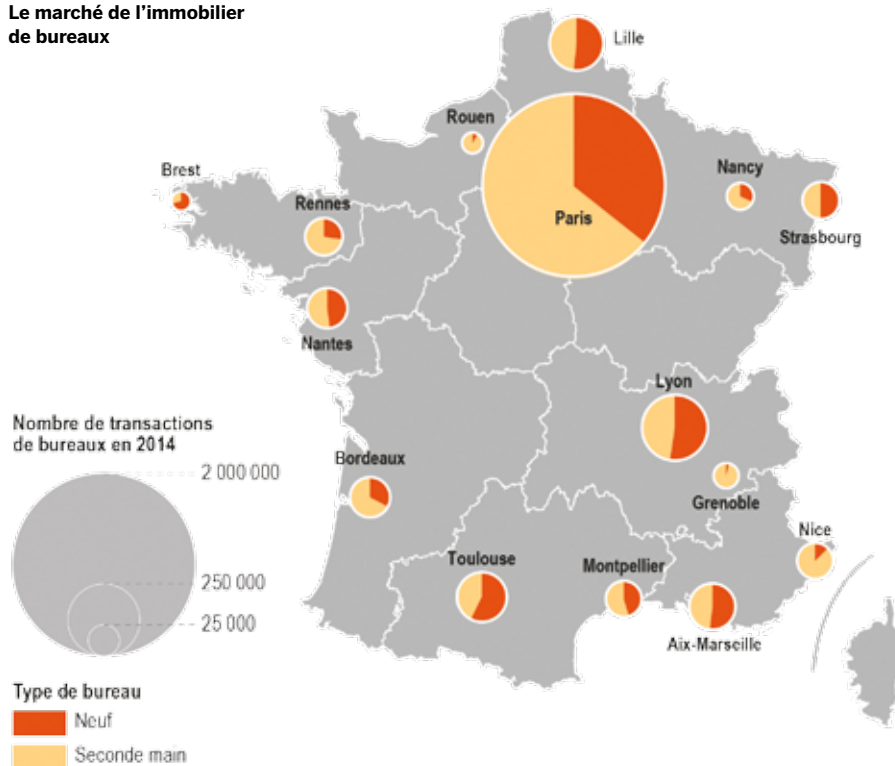
CE QUI EST OBSERVÉ

Taux de création d'entreprises : rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

SOURCE : INSEE 2015

LE MARCHÉ DES BUREAUX : MARQUEUR DE LA TERTIARISATION DES MÉTROPOLIS

Le marché de l'immobilier de bureaux



Jusqu'en 2006, l'offre et la demande en bureaux étaient proches dans l'ensemble des métropoles régionales. À partir de 2007, le volume de transactions s'est inscrit à la baisse alors que l'offre disponible à un an augmentait fortement. De fait, le délai d'écoulement des stocks a pratiquement doublé en passant de 12 mois en 2006 à 26 mois en 2009. En 2016, la situation s'est un peu stabilisée même si le marché des bureaux est en convalescence : la vacance a cessé d'augmenter et les prix des loyers pourraient repartir à la hausse.

● EN RÉGION, LE « CLUB DES QUATRE »

En région, quatre métropoles dépassent régulièrement la barre des 100 000 m² de surfaces placées par an. Avec une moyenne annuelle d'environ 240 000 m² sur les cinq dernières années, la métropole de Lyon est largement en tête devant Lille (170 000 m²), Toulouse (140 000 m²) et Aix-Marseille (125 000 m²). Pour celles-ci, la répartition

entre neuf et seconde main se fait pratiquement à parité égale.

Le volume moyen de transactions de bureaux oscille autour de la barre des 90 000 m² pour les métropoles de Bordeaux et de Nantes qui apparaissent comme des métropoles intermédiaires entre le « club des quatre » et le reste des métropoles régionales. Les plus faibles volumes sont observés pour les métropoles de Brest et de Rouen (20 000 à 33 000 m² par an).

● LA SPÉCIFICITÉ DU MARCHÉ DU GRAND PARIS

Le marché de bureaux du Grand Paris ne

Demande placée et offre dans le Grand Paris

	Neuf et restructuré	Seconde main	Total
Demande placée en 2014	679 000 m ²	1 226 000 m ²	1 905 000 m ²
Offre de bureaux disponible à moins d'un an	1 212 000 m ²	3 190 000 m ²	4 402 000 m ²

SOURCE : NEXITY ET TRANSACTION

BUREAUX : LES « JUSTES » PRIX DANS LES MÉTROPOLIS RÉGIONALES

Loyers : le prix à payer par les entreprises

- En dessous de 80 €/m², il n'existe pas de marché dans les métropoles régionales.
- **Marché du neuf :** de 140 à 210 €/m² dans les centres*, de 110 à 160 €/m² en périphérie.
- **Marché de seconde main :** de 100 à 180 €/m² dans les centres*, de 80 à 150 €/m² en périphérie.
- À partir de 190 €/m², une entreprise à accès à tous types de bureaux dans toutes les métropoles régionales.

Vente : le prix à payer par les investisseurs

- Pas de marché dans les métropoles régionales à moins de 700 €HT/m².
- **Marché du neuf :** de 1700 à 2600 €HT/m² dans les centres*, de 1400 à 2600 €HT/m² en périphérie.
- **Marché de seconde main :** de 1000 à 3000 €HT/m² dans les centres*, de 700 à 2500 €HT/m² en périphérie.
- À partir de 2500 €HT/m², achat de tous types de bureaux possibles dans toutes les métropoles régionales*.

*Hors quartiers d'affaire de Lyon (Part Dieu) et de Marseille (Euroméditerranée)

peut être comparé à celui des métropoles régionales car celui-ci représente à lui tout seul un volume de transactions 50% supérieur à celui de l'ensemble des métropoles régionales... Même constat pour les prix, hors normes, par rapport au marché en régions. Londres et le Grand Paris sont les deux principaux marchés d'Europe. La comparaison des prix dans l'espace, révélant les montants qu'accepte de dépenser la demande, met en relief une hiérarchie des agglomérations en distinguant, neuf et ancien pour ce qui concerne le type de produit, et centre et périphérie pour la localisation au sein des agglomérations.

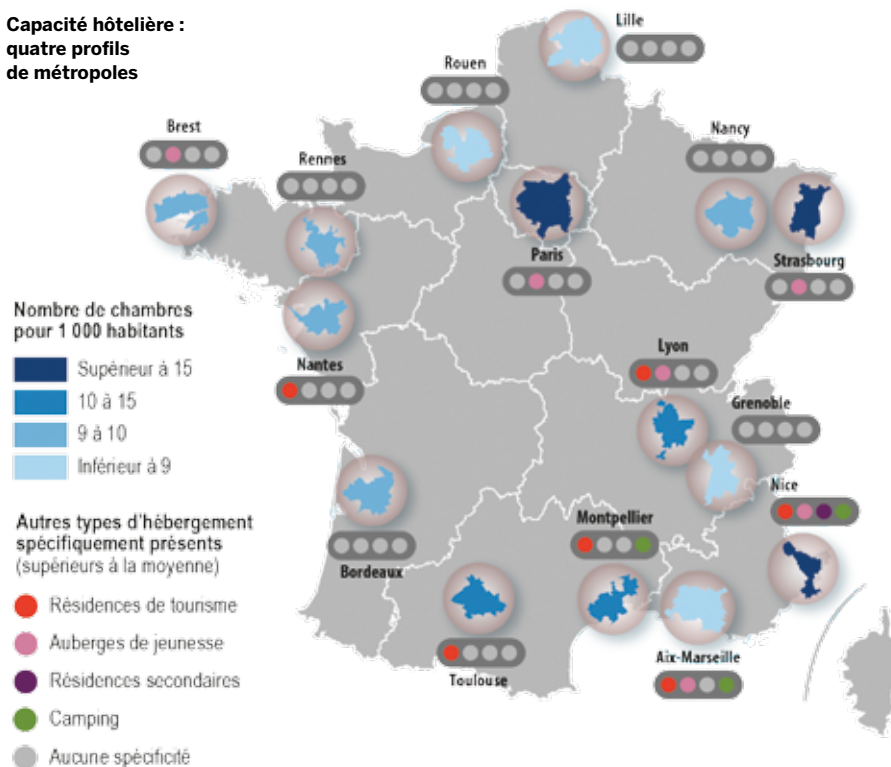
CE QUI EST OBSERVÉ

Demandes placées, offre disponible et prix de location et d'achat.

SOURCES : ARTHUR LOYD / NEXITY-TRANSACTIONS / OBSERVATOIRES IMMOBILIER DE BUREAU DE NICE, BREST ET STRASBOURG.

DES CAPACITÉS TOURISTIQUES DIVERSES

Capacité hôtelière : quatre profils de métropoles



Pour les métropoles, le tourisme est un des vecteurs essentiels qui contribue à l'attractivité et au rayonnement du territoire. L'hébergement touristique implique aussi bien les acteurs publics que privés qui doivent œuvrer ensemble pour développer une offre en phase avec les ambitions du territoire et les besoins et aspirations des visiteurs.

L'hébergement en hôtellerie est la principale forme d'hébergement marchand. Il est complété par d'autres formes d'hébergement (résidences tourisme, auberges de jeunesse, campings) qui constituent des appoints plus ou moins notables selon les métropoles. De nouvelles formes d'hébergement touristique sont récemment apparues et sont en mesure de proposer une offre nouvelle pas toujours aisée à cerner (Airbnb). Enfin, les résidences secondaires contribuent également à la capacité d'accueil touristique des territoires même si, à l'exception de Nice Côte d'Azur, elles jouent un rôle mineur dans les métropoles.

● OFFRE HÔTELIÈRE

Nice, le Grand Paris et Strasbourg se distinguent nettement en matière d'offre hôtelière notamment grâce à une offre plus

conséquente pour les hôtels de plus haute catégorie (3 étoiles et plus). Toutes trois sont positionnées sur le tourisme d'affaires et le tourisme de loisir. Nice présente la particularité d'être excellentement positionnée pour toutes les formes d'hébergement et elle est la seule métropole à compter une part importante de résidences secondaires.

● RÉSIDENCES DE TOURISME

Les résidences de tourisme totalisent 94 000 lits sur l'ensemble des métropoles, un chiffre à mettre en relation avec les 200 000 chambres d'hôtels disponibles pour le même panel. Sur ce segment, Nice arrive très nettement en tête avec une moyenne de 18 lits pour 1 000 habitants. D'autres métropoles où l'offre hôtelière est moyenne, présentent de fortes capacités d'accueil pour ce type d'hébergement : Montpellier, Toulouse, Aix-Marseille et Nantes.

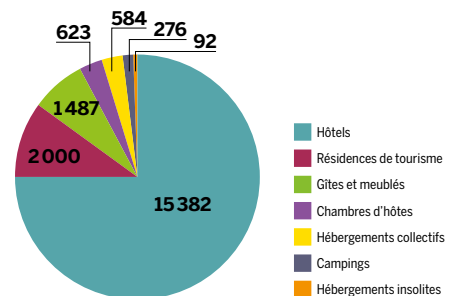
● CAMPINGS AU SUD

Sur l'ensemble des métropoles, on compte près de 15 000 emplacements de camping dont 70% sont concentrés dans les trois métropoles du sud-est : Nice, Aix-Marseille et Montpellier.

LES CAPACITÉS TOURISTIQUES DE LILLE

La Métropole Européenne de Lille propose, en 2016, une capacité d'accueil de 20 444 lits touristiques. Depuis 2010, cette capacité a fortement progressé tant quantitativement (+17% de lits touristiques) que qualitativement portée par le développement du tourisme d'affaires et l'accueil de grands événements métropolitains culturels et sportifs. Certaines catégories d'hébergements ont pleinement profité de cette évolution, essentiellement dans l'espace urbain, à proximité des transports en commun. Le parc hôtelier s'est ainsi renforcé avec la création de nouveaux hôtels haut de gamme et comptabilise 117 hôtels et 7691 chambres. Une nouvelle offre en meublés de tourisme s'est aussi constituée en hyper-centre de Lille, portée par des agences immobilières privées de meublés touristiques. Les auberges de jeunesse et les chambres d'hôtes ont poursuivi leur développement et les résidences de tourisme ont maintenu leur offre. Seuls les campings, pour la majorité peu qualitatifs, avec de faibles capacités d'accueil en emplacements touristiques, localisés presque exclusivement en espace rural, proposent encore une offre peu adaptée aux touristes de passage.

Répartition des lits touristiques dans la Métropole Européenne de Lille



● AUBERGES DE JEUNESSE

Avec à peine 6 000 lits, les auberges de jeunesse sont le type d'offre le moins répandu dans les métropoles. Si le Grand Paris (3 000 lits) et Aix-Marseille (850 lits) possèdent une offre notable, c'est Strasbourg (600 lits) qui se distingue par une offre proportionnellement trois fois supérieure à la moyenne.

● RÉSIDENCES SECONDAIRES

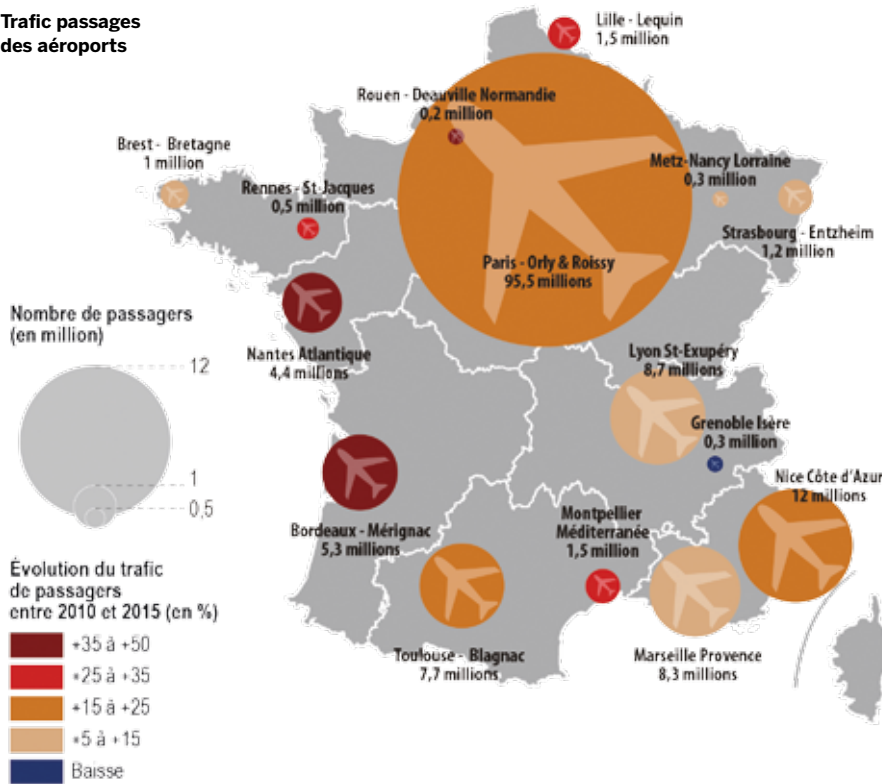
Avec un taux de 15% de résidences secondaires (contre 2,5% pour l'ensemble des métropoles), Nice Côte d'Azur est la seule métropole où la part de ce type de logements est significative. Avec ses 53 000 résidences secondaires, la métropole azurienne concentre près de la moitié des résidences secondaires présentes dans les métropoles régionales...

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre d'hôtels et nombre de chambres correspondant selon la catégorie (nombre d'étoiles, nombre de résidence tourisme et auberges de jeunesse (nombre de lits) et nombre d'emplacements de camping. SOURCE INSEE, BASE DE DONNÉES SUR LES CAPACITÉS D'ACCUEIL TOURISTIQUE, 2015.

AÉROPORTS, DES MÉTROPOLIS BIEN CONNECTÉES ?

Trafic passages des aéroports



Le trafic national et international de passagers des aéroports est un indicateur très « métropolitain » dans la mesure où toute ville se prétendant « métropole » doit être dotée d'un aéroport, voire de plusieurs. En effet, il est le reflet du rayonnement national et international d'une ville et il est à mettre en relation avec les stratégies de développement touristique et d'accueil des entreprises internationales.

Avec ses deux aéroports qui cumulent 95 millions de passagers, Paris occupe une place singulière parmi les métropoles nationales. Paris-Charles de Gaulle (66 millions de passagers) fait partie du Top 10 des aéroports mondiaux. Il occupe le 9^e rang au plan mondial et se classe au deuxième rang des aéroports européen après Londres-Heathrow (75 millions). Quant à Paris-Orly (29 millions de passagers), il se classe au 13^e rang européen.

Parmi les métropoles régionales, Nice Côte d'Azur se classe au premier rang avec un peu plus de 12 millions de passagers dont

près des deux tiers sont des passagers internationaux. Si Toulouse-Blagnac (7,7 millions) ne se classe qu'au 4^e rang parmi les métropoles régionales après Lyon Saint-Exupéry (8,7 millions) et Marseille-Provence (8,3 millions), il génère un trafic très important au regard de son aire d'influence. En l'occurrence, le trafic est majoritairement constitué de passagers nationaux (60%). Entre 2010 et 2015, le trafic des aéroports métropolitains a connu une très forte croissance (+21%) porté notamment par la progression des compagnies « low-cost ». Entre métropoles, ce sont surtout les liaisons transversales (trafic entre les métropoles régionales) qui ont progressé le plus (+29%). Quant aux liaisons radiales (Paris avec le reste des métropoles), elles n'enregistrent qu'une faible croissance (+5%). Ce sont les aéroports de Nantes-Atlantique (+49%) et de Bordeaux-Mérignac (+48%) qui enregistrent les plus forts taux de croissance.

CHIFFRES CLÉS

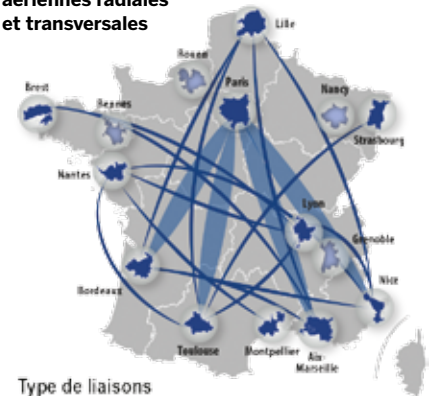


Trafic passagers en 2015 :
148 millions pour l'ensemble
des 15 métropoles

70% de passagers à l'international

1,385 million de mouvements commerciaux
soit 3 800 mouvements par jour

Principales lignes aériennes radiales et transversales



Type de liaisons

- Liaisons transversales supérieures à 100 000 passagers
- Liaisons radiales supérieures à 1 000 000 passagers

NICE : UN AÉROPORT INTERNATIONAL EN CŒUR DE VILLE

Deuxième aéroport de France après Paris, accueillant 12M de passagers par an, l'aéroport Nice Côte d'Azur propose un vol quotidien vers New York, Dubai et Moscou, couvre 110 destinations et 35 pays. La Métropole Nice Côte d'Azur est le seul territoire de France et d'Europe doté d'un aéroport en centre-ville, d'une connexion à l'international et d'un niveau de loyer absorbable pour les entreprises. La deuxième ligne de tramway, avec un tracé Ouest<->Est (Aéroport - Port de Nice en 26 minutes), aura ceci de particulier de comprendre 20 stations dont 4 souterraines (livraison mi 2019). La troisième ligne de tramway, dans la Plaine du Var (livraison fin 2019), permettra de relier les pôles majeurs de l'Eco-Vallée, depuis l'aéroport et le Grand Arenas jusqu'au stade de l'Allianz Riviera. L'intermodalité crée un véritable bouclage de TCSP et permet aux entreprises de privilégier la qualité de vie et de l'écosystème dynamique de la Métropole tout en conservant leur rayonnement à l'international.

CE QUI EST OBSERVÉ

Taux d'évolution du nombre de passagers entre 2010 et 2015. SOURCE : BULLETIN STATISTIQUE DU TRAFIC AÉRIEN COMMERCIAL, DIRECTION DU TRANSPORT AÉRIEN, MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, 2015

Part du trafic à bas coût dans les mouvements aériens totaux nationaux et par aéroport. SOURCE : STATISTIQUES DE TRAFIC DES AÉROPORTS FRANÇAIS, UNION DES AÉROPORTS FRANÇAIS, 2015.

LE TGV, UN ATOUT POUR LES MÉTROPOLIS

Pendant longtemps, le train a été le moyen le plus utilisé pour transporter les personnes. Fortement concurrencé par l'avion et la route, il est redevenu concurrentiel avec la mise en service des Lignes à Grande Vitesse (LGV) au début des années 80. Cependant, le réseau initialement conçu à partir des six grands gares parisiennes ne compte que peu de transversales reliant les métropoles entre elles.

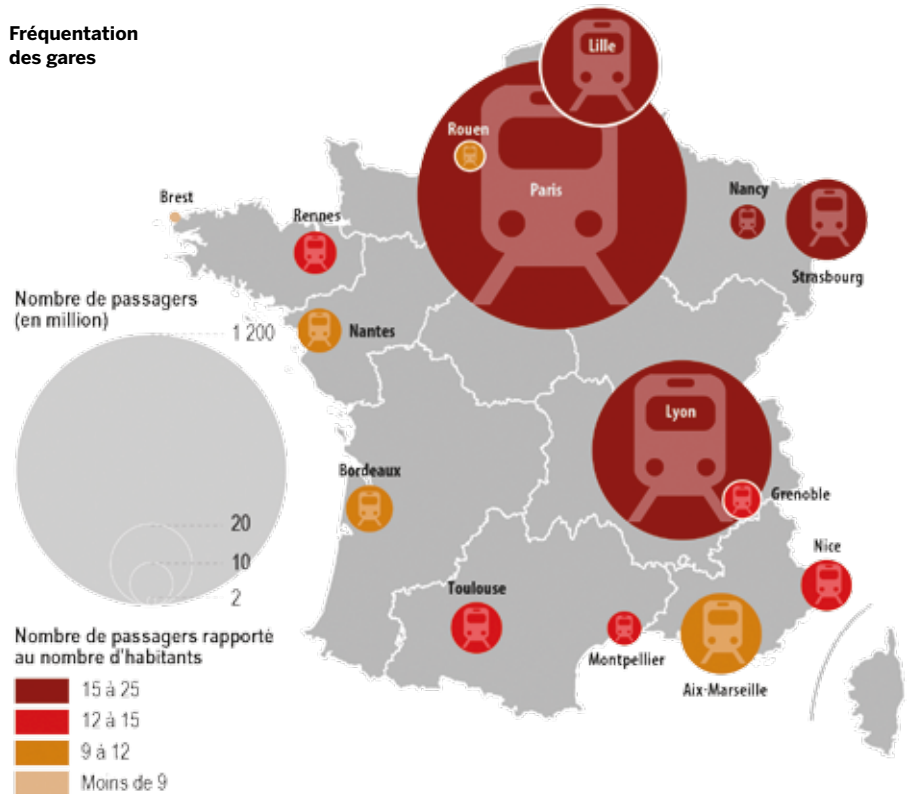
● GRAND PARIS : 1,2 MILLIARD DE PASSAGERS PAR AN !

Le Grand Paris compte 116 gares dont six sont d'intérêt national et international : Paris-Nord, Saint-Lazare, gare de Lyon, Montparnasse, Paris Est et Austerlitz. Environ 505 millions de voyageurs transitent chaque année dans ces six gares dont le chef de file est Paris-Nord avec 202 millions de passagers. Le réseau d'intérêt régional est très développé et compte 110 gares dépassant toutes le seuil des 300 000 passagers par an. Elle totalise 714 millions de passagers par an en 2015.

● GRACE AU TGV, LES MÉTROPOLIS RÉGIONALES MILLIONNAIRES SONT BIEN DOTÉES

Les trois métropoles régionales dépassant le million d'habitants (Aix-Marseille, Lyon et Lille) comptent au moins deux gares d'intérêt national sur leur territoire desservies par de nombreux TGV. Parmi celles-ci, Lyon est celle qui présente le trafic le plus important (42 millions de passagers) et la gare la plus importante en région avec Lyon-Part Dieu qui, avec ses 28 millions de passagers, dépasse même la gare d'Austerlitz (23 millions). La métropole lilloise se distingue par sa forte densité de gares (37 sur la métro-

Fréquentation des gares



pole) et la présence de deux grandes gares : Lille-Flandres desservie par le TGV depuis 1993 (18 millions de voyageurs) et Lille-Europe dite « Eurostar » (6,8 millions). Enfin, malgré ses deux gares TGV- Marseille-Saint-Charles (14,6 millions) et Aix-TGV (3,2 millions) la métropole Aix-Marseille ne totalise que 19 millions de voyageurs soit autant que l'EuroMétropole de Strasbourg.

Toulouse, Bordeaux et Nice dépassent les 10 millions de voyageurs. Ces trois métro-

poles, non desservies directement par une LGV en 2015, comptent un nombre de voyageurs similaire sur leur territoire : entre 11 et 12 millions par an. Parmi celles-ci, Toulouse est celle qui présente la plus forte densité de gares (19) et Nice se caractérise par le trafic important dans les gares d'intérêt régional (7 gares pour un total de 4,8 millions de passagers). Quant à la métropole bordelaise, 95% du trafic est concentré par la gare de Bordeaux Saint-Jean.

RENNES : LA GRANDE VITESSE, UN ENJEU POUR LE TOURISME D'AFFAIRES ET DE LOISIRS

À l'horizon 2020, la métropole de Rennes sera dotée des aménités dont sont pourvues la plupart des grandes agglomérations européennes : ligne LGV mettant Rennes à 1h25 de Paris, quartier d'affaires autour de la gare, deuxième ligne de métro, Centre de congrès, Cité internationale. Ces investissements visent à renforcer l'attractivité de la place rennaise et à faire en sorte que ses dynamiques de développement soient amplifiées du fait de l'effet grande vitesse. Trois axes sont prioritaires. Il s'agit

de faire de la place rennaise la plateforme de services « nearshore » de Paris. Le pôle urbain rennais et son navire amiral Eurorennes disposeront d'une intermodalité TGV-métro rare en Europe et d'une offre de services à un prix sans commune mesure avec les coûts parisiens. Un atout important pour l'implantation d'acteurs économiques franciliens. À partir du centre de congrès et de la promotion d'une « destination Rennes », il s'agit de créer une offre touristique et événementielle

de rang métropolitain. Métropole et ville ont engagé en parallèle une politique de régénération urbaine et de renforcement de leur dynamisme culturel : Rennes ambitionne d'être attractive pour la clientèle d'affaire et de s'inscrire sur la carte du tourisme urbain et des « city-breakers ». Enfin, il s'agit également d'être une porte d'entrée premium sur la Bretagne en mettant en scène les atouts économiques et résidentiels bretons. En termes de notoriété, la métropole rennaise et la Région ont destin lié.

CHIFFRES CLÉS



Gares d'intérêt national :
18 gares pour
169 millions de passagers

Gares d'intérêt régional :
61 gares pour
22 millions de passagers

Gares d'intérêt local :
130 gares pour
4,8 millions de passagers

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre de passagers des gares selon la segmentation « DRG » (gares d'intérêt national [A], d'intérêt régional [B] et d'intérêt local [C]).

SOURCE OPENDATA.SNCF DONNÉES 2015.



CONCLUSION

DE 15 À 22 MÉTROPOLES

Sept nouvelles métropoles s'ajoutent aux quinze existantes : les agglomérations de Clermont, Dijon, Metz, Orléans, Saint-Étienne, Toulon et Tours.

● LA CRÉATION DE SEPT NOUVELLES MÉTROPOLES ACTÉE PAR LE LÉGISLATEUR

L'article 70 de la loi « relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain » du 28 février 2017 a élargi les conditions d'accès au statut de métropole, jusque là régies par les dispositions de la loi de « modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles » du 27 janvier 2014.

Peuvent désormais prétendre à ce statut :

- Les agglomérations chefs-lieux de régions situées au cœur de zones d'emploi de plus de 400 000 habitants : sont concernées les agglomérations de Dijon et Orléans ;
- Les agglomérations de plus de 400 000 habitants : sont concernées à ce jour les agglomérations de Saint-Étienne et Toulon ;
- Les agglomérations de plus de 250 000 habitants ou comprenant dans leur périmètre un ancien chef-lieu de région, centres d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants : sont concernées par ces dis-

positions les agglomérations de Clermont-Ferrand, Metz et Tours.

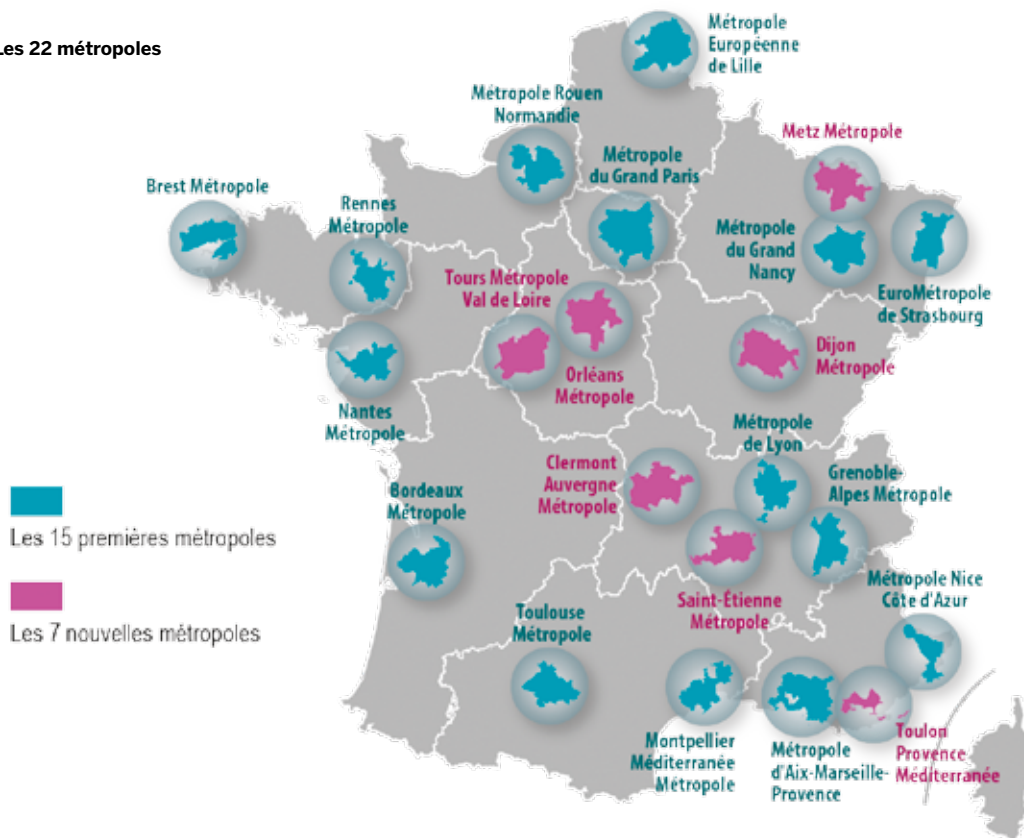
Ce sont donc sept nouvelles intercommunalités – cinq communautés urbaines (Clermont, Dijon, Orléans, Saint-Étienne et Tours) et deux communautés d'agglomération (Metz, Toulon) – qui rejoignent les quinze métropoles françaises créées à ce jour.

● MÉTROSCOPE, UNE DÉMARCHÉ PÉRENNE

Cette démarche d'observation mutualisée des métropoles, lancée en 2016, a bien entendu vocation à intégrer les agglomérations prenant le statut de métropole en 2017 ou 2018. Toutes les régions de France hexagonale auront ainsi sur leur territoire une à quatre métropoles.

Les bases de données et le travail d'analyse sera en conséquence poursuivi et élargi en 2018, en parallèle de la démarche sœur qu'est *Observ'agglo*, qui concerne quant à elle toutes les grandes agglomérations françaises.

Les 22 métropoles



LEXIQUE

AdCF	Assemblée des Communautés de France
ANIL	Agence Nationale pour l'Information sur le Logement
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
BHNS	Bus à haut niveau de service
CépiDc	Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CFM	Cadres des fonctions métropolitaines
CGET	Commissariat général à l'Égalité des Territoires
CIF	Coefficient d'intégration fiscal
CLC	Corine Land Cover
CSP	Catégories Socio-professionnelles
DALO	Droit Au Logement Opposable
DGFIP	Direction générale des Finances publiques
DGITM	Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer
DROM	Département et Région d'Outre-Mer
ECLN	Enquête sur la commercialisation des logements neufs
EMD	Enquête Ménages Déplacements
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPT	Établissement public territorial
ESR	Enseignement supérieur et recherche
FNAU	Fédération nationale des agences d'urbanisme
Filosofi	Fichier Localisé Social et Fiscal
GART	Groupement des autorités responsables de transport
IBEST	Indicateur de bien-être soutenable et territorialisé
ICM	Indice comparatif de mortalité
INED	Institut national d'études démographiques
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
LGV	Ligne à Grande Vitesse
Loi MAPTAM	Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
Loi SAS	Loi sur les nouveaux indicateurs de richesse
MGP	Métropole du Grand Paris
MOS	Mode d'Occupation des Sols
NDVI	Normalized Difference Vegetation Index
PIB	Produit intérieur brut
PLA	Prêt locatif aidé
PLH	Programme local de l'habitat
PLS	Prêt locatif social
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUS	Prêt locatif à usage social
RPLS	Répertoire du parc locatif social
SEM	Société d'économie mixte
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
UC	Unité de consommation
UTP	Union des transports publics et ferroviaires

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Brigitte Bariol-Mathais, déléguée générale de la FNAU

COORDINATION DE LA DÉMARCHE ET DU GROUPE D'EXPERTS

Florence Gall (FNAU)

PILOTAGE TECHNIQUE

Loïc Bourriquen (Audiar), Francis Hess (Aduan), Karine Hurel (CGET),
Françoise Pichavant (AURG), Jean Picon (agam), Ludovic Verre (AUPA)

RÉDACTION GÉNÉRALE

Les membres du groupe de pilotage technique accompagnés de :
Isabelle Boulet (AUAT), Marc Bouscasse (ADUL), Yann Cabrol (AUAT)
Edouard Chavane (Bordeaux Métropole),
Hélène Clot (Grenoble-Alpes Métropole), Franck Claeys (France urbaine),
Jean Deysson (France urbaine), Mathieu Garnier (CGET),
Timothé Kolmer (adeus), Olivier Lacoste (ORS Nord Pas-de-Calais),
Philippine Lavoillotte (Grenoble-Alpes Métropole), Erwan Le Bot (AdCF),
Thibaut Lurcin (a'urba), Lionel Martin (Pays d'Aix),
Nicolas Michel (Bordeaux Métropole), Émilie Moreau (Apur),
Patrick Pailloux (Auran), Fabrice Ravel (Clermont Métropole),
François Rivoal (ADEUPa), Nicolas Robiquet (Montpellier Métropole),
Henri-Noël Ruiz (Audiar), Caroline Testut (UrbaLyon),
Alicia Turc (AURG), David Voyer (AURBSE), Martin Wolf (IAU IdF),
Benoit Zenou (Montpellier Métropole)

Stagiaires FNAU

Zoé Chaloin et Aurore Lafosse

Cartographie et sémiologie graphique

Pierrick Hamon, Karine Hurel et Arnaud Génévrier (CGET)

Cette démarche bénéficie du soutien de la DGALN, du CGET
et de la Caisse des dépôts,
avec la participation de l'INSEE, de l'ANIL, du CEREMA
et d'ATMO FRANCE.

GRAPHISME : Héroïse Tissot - **IMPRESSION** : Imprimé avec des encres
végétales par l'Imprimerie de la Centrale Lens - 62302 Lens, juin 2017

ISBN : 979-10-90777-07-1

Document téléchargeable sur www.fnau.org



WWW.FNAU.ORG - WWW.ADCF.ORG - WWW.FRANCEURBAINE.ORG - WWW.CGET.GOUV.FR



Avec le soutien de

